

QUEBEC-PRESSE

TOUTE LA SEMAINE

VOL. 1 No 2 — 26 OCTOBRE 1969

LE NOIR DOSSIER DE MURRAY HILL

Gérald Godin explique comment Murray Hill s'est servi des lois pour conserver un privilège dénoncé de toutes parts et pour tuer le syndicalisme chez ses employés.
Pages 12 et 13.

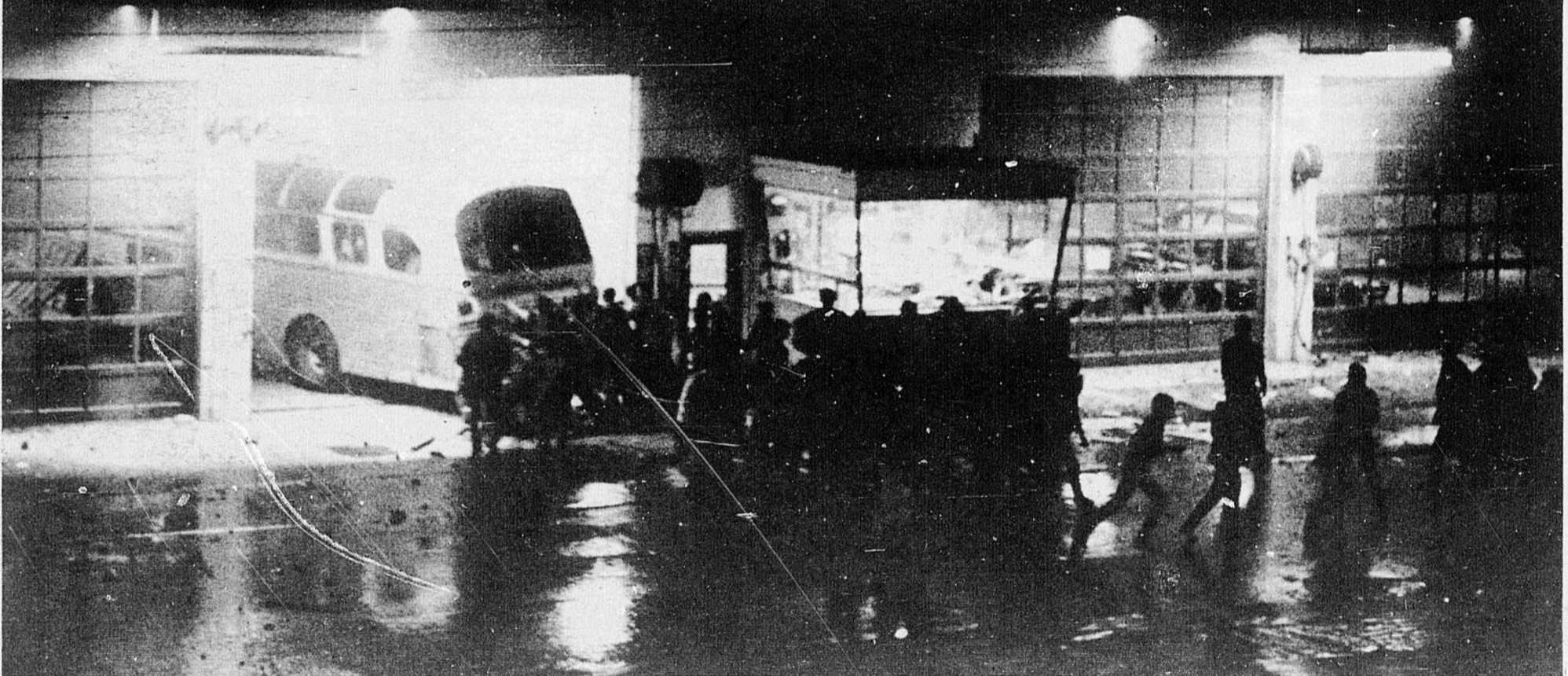


Photo Keystone

LE DRAME DE L'UNION NATIONALE

Jacques Keable a assisté à la conférence de presse extraordinaire de M. Jean-Jacques Bertrand jeudi dernier. Le parti des Duplessis, Sauvé et Johnson est, selon lui, blessé à mort.

— page 7

• LES HÔPITAUX

La colère gronde chez les employés qui essaient depuis 16 mois de négocier — page 4

• ROBERT CLICHE

L'ancien leader du N.P.D. québécois dit ce qu'il pense de Jean-Louis Gagnon et de la commission B and B — page 5

• PIERRE PASCAU

Dans une nouvelle chronique exclusive à Québec-Pressé le célèbre commentateur de C.K.L.M. fait le point de la semaine — page 9

• LUCIEN SAULNIER

Montréal négocie mal. MM. Drapeau et Saulnier ont demandé aux maires du Québec, par télégramme, de leur envoyer des télégrammes d'appui contre les Jeunes canadiens — page 11

QUÉBEC-PARTOUT

LE NORD-OUEST: Ne vote pas qui veut

Mais qui donc a le droit de vote lors des élections municipales du 2 novembre? La loi dit bien: toute personne de 21 ans et plus, propriétaire ou locataire. A Rouyn on a recensé les locataires. Mais pas à Malartic ni, apparemment, en certains autres endroits. La confusion est totale sur la question qui fera parler beaucoup cette semaine. Par ailleurs à l'émission de télévision, **Le Bloc**, temps payé et retenu par des syndicats ouvriers, agricoles et étudiants, on profitera de ces élections pour poser le problème du contrôle des villes par les mines et celui de leur avenir car, semble-t-il, ainsi vit la mine ainsi vit la ville.

Les vertus du plan

Le Nord-Ouest attend de la grande visite du 5 au 7 novembre. Une délégation officielle de fonctionnaires de Québec. Ces messieurs rencontreront les responsables du CERNOQ, le Conseil économique régional du Nord-Ouest québécois. Le but: étudier l'arrivée, début janvier, d'une "mission" de l'Office du plan. C'est peut-être le début d'une nouvelle ère. On commençait à croire, ça se répétait, que le gouvernement québécois avait oublié l'existence de ce pays séparé par le rideau d'épinettes du Parc de La Vérendrye.

HULL-GATINEAU: Des patients trop bien soignés

La grève du zèle à l'hôpital du Sacré-Coeur de Hull le 22 octobre dernier a été accueillie avec beaucoup

de plaisir par les patients et leurs parents et amis. Durant 24 heures tous les employés, membres de la C.S.N., ont travaillé en même temps. Jamais on ne s'est autant occupé des malades qui ont regretté le retour à la situation normale le lendemain.

L'Université est à Ottawa

L'université est à Ottawa. Ce n'est pas nouveau. Mais ce qu'on se demande présentement, c'est si le Centre de formation des maîtres de Hull va ouvrir de nouveau ses portes l'an prochain. L'Université d'Ottawa, officiellement bilingue, (c'est de plus en plus dans le vent), a maintenant une école normale française qui a absorbé un grand nombre de candidats qui, autrement, se seraient inscrits au Centre. Ceux qui, à Hull, sont opposés au projet du district de la capitale nationale et qui espéraient qu'un noyau de l'Université du Québec aurait pu se constituer à partir du Centre de formation, ont l'impression que Québec a décidé d'abandonner Hull.

SAGUENAY-LAC ST-JEAN: Un disciple de M. Saulnier

Un disciple de M. Saulnier

A la suite des dénonciations de M. Saulnier le représentant des Artisans a démissionné du conseil d'administration de l'ACEF régional. L'ACEF, association coopérative d'économie familiale, dont personne ne nie les services qu'elle rend, ne pourrait fonctionner sans l'aide que lui apportent à travers le Québec les volontaires de la Compagnie des Jeunes Canadiens.

BAS ST-LAURENT: Industrialiser d'abord

On sait que les deux gouvernements, celui d'Ottawa et celui de Québec, vont consacrer quelque 258 millions de dollars pour réaliser l'exécution du plan d'aménagement du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine. Mais on déplore une lacune importante dans le plan: peu ou pas de solutions en ce qui concerne l'industrialisation. Le Conseil régional de développement, qui joue le rôle de chien de gardes des intérêts de la population, craint que la modernisation des usines existantes n'accroisse l'exode des Gaspésiens si elle ne s'accompagne pas de création d'activités nouvelles. D'ici la fin décembre le C-R D veut constituer un dossier, trouver des solutions et alerter la population, afin d'obtenir des deux gouvernements qu'ils revisent leurs positions face à l'industrialisation lors de la révision de l'entente qui a débouqué les 258 millions. L'entente sera révisée en mars prochain.

ESTRIE: Subversion

L'architecte-maire de Granby, ex-candidat prestigieux du parti conservateur, M. Paul-O. Trépanier avait accusé la semaine dernière les Jeunes Canadiens de "blackbouler" ses projets de rénovation et de faire de la subversion dans sa ville. Il y a quelques jours il a dénoncé, tout simplement, le conseil municipal qu'il a tenu responsable de tous les échecs ou retards dans ses projets. "Je me suis buté à des hommes butés", a-t-il déclaré.

AU CONGRÈS DE L'UCC

LA SITUATION EST DRAMATIQUE POUR LES AGRICULTEURS QUÉBÉCOIS

Par Michel Rioux

BEAUPORT -- C'est à un tour d'horizon dramatique de la situation de l'agriculture au Québec qu'il nous a été donné d'assister cette semaine, à l'occasion du 45e congrès annuel de l'Union catholique des cultivateurs (UCC).

La plupart des problèmes qui se posent aux agriculteurs québécois ont été abordés; et, comme c'est le cas dans la majorité des situations, ce sont les gouvernements, provincial et fédéral, qui ont fait les frais de l'amertume de cette classe de travailleurs souvent négligée.

La majorité des difficultés des agriculteurs se ramène à leur situation économique, de près ou de loin. Durant les trois jours du congrès, les quelque 350 délégués se sont penchés sur leurs problèmes, tentant, durant les travaux en atelier, de trouver des solutions adéquates en vue de remédier à la précarité de leur position. Voici les principaux problèmes étudiés et les solutions proposées par l'UCC.

SYNDICALISME AGRICOLE

"C'est une priorité pour l'UCC", a dit le président sortant Lionel Sorel. "D'une importance capitale". Ce qui a été accordé à bon droit à une foule d'autres corps professionnels ne peut pas ne pas l'être au monde agricole, soutiennent les dirigeants. On présente ce geste comme une mesure de "Justice sociale". Pour que tous les agriculteurs qui bénéficient des services de l'UCC paient leur quote-part. A l'heure actuelle, plus de 85 pour cent des agriculteurs québécois participent volontairement à raison de 15 dollars par année, à l'UCC.

Promesse électorale des deux partis en 1966, un projet de loi en ce sens sera présenté à l'Assemblée nationale en février prochain, prévoyant entre autres la cotisation syndicale à la source.

SUBSIDES ET PRIX DE SOUTIEN

Les revenus nets des agriculteurs québécois se situent à environ 160 millions de dol-

lars. De ce montant, près de 60 millions proviennent directement de subsides versés par le gouvernement fédéral pour le lait industriel. On le voit facilement, ces subsides sont vitaux pour l'agriculteur. Cependant, une nouvelle pression s'exerce sur les cultivateurs depuis que la Commission de planification de l'agriculture canadienne a déposé un rapport en mars dernier, rapport préconisant la disparition graduelle des subsides, sur une période de 6 à 7 ans. Quant au prix de soutien, on recommandait qu'ils demeurent à l'état actuel pour les prochaines années.

CUL-DE-SAC

Les agriculteurs sont coincés: entre de grandes entreprises multinationales, qui se situent à l'amont et à l'aval du processus productif agricole. Alors que, d'un côté, le cultivateur voit augmenter ses coûts de production, et de l'autre, les prix de vente de ses produits demeurer stationnaires. L'agriculteur doit acheter à gros prix la machinerie, les

engrais, les grains de provenance, etc., et lorsque vient le moment de mettre sur le marché ses produits, il doit se soumettre aux volontés des acheteurs. Il lui manque donc le "bargaining power".

SURPLUS LAITIERS

A ce chapitre, c'est de "l'imagination" que l'on demande au gouvernement fédéral. Au lieu de surveiller constamment le taux de production du lait industriel, le gouvernement devrait plutôt tenter d'écouler les surplus laitiers dans des débouchés jusqu'ici inexploités. Entre autres, l'aide alimentaire qui pourrait être faite au pays en voie de développement, et qui devrait faire place à l'utilisation des surplus laitiers. Aussi, la mise sur pied d'un système d'aide alimentaire aux économiquement faibles, prévoyant, par exemple, la distribution de lait dans les écoles.

BAEQ

Doléances aussi à l'endroit des planificateurs du Bureau

d'Aménagement de l'Est du Québec et du ministère provincial de l'Agriculture. On leur reproche principalement de grossières erreurs de planification, en ce qui a trait surtout à la production laitière. On déplore de plus le manque de participation et de consultation qui existe dans l'application de ce projet-pilote dans le Bas St-Laurent. Les cultivateurs veulent être consultés lorsque se prennent des décisions qui les concernent au plus haut point. Ce qui ne se ferait pas.

Il serait bon, enfin, de souligner la qualité des travaux en atelier et des dossiers soumis à l'étude des agriculteurs. Les mots planification indicative, orientation de l'agriculture, formation professionnelle, mise en marché et coût des approvisionnements deviennent des termes courants dans la bouche des agriculteurs du Québec.

M. Albert Allain, qui représente la tendance "réformiste" a été élu à la présidence de l'UCC.

A AMOS, DEPUIS TROIS MOIS:

UNE COMPAGNIE TENTE DE BRISER LES REINS D'UN SYNDICAT

par Michel Brind'Amour



(Amos) Depuis le 28 juillet dernier, 16 ouvriers font du piquetage devant les portes de l'Harricana Metal à Amos, une usine spécialisée dans la fabrication de grappins à billots.

Harricana Metal, propriété de MM. Richard et Gaston Arcand, est silencieuse depuis cette date. Les ouvriers demandent 2 dollars l'heure: présentement ils gagnent 1 dollar 80 l'heure. Ils légitiment leur demande en comparant leur salaire à celui des mineurs, qui n'est pas moins de trois dollars l'heure. Comme ouvriers spécialisés, ils affirment avoir droit à ce salaire.

LES DATES IMPORTANTES

* 28 avril: la compagnie fait des offres que les employés jugent acceptables; elle les retire aussitôt.

* 5 juin: la compagnie fait des offres inférieures; elles sont refusées.

* 23 juin: les offres de la compagnie sont diminuées encore une fois, mais, par contre, des augmentations sont offertes à certains employés pour, de toute évidence, briser l'unité de négociation.

* 28 juillet: grève.

* 28 août: la compagnie et les employés sont sur le point de si-

gner une entente, mais la compagnie se retire brusquement, donnant comme raison qu'un de ses clients se serait fait molester par un gréviste sur la ligne de piquetage.

Et depuis ce temps, que se passe-t-il à Amos, une ville comme les autres où 41% de la population vit avec un salaire de \$2.000.00 et moins? Que se passe-t-il à Amos, si ce n'est deux manifestations sans résultats pour appuyer les travailleurs de l'Harricana Metal. Les gens parlent comme tout le monde du Vietnam, des cheveux longs, de Bertrand ou de Caouette...

LES "SCABS" A L'OEUVRE

Harricana Metal est en grève! Pourtant l'usine fonctionne... Oui, l'usine fonctionne presque normalement, grâce à quelques surnuméraires (scabs) venus, nous dit-on, de l'Ontario.

Seize ouvriers dans la vingtaine, décidés plus que jamais à ne pas "lâcher", font la grève depuis le 28 juillet dernier. La compagnie, avec l'appui officiel de la bourgeoisie locale, essaie, par des moyens plus ou moins orthodoxes, de faire échec aux Métallos.

Une grève comme beaucoup d'autres, qui nous rappelle étrangement les premiers pas du syndicalisme au Québec.

A HULL, DEVANT L'INACTION DU GOUVERNEMENT

UN COMITÉ DE CITOYENS MET SUR PIED UNE CLINIQUE MÉDICALE

Hull (DNC) - L'Assemblée générale de l'Île de Hull est passée à l'action. Un comité de citoyens dont les deux grandes préoccupations sont le logement et la santé, a décidé de trouver une solution aux problèmes de santé dont souffre chroniquement la ville de Hull. "Nous sommes conscients d'une situation que nous considérons comme déplorable, relativement aux honoraires exorbitants des médecins et au coût inabordable des médicaments, dont les défavorisés sont les éternelles victimes."

UN PEU D'HISTOIRE

Le 1er avril 1969, Philippe Gagnon, journaliste au Droit, écrivait:

"La situation hospitalière dans l'Outaouais ne s'améliore pas et la région demeure l'une des plus défavorisées au Québec dans ce domaine. (Un hôpital de 350 lits pour un bassin de population de 100,000).

Les causes: gel pour deux ans, par le gouvernement du Québec, des projets d'agrandissement de l'hôpital Sacré-Coeur; besoin de 125 lits de plus; une liste d'attente de 592 noms; les demandes budgétaires de l'institution réduites de près d'un demi-million de dollars par le ministère de la santé; accumulation des déficits.

Rien n'a changé. Au contraire, la fermeture d'un étage, pour raison d'économie, a rendu la situation plus critique. Bien entendu il n'est pas question de clinique médicale externe et en plus beaucoup de gens se plaignent officiellement de la lenteur... du service d'urgence. Mais semble-t-il, personne n'y peut rien; autant le corps médical qui voit beaucoup de ses patients traverser la rivière vers les hôpitaux d'Ottawa que l'administration de l'hôpital qui ne cesse de crier à Québec, mais sans succès, que les autorités municipales qui croient, "périodiquement, que Québec les délaisse de "façon préméditée"

pour mieux les envoyer dans la "gueule" d'Ottawa...

ENCORE UN COMITÉ DE CITOYENS

Quelqu'un a bougé. En février 1969, des citoyens de l'Île de Hull, qui comprennent la population la plus défavorisée de la ville (population 12,000) et qui réunit les problèmes traditionnels (assistés sociaux, chômage, etc...), décident d'améliorer eux-mêmes les services de santé. Un comité de la santé est formé et, avec des animateurs sociaux, dont de jeunes prêtres et religieux du diocèse de Hull; ont décidé de mettre sur pied une clinique médicale externe; services médicaux et remèdes gratuits pour les assistés sociaux et prix réduits pour les gens à faible revenu. C'est le Centre diocésain de la rue Carillon qui leur a servi de lieu de rencontre hebdomadaire et c'est é-

galement là que sera située la clinique.

Déjà des médecins se sont montrés intéressés: trois, dit-on. On n'a pas encore réglé toutes les modalités du fonctionnement mais on s'attend à ce que la clinique reçoive ses premiers clients vers le mois de décembre.

Les citoyens bougent. Des grandes centrales syndicales, comme le Congrès du travail du Canada, lancent des campagnes en faveur des centres communautaires de santé. On s'aperçoit que l'assurance-santé ne règle pas tout. Les autorités religieuses du diocèse de Hull appuient à fond de train des initiatives du genre. Le 29 septembre, lors d'une messe télédiffu-

sée, l'évêque, Mgr Paul-Emile Charbonneau, s'adressait aux citoyens et parlait des "nouveaux

pouvoirs": "Vous parlez de rénovation urbaine, d'expropriation, de relogement, de comité de santé... Vous parlez ensuite d'enquêtes-participation, d'unité pour agir, de prise de conscience de vos responsabilités, d'animation sociale, de comité de citoyens. Que veulent dire ces mots? Ils me disent à moi, votre volonté très nette de prendre la parole pour dire vos insatisfactions, pour exprimer vos aspirations et pour dialoguer avec les détenteurs du pouvoir en place..."

Auraient-ils besoin d'animateurs?

LE DIOCÈSE FINANCE LE PROJET



16 MOIS DE NÉGOCIATIONS POUR EN ARRIVER À UNE GRÈVE LES EMPLOYÉS D'HÔPITAUX EN COLÈRE

par Louis FOURNIER

84.000 employés d'hôpitaux du Québec attendent, depuis 16 mois, de connaître leurs nouvelles conditions de travail et de salaire. 65.000 d'entre eux, syndiqués, espèrent la signature d'une nouvelle convention collective, rétroactive au 1er juillet 1968.

Une menace de grève "générale et totale" plane, en rase-mottes maintenant, sur 125 hôpitaux dont les travailleurs sont défendus par la Fédération nationale des services (CSN). La FNS représente 42.000 employés, y compris près de 5.500 infirmières membres de l'Alliance des infirmières (CSN), et des techniciens en laboratoire.

Deux syndicats affiliés à la FTQ (le Syndicat canadien de la fonction publique et l'Union des employés de services) négocient au nom de 12.000 travailleurs de 25 hôpitaux. Ces derniers n'ont toutefois pas l'intention, pour l'instant, en cas d'échec des pourparlers, de recourir à la grève générale. Ils préfèrent une stratégie de harcèlement - grèves perlées, tournantes.

Les deux derniers groupes sont les Infirmières unies de Montréal (IUM), soient 2.500 infirmières, en majorité des hôpitaux anglophones de la métropole, et le Syndicat professionnel des infirmières du Québec (SPIQ), qui compte 3.000 cotisantes, dans les régions de l'est du Québec surtout.

LA CONCILIATION EMBOURBÉE...

Pour la CSN, la conciliation a pris fin le 12 octobre et depuis lors, aucune rencontre n'a eu lieu entre les parties.

Pour la FTQ, cette conciliation, en présence du même juge Jean-Charles Simard, doit se terminer dimanche le 25. Mercredi le 22 octobre, plusieurs milliers de salariés d'hôpitaux de cette centrale (région métropolitaine) se sont réunis en assemblée pour protester contre les offres patronales.

Les infirmières de l'IUM ont rejeté elles aussi, la semaine dernière, les dernières offres salariales du gouvernement et elles sont prêtes à aller jusqu'à la conciliation.

Quant au SPIQ, ses dirigeantes ont déjà indiqué qu'elles accepteraient les salaires proposés, ce qui démontrerait leur "manque de combativité", selon les infirmières de l'Alliance (CSN).

Les 42.000 syndiqués de la CSN ont le droit de débrayer depuis la mi-septembre. Ceux de la FTQ l'acquerront à la fin du mois.

LA CSN A LA POINTE DU COMBAT...

La Fédération nationale des services (CSN), le groupe le plus imposant, donne le ton des pourparlers du côté syndical. Lors de son congrès spécial, les 13 et 14 octobre, la FNS a réclamé du gouvernement la mise en tutelle des hôpitaux et la nomination d'un médiateur extraordinaire, en lieu et place de l'Association des hôpitaux du Québec. Un tel médiateur, Me Yves Pratte - avait été nommé lors de la grève de 1966, à la satisfaction des syndiqués.

LE 31 OCTOBRE, DATE FATIDIQUE

La FNS a également décidé, lors de son congrès spécial, d'organiser des assemblées générales à travers le Québec, le 31 octobre, au cours desquelles ses membres seront appelés à tenir un vote de grève.

La FNS a reçu, dans sa lutte, l'appui massif de la CSN, qui a promis d'organiser le 3 novembre, dans toutes les régions du Québec, des "Etats généraux" de la centrale, c'est-à-dire des assemblées de solidarité où l'on pourra même envisager des grèves de sympathie.

A moins d'un changement radical de dernière heure, on ne voit pas ce qui pourrait empêcher ce vaste mouvement de se mettre en branle.

LA GREVE DE 1966 EN FOND DE DÉCOR...

Le spectre d'une nouvelle grève, comme en 1966, et surtout la manière dont elle s'est déroulée, hante les négociateurs patronaux, bien qu'ils ne veuillent pas l'avouer.

La lenteur des négociations (16 mois) peut s'expliquer, chez les administrateurs d'hôpitaux, par leur désir de "récupérer" les droits que les syndicats considèrent acquis depuis la convention collective de 1966.

Ce contrat de travail, c'est le médiateur spécial du gouvernement, Me Yves Pratte, qui l'avait alors signé au nom des hôpitaux, privés de leur autonomie par cette intervention extraordinaire.

Les directions ne semblent pas encore avoir "digéré" cette médiation d'urgence. Le prési-

Pour les travailleurs, seule la nomination d'un médiateur spécial assurerait le déblocage de négociations terriblement enlisées.

MANIFESTATION ET... NOUVELLE GRÈVE?

Entre-temps la colère monte et explose par des manifestations spontanées chez les travailleurs. Ainsi on ne compte plus les séances d'étude, réunions improvisées, voire même "veillées de prières à la chapelle de l'hôpital" qui ont rassemblé les syndiqués de la CSN depuis plus d'un mois.

Le geste le plus original, cependant, semble avoir été posé par plusieurs infirmières, qui ont réalisé un admirable "strip-tease professionnel". Elles ont d'abord remplacé leurs traditionnels bas blancs par des bas de couleur foncée. Par la suite,

elles enlevaient leur coiffe et enfin, elles sont venues travailler sans uniforme, "en civil"...

Ces manifestations de mécontentement devant des négociations menées à pas de tortue n'ont pas affecté, il faut le signaler, le fonctionnement des hôpitaux. Les services essentiels et les soins aux malades ont toujours été maintenus, selon les dirigeants syndicaux, même pendant les séances d'information. D'ailleurs si l'on a entendu des plaintes de la part des administrateurs, on n'en a guère entendues de la part des patients...

L'Association des hôpitaux avait monopolisé les manchettes, au début du mois, en menaçant de prendre des "sanctions" contre les manifestations d'impatience. Ces propos comminatoires n'ont pas intimidé les travailleurs, qui se disent prêts à "aller jusqu'au bout".

INFIRMIÈRES MAL PAYÉES, LE RECRUTEMENT VA MAL

Il existe une grave pénurie d'infirmières au Québec, qui va empirer si l'écart entre les salaires de base avec les autres provinces canadiennes n'est pas corrigé.

Un document de la CSN révèle que partout au Canada, sauf à Terre-Neuve, les infirmières reçoivent une rémunération plus élevée qu'au Québec, où les salaires s'échelonnent de \$90 par semaine, pour le 1ère année, à \$114, après 7 ans.

En 1969, en Ontario, les salaires varient de \$108 à \$131; en Colombie-Britannique, de \$117 à \$146. Et des conventions collectives prévoient des hausses l'an prochain.

Les infirmières québécoises membres de l'Alliance (CSN) réclament un traitement de base de \$109. L'offre patronale est de \$97. Elle est de \$104 pour les cuisiniers et pâtisseries...

Le document de la CSN souligne que les institutrices ayant la même scolarité que les infirmières - soit 15 ans - gagnent \$107 par semaine. Elles ne doivent travailler ni la nuit ni les fins de semaine, et jouissent d'un mois de vacances supplémentaires (3% du salaire annuel).

Le document explique en outre qu'il est urgent de revaloriser la profession pour assurer le recrutement. Malgré l'accroissement de la demande des soins médicaux et hospitaliers et les responsabilités accrues confiées aux infirmières, le nombre des admissions d'étudiants, dans les écoles de nursing a diminué de 2,512 (1962) à 2,388 (1966).

dent de la FNS-CSN, M. Norbert Rodrigue, révélait en exclusivité à QUEBEC-PRESSE, la semaine dernière, qu'il avait en mains un document irréfutable à ce sujet: un procès-verbal dans lequel on indique, en toutes lettres, que l'Association des hôpitaux tente de "reprenne ce qui a été perdu en 1966"...

LA POLITIQUE SALARIALE

La principale pierre d'achoppement dans les pourparlers: les salaires, bien sûr. Pour les travailleurs, "la proposition patronale est une négation pure et simple des principes énoncés dans la politique salariale du gouvernement".

Cette politique en cinq (5) points prévoit:

1 - L'alignement des traitements du secteur public sur ceux que versent les employeurs du même genre, dans l'entreprise privée, pour des emplois analogues;

2 - A travail égal, salaire égal, que ce soit entre les divers employeurs du secteur public, ou entre les hommes et les femmes;

3 - L'établissement d'écarts importants de rémunération entre les emplois non spécialisés et spécialisés, pour maintenir l'incitation au perfectionnement;

4 - La disparition des écarts régionaux (égalisation des salaires à travers le Québec et primes d'éloignement au besoin);

5 - L'organisation de "lignes de carrières" pour que les employés puissent progresser normalement.

Or les syndiqués, d'accord avec ces cinq principes, soutiennent que le gouvernement ne veut pas les appliquer. Ils ont voulu le démontrer dans ce volumineux dossier, fort technique, décoré lors de séances d'information à l'intention des journalistes, des éditorialistes et du public.

D'autres questions demeurent en litige, notamment les classifications, les transferts, les promotions, les mises à pied, etc.

LA CSN EN FAVEUR DE L'UNILINGUISME "C'EST UN PROBLÈME SYNDICAL"

Michel Chartrand

(L.F.) - Le Conseil fédéral de la CSN, réuni la semaine dernière à Montréal, a pris officiellement position en faveur de l'unilinguisme français "à tous les niveaux", comme QUEBEC-PRESSE le prévoyait dans son édition de dimanche dernier.

Par 91 voix contre 34, les délégués au Conseil ont donné une victoire spectaculaire au proposeur de la résolution, M. Michel Chartrand, le président du Conseil central de Montréal, secondé par le président du Syndicat des fonctionnaires du Québec, M. Jean-Paul Breuleux.

"C'est un problème syndical", a expliqué Michel Chartrand. "Il y en a qui chôment au Québec parce qu'ils ne sont pas bilingues. On demande même des balayeurs bilingues!", a-t-il ajouté, chaudement applaudi à chacune de ses interventions.

"JE SUIS UN SOCIALISTE" ... M. Chartrand devait continuer: "Depuis 15 ans, je n'ai presque jamais parlé de langue et de nationalisme. Il y avait assez de petits politiciens pour le faire. Moi, je suis socialiste... Mais on n'a plus le temps de faire des farces. Dans 10 ans, la région de Montréal aura la moitié de la population du Québec... L'unilinguisme, ça prendra 10 ans, 20 ans, mais on saura au moins que le Québec veut vivre en français en Amérique du nord".

Un autre délégué a renchéri: "La langue française, ce n'est pas une affaire réservée aux intellectuels. Ça regarde d'abord la classe laborieuse, ceux qui

souffrent le plus du pseudo-bilinguisme".

La plupart des 41 syndicalistes qui sont intervenus, durant les quatre heures de débat (passionné, certes, mais très démocratique), se sont prononcés en faveur de l'unilinguisme, à l'exception, notamment, du président Marcel Pepin. Ce dernier s'est incliné devant le "verdict populaire", selon son expression.

LES "FOLIES" A TRUDEAU...

Sur cette lancée, les délégués au Conseil fédéral ont adopté d'emblée une autre motion, peu tendre à l'égard du premier ministre canadien. Cette motion indique: "La CSN réaffirme que le choix constitutionnel doit être fait par l'ensemble de la population du Québec, librement, démocratiquement, sans menace et sans violence et insiste pour que M. Trudeau mette fin à ses folies, ainsi qu'il le recommande aux autres".

LA LANGUE DE TRAVAIL EST "DÉPLORABLE"

On a dévoilé, au cours du Conseil fédéral, le contenu d'un document qui aura sans doute influencé la décision des délégués. Il s'agit des résultats d'un sondage sur la langue de travail mené auprès de 680 syndicats de la CSN.

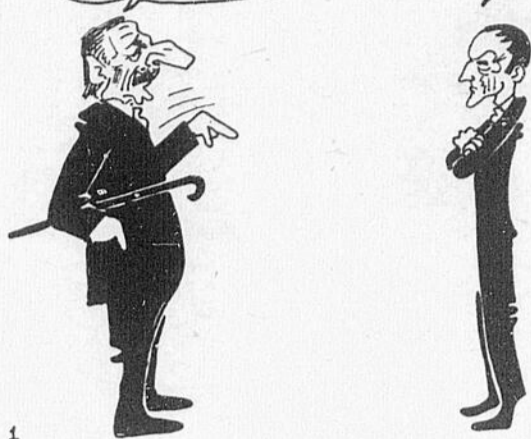
Le document conclut que "le développement industriel, dans son implantation et sa progression au Québec, menace notre culture linguistique plus que ne le fait toute autre chose".

DU DUPLESSISME AU TRUDEAUISME

Plus ça change... Plus c'est pareil.

JE VAIS FERMER "LE DEVOIR".

JE VAIS CONTRÔLER L'INFORMATION.



La "loi du Cadenas"

La "loi de la clef"

MORT AUX GAUCHISSES... LE GOUVERNEMENT C'EST MOÉ! LES AUTRES C'EST DES COMMUNISSES...

MORT AUX INDÉPENDANTISSES... LA DÉMOCRATIE C'EST MOÛ! LES AUTRES C'EST DES CONSS...



"TOÉ TAIS-TOÉ!"

"C'EST FINI LES FOLIES!"



4.

BIEN QUOI! C'EST LA SAISON DE LA CHASSE!



SACRÉ PIERRE! TU ME RAPPELLES LE BON VIEUX TEMPS!



5.

dupras.

POINT DE VUE

JEAN-LOUIS GAGNON, LA TORTUE DE LA COMMISSION B. AND B.

par Robert Cliche

Je lisais ces derniers temps le rapport des Fêtes du troisième centenaire de Québec. A cette occasion, il y eut un grand banquet le 25 juillet 1908. Parmi tout le beau linge présent, on remarquait le Gouverneur Général du Canada, le Prince de Galles et Sir Lomer Gouin, alors premier ministre du Québec. Des représentants de toutes les colonies de l'Empire étaient également présents. Ils étaient venus de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de la Nouvelle-Zélande et de Terre-Neuve. Tous les discours alors prononcés le furent exclusivement en anglais. Pas un seul mot de français. Nous étions alors tellement satisfaits, que pas une seule voix ne s'éleva pour trouver incongru cet unilinguisme intolérable. Seul le Prince de Galles, le lendemain, au Petit Cap, chez les messieurs du séminaire, à l'occasion d'un lunch, sous les arbres et sans doute rendu guilleret par le bon vin qui y coula, dit quelques mots en français. Les temps ont changé et je me demande ce que seront les Fêtes du quatrième centenaire. Y parlera-t-on français, anglais ou joul? J'attends toujours des précisions à ce sujet de la Commission B. and B. dont le silence m'inquiète.

Quand André Laurendeau disparut, on nomma pour le remplacer Jean-Louis Gagnon. Fort en gueule comme toujours, mais peu rapide dans les réalisations, surtout quand ça paie de ne pas être rapide, Jean-Louis Gagnon nous annonça qu'il ferait diligence, que les travaux ne traîneraient pas et que bientôt, dans un an tout au plus, tout le travail serait bâclé et que la Commission aurait fait rapport.

J'avais alors dit que les choses traîneraient. Quand on est à gruger dans le fromage aux dépens du contribuable, pourquoi se presser? Gagnon qui n'a

jamais frappé coup de toute sa vie, va prendre bien son temps. Il y a bien des raisons pour qu'il agisse ainsi. D'abord, plus ça traîne et plus les émoluments attachés à cette charge seront élevés. En deuxième lieu, la publication d'un pareil rapport demande des efforts et des idées. On sait que Laurendeau en avait de bien personnelles. On n'a jamais trop connu celles de Jean-Louis Gagnon. Elles sont allées de la gauche à la droite avec assez de facilité, suivant les modes du jour et le commanditaire.

Je suis convaincu qu'à l'heure actuelle le président Gagnon attend pour savoir ce que le premier ministre Trudeau pense. On peut être sûr qu'il nous servira ce qui fera l'affaire du Gouvernement central.

De ce temps-ci il semble que du côté d'Ottawa il y ait une recherche d'économie. Je veux bien que l'on coupe dans les dépenses, réduction d'armement, rapatriement de nos soldats, diminution d'employés civils. Tout cela me va très bien, mais on pourrait peut-être souhaiter que ces mesures d'austérité s'appliquent à la Commission B. and B. On pourrait peut-être pousser dans le dos de la Commission, lui demander de faire rapport, et l'on économiserait ainsi des millions, parce qu'il est de commune renommée que tout ce beau monde coûte bien cher. Il est vrai que le président Gagnon aura quelques années à sa disposition avant de recevoir sa pension de vieillesse, 5 ou 6 ans tout au plus, ce qui pourrait lui permettre de traduire les discours de Laurier, de Lomer Gouin, de Lord Grey, du futur Georges V, bref, de tous ces beaux esprits qui, en 1908, rendirent un hommage ému en anglais à notre survivance.

ST-JOSEPH DE BEAUCE, 22 octobre 1969



J'aime mieux la citrouille que les chasseurs de sorcière

Ce sera bientôt l'Halloween, le temps des masques, des sorcières et des citrouilles. On jouera à se faire peur sans tromper personne. Et le lendemain ça sera fini les folies.

Mais le temps de la chasse aux sorcières ne fera, hélas! que commencer. On continuera à faire peur en trompant beaucoup de monde.

M. Saulnier n'a pas voulu blâmer les policiers pour avoir posé un geste illégal. Une société qui admet le droit de grève dans les hôpitaux, a-t-il dit en substance, n'a pas le droit de jeter la première pierre à ceux qui "sont à l'avant-garde et sur la ligne de feu de toutes les manifestations" (La Presse, le 24 octobre 1969).

De même qu'en attaquant les Jeunes Canadiens il visait en

fait les comités de citoyens et l'opposition à son régime, le président du comité exécutif de Montréal profite d'une grève illégale pour s'en prendre à un groupe d'employés qui n'ont en aucune façon des conditions de travail et de salaire comparables, en "parité absolue", à celles des policiers de Toronto.

Ce n'est plus seulement la guerre à une subversion mal définie, c'est une giflette de malheureux exploités qui usent d'un droit démocratique.

M. Saulnier, expédiant des télégrammes aux maires du Québec, orchestre la réaction aux Jeunes Canadiens. M. Trudeau veut mettre le Québec au pas et menace de fermer Radio-Canada. La Comité Canada, voué à l'unité canadienne, fait une

salade des insinuations et dénonciations de M. Saulnier et essaie, par l'intermédiaire d'un membre influent du parti libéral du Canada (section Québec), de compromettre le Parti Québécois en parlant d'infiltration étrangère, venant de Cuba, d'Algérie et autres pays de Terre des Hommes.

Le climat ressemble beaucoup à celui des Etats-Unis à l'époque où un certain McCarthy chassait les "communistes".

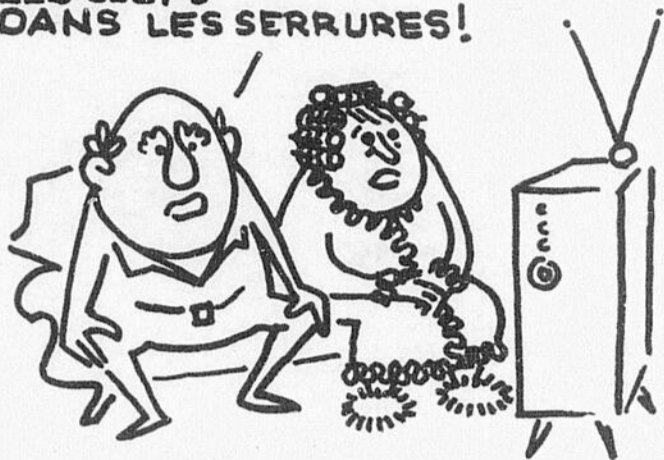
Il y a loin de Cité Libre à M. Trudeau et de M. Saulnier au Jean Drapeau candidat anti-conscriptionniste, agent de subversion surveillé par la R.C.M.P. en 1942.

Plus loin que de la citrouille à la tarte.

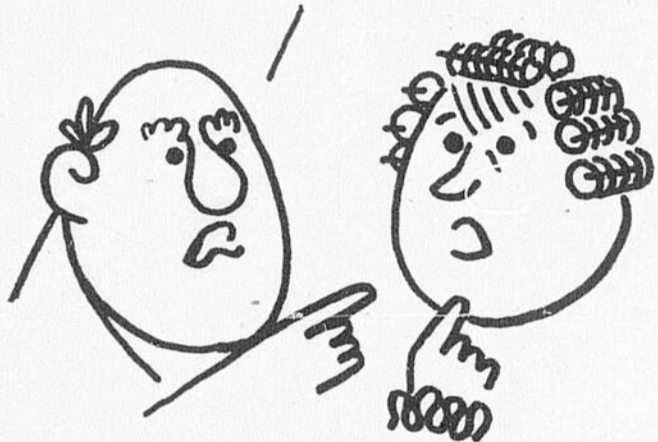
JACQUES GUAY

M. GROS, DÉPUTÉ

TARÈZE... TORRIEU...
MOI, CHU D'ACCORD
AVEC TRUDEAU!
FAUT LES METTE
LES CLEFS
DANS LES SERRURES!



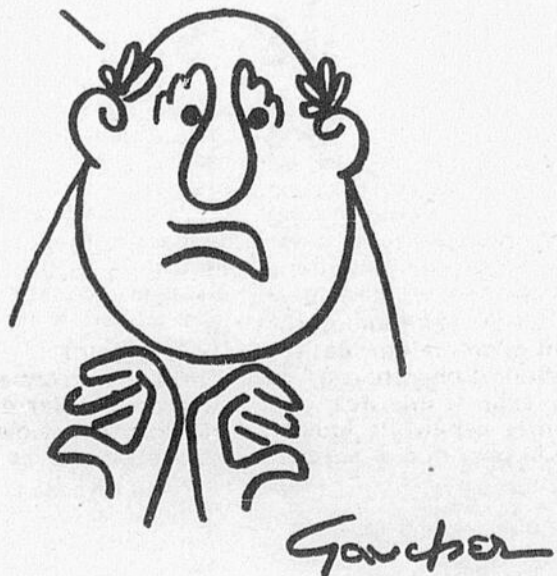
CHU D'ACCORD AVEC SÔNIÉ!
FAUT PAS QU'YAYE
DES JEUNES CANADIENS!



CHU D'ACCORD
AVEC RÉNÉ!
FAUT PAS
FÈRE PEUR
AU MONDE!



CHU D'ACCORD AVEC MON
CHEUF!... SI... Y PEUT...
S'DÉCIDER
À DIRE KÈKCHÔSE!



CHRONIQUE EN FORME DE CONTE



LE BEAU AU BOIS DORMANT

PAR PIERRE DE BELLEFEUILLE

Il est une fois un Beau au Bois Dormant qui attend la Princesse Charmante. Son sommeil impatient est agité de cauchemars. Sa cour, pourtant fidèle, l'a délaissé, et le voici qui erre en songe de par les rues. Des manants osent élever la voix en sa présence. Ses oreilles incrédules entendent des propos qui ne sont pas tirés du Grand Livre Blanc. Ou Rouge.

Ses pas incertains le mènent à la grand'place où sont dressés de vastes tréteaux. D'ingénieux porte-voix et un jeu incroyable de glaces et d'écrans que seule la magie onirique peut concevoir permettent à une multitude innombrable de voir et d'entendre des crieurs publics qui scandent, ô horreur, les mêmes propos séditieux.

Parmi la multitude, certains ont osé s'élever au-dessus de la foule, et, usurpant les fonctions princières, ils s'efforcent, dans la confusion, de gouverner. Voici que s'avance, sur le char de la déesse, un émissaire étranger. Les usurpateurs se précipitent à ses devants, lui prodiguant mille courtoisies. Le Beau veut inter-

venir, il veut lancer ses hommes d'armes pour frayer un chemin à l'émissaire jusqu'au lointain Château où il le couvrira de lauriers.

Hélas! dans l'horreur du rêve, les pieds du Beau sont de plomb. Il voudrait élever la voix, mais nul son ne s'échappe de sa gorge serrée. Aussitôt, son regard est attiré vers le côté ouest de la grand'place, où s'affairent normalement les boutiquiers. Parmi ceux-ci, qui ne daignent guère se mêler à la foule dont, du reste, ils ignorent la langue, le Beau compte beaucoup de loyaux serveurs qui garnissent ses coffres secrets.

La foule s'agite, et profitant d'un moment de studieuse distraction chez les gardiens de l'ordre public, elle s'avance, menaçante, vers les boutiquiers pris de panique. Mais ceux-ci en sont quittes pour leur peur. Ils pourront, le lendemain, dénombrer les étalages renversés et les radis volés.

Finies les folies! Le cauchemar tourne au rêve doré. Le Beau se retrouve enfin au milieu de sa cour. Pour célébrer son

vingtième anniversaire, ses suivants ont recueilli vingt deniers de chaque convive. Trois mille militants d'élite le reçoivent en triomphe. Le Beau ne se tient plus de joie, loin des masses grouillantes, dans le sein généreux de sa cour.

Il entreprend alors le récit de ses mésaventures. L'oeil illuminé, la voix haute, le verbe cassant, le geste fauchant, il dénonce les égarements sans nom qui ont offensé sa sagesse princière. Les crieurs séditieux au pilori! Les usurpateurs au serment du test! Et le gibet pour quiconque troublera les tranquilles possessions des boutiquiers!

Les acclamations fusent de toutes parts. Le Beau, coryphée de la vérité, ne pouvait trouver plus éclatante confirmation que le chorus de sa cour fidèle. Les hommes d'armes auront vite fait de rétablir l'ordre.

Ainsi s'achève le rêve du Beau au Bois Dormant. Voici venir la Princesse Charmante. Elle lui apporte le baiser magique et un vase chinois.

PLACE AUX LECTEURS

cevez sous pli un chèque de douze dollars pour acquitter le coût d'un abonnement d'un an.
Pierre Saucier,
Montréal

Monsieur,

J'ai lu avec le plus grand intérêt le premier numéro de Québec-Presse. Le nouvel hebdo correspond à un besoin depuis longtemps ressenti au Québec: la nécessité d'un journal indépendant, libre, présentant la nouvelle de façon incisive et critique. J'ai beaucoup apprécié la section **Toute la semaine**. Les sujets étudiés étaient bien choisis et les dossiers (je pense, par exemple, à celui de Louis Fournier) permettaient de pousser plus loin l'analyse des événements de la semaine. Evidemment, tout n'est pas parfait dans ce premier numéro mais la qualité de l'équipe que vous avez rassemblée à Québec-Presse laisse entrevoir d'énormes possibilités.

Toutes mes félicitations et voeux de succès.

Guy LORD,
Professeur,
Université de Montréal.

Monsieur,

Je termine la lecture du premier numéro de Québec-Presse et n'ai qu'un souhait à formuler: puisse votre journal continuer dans la même voie sans se laisser influencer par la haute finance ou par nos pontifes nationaux.

Bien vôtre,

Christian Chouinard
169 Ste-Thérèse
Rimouski, Québec.

Monsieur,

Après avoir fait quatre points de vente de NDG sans résultat et trois "Variety shop" de St-Henri, il m'a fallu me rendre à l'évidence, jusqu'à un kiosque du métro Atwater pour obtenir un exemplaire de la première livraison de Québec-Presse. La vendeuse confiait alors à une collègue: "On dirait que ce journal-là va se vendre!"

Avec mes voeux de succès, re-

Monsieur,

Vous dire comment je suis heureux de voir la naissance de votre journal n'est pas possible. ENFIN un journal où l'information ne sera pas dirigée. Le premier intérêt que j'ai eu c'est quand j'ai vu votre "spot" publicitaire à la télévision. C'est excellent. Continuez à faire ce genre de publicité parce qu'à chaque fois ça touche une masse de gens. Vous parlez de tout ce qui m'intéresse, NOUVELLES QUÉBÉCOISES, problèmes québécois (Maclean), Co-op et coopératives d'alimentation. Edition du dimanche très bien faite. Arts et cinéma d'ici, du Québec, avec des gens qui ont quelque chose à dire. Je prie que vous ne changiez pas; pour une raison ou une autre, soit pour avoir plus de commanditaires, ou que ce soit plus rentable. Tant et aussi longtemps que vous resterez libres et intéressants vous aurez ma clientèle.

Bravo!

Jean-Guy Lalonde
Montréal

L'ESPRIT DES LÉGISLATEURS

PAR JACQUES KEABLE

L'HYPOCRISIE AU POUVOIR

Le pouvoir, à Québec, est celui de la force, de l'hypocrisie, et de la police. Ainsi écapouti sur ces trois piliers, ce pouvoir pourtant moribond a pu vendre - à qui et combien? - l'identité culturelle, l'âme du Québec de demain. Le faire-part pour cette catastrophe est ainsi menteusement et cyniquement libellé: "Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec". C'est le "bill 63".

POUVOIR DE LA FORCE

M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation, ne voulait pas présenter lui-même le "bill 63" en Chambre. Il l'a dit à M. Bertrand qui l'a sans doute "oublié" puisqu'il a annoncé aux journalistes que le parrain du projet de loi serait bel et bien M. Cardinal. Le choix de M. Cardinal était alors le suivant: ou bien démissionner en dénonçant son chef, ou bien prendre son humiliation à deux mains et présenter le projet à la Chambre, le défendre devant les caméras de la télévision et essayer, impossible, dans sa conscience, de concilier le nouveau projet de loi, paraphé par lui, et le défunt bill 85, moins radical, dont il avait pourtant lui-même dirigé les funérailles comico-politiques, à Québec en l'absence de M. Bertrand, alors hospitalisé.

POUVOIR DE LA POLICE

En Chambre, au moment de la présentation du "bill 63", peu de spectateurs, malgré que plusieurs citoyens, en ce pays dé-

mocratique (!) aient demandé d'y assister. Le chef du LIS, M. Raymond Lemieux et trois membres de son groupe, ainsi que plusieurs citoyens "normaux", peu inquiétants, n'ont pu obtenir le classique laissez-passer pour ce lieu démocratique par excellence, dans la tradition britannique: la Chambre. En outre, des barricades - inutiles - avaient été installées devant le Parlement. Des policiers, il en pleuvait partout, en uniforme et en civil!

Aussi, le chantage: M. Lemieux était constamment entouré et suivi de policiers en civil qui ne le laissaient pas d'une semelle. Il a fallu l'intervention d'un journaliste pour que quatre de ces policiers quittent la salle de presse, quand M. Lemieux y a pris la parole. La police est docile, elle est sortie, pour attendre patiemment son homme!

POUVOIR DE L'HYPOCRISIE

Pour noyer l'ignominie de ce projet de loi, il fallait pourtant plus que la force et la police. Il fallait la publicité, et pas n'importe laquelle. La plus tapageuse possible. Le "show" s'est déroulé sur les tapis rouges et feutrés de feu le Conseil législatif, devant les caméras-couleurs de Radio-Canada. (Que M. Trudeau s'en réjouisse.) La salle était gardée par la police et si des artistes de la télévision ont pu y pénétrer, les "contestataires" sont restés à la porte.

Tous les éditorialistes de la presse parlée et écrite avaient

été conviés à Québec, ce qui est un fait sans précédent. Le pouvoir espérait ainsi obtenir, en conviant solennellement les éditorialistes, l'appui de la presse.

Sur l'estrade d'honneur, cinq ministres: MM. Bertrand, Cardinal, Tremblay, Masse et Beau- lieu.

L'an passé, au temps du "bill" 85, MM. Cardinal et Tremblay, pour le moins, étaient en désaccord avec ce projet. Ce jeudi 23 octobre, devant le Québec entier, ils ont pourtant défendu un projet de loi, le no 63, moins acceptable encore que le premier malgré que l'unilinguisme mitigé de fait ait gagné de nouvelles lettres de noblesse, au cours des derniers mois. Comment alors expliquer une pareille attitude pour le moins paradoxale?

UN PARTI EN LAMBEAUX

Au milieu et à côté de ce fouillis, un parti blessé à mort: l'Union nationale se relèvera mal de ce coup de force. Des ministres ont accepté de s'humilier publiquement, des députés, quelques-uns, sont atteints jusqu'à l'âme. Le pouvoir, au Québec, parle anglais, ils le savent mieux que jamais.

L'ANGLAIS A GOGO

Que dit-il ce "bill"?
a) les écoliers qui fréquentent l'école anglaise devront pouvoir démontrer qu'ils ont une "connaissance d'usage" de la langue française. Reste à savoir comment on s'y prendra!
b) l'enseignement anglais sera fourni à tous ceux dont les parents en font la demande, qui soient-ils: anglophones, francophones, immigrants de toutes nationalités.

Les immigrants, justement, on tentera de les intégrer au groupe francophone, en les séduisant par notre belle culture. Par exemple, a dit M. Mario Beaulieu, en organisant des tournées de "troupes folkloriques" pour intéresser les immigrants à ce que nous sommes. C'est fin!... Et efficace.

L'anglais sera ainsi, officiellement, légalement, servi à la demande. C'est l'anglais à gogo, au

LES DEUX BILLS

L'ancien, le No 85

Le nouveau, le No 63

Le libre choix des parents

Le comité linguistique composé de quinze membres, cinq anglophones et dix francophones, est chargé de faire des règlements suivant lesquels le ministre reconnaît comme étant de langue française ou de langue anglaise les institutions d'enseignement.

Les cours sont donnés en langue anglaise à chaque enfant dont les parents ou les personnes qui en tiennent lieu en font la demande lors de son inscription. Les programmes d'études et les examens doivent assurer une connaissance d'usage de la langue française à ces enfants et le ministre doit prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Remarque: ce n'est plus le comité linguistique qui est chargé de définir la langue de l'école. Ce sont les parents qui peuvent demander un enseignement anglais à n'importe quelle commission scolaire. Cet article de la nouvelle loi rend officiellement bilingue tout l'enseignement public au Québec.

Le français "primaire" et les immigrants

Le ministre de l'Éducation a aussi la responsabilité de prendre, de concert avec le ministre de l'Immigration, les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec puissent acquérir dès leur arrivée, une connaissance d'usage de la langue française et faire instruire leurs enfants dans les écoles reconnues par le ministre comme étant de langue française.

Le ministre de l'Immigration a la responsabilité de prendre, de concert avec le ministre de l'Éducation, les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent dès leur arrivée la connaissance de la langue française.

Remarque: pas de différence fondamentale.

Le français "primaire" et les Anglais

Le comité linguistique est composé de quinze membres, dix francophones et cinq anglophones. Ce comité est chargé de faire des règlements régissant les programmes d'études et les examens pour tous les enseignements, sauf ceux qui conduisent à un grade universitaire et les enseignements privés qui ne conduisent pas à un diplôme décerné sous l'autorité du ministre, de façon à assurer une connaissance d'usage de la langue française à toute personne qui fréquente une institution reconnue comme étant de langue anglaise.

Le ministre doit prendre les dispositions nécessaires pour que les programmes d'études édictés ou approuvés pour ces institutions d'enseignement et les examens qui les sanctionnent, assurent une connaissance d'usage de la langue française aux enfants à qui l'enseignement est donné en langue anglaise.

Remarque: pas de différence.

Québec, dont la métropole agonise pourtant d'année en année.

Pour arriver à trahir ainsi le peuple, le gouvernement a eu recours à sa police, à l'hypocrisie et à la force. M. Bertrand est content, M. Lesage aussi, qui a approuvé le tout après s'être

bien assuré que les parents francophones qui le désirent pourront envoyer leurs enfants à l'école anglaise.

Finies les folies! The fun is over! Ou bien il va commencer.

Avec la dernière des fureurs, démocratiques ou pas!

UN CONTESTATAIRE AU P.Q.

par Marthe Therrien



"Je me sens toujours contestataire, je me sens prêt à changer beaucoup de choses. C'est ce qui m'intéresse, peu importe si je perds l'étiquette de contestataire en chemin."

Le congrès du Parti Québécois, qui s'est déroulé en fin de semaine dernière, a connu quelques imprévus, dont l'élection de Claude Charron, ex-leader étudiant de 23 ans, à l'un des postes de conseiller.

UN PARTI OUVERT AUX JEUNES

Dans une entrevue exclusive à Québec-Press, M. Charron a ajouté: "Dans mon discours,

j'ai demandé aux délégués de donner une preuve concrète que le parti était ouvert aux jeunes. On me l'a donnée." Mais il précise que ce n'est pas toute la jeunesse qui se définit par lui: "Je ne représente pas l'assemblée générale des jeunes". Le P.Q. est selon lui acceptable pour les jeunes, "à cause de la solution qu'il propose, la création d'un pays."

ANTECEDENTS

Inconnu des milieux politiques et de la population avant son élection, M. Charron s'est fait connaître des étudiants par ses activités dans le syndicalisme étudiant. Diplômé en Sciences Politiques de l'Université de Montréal, il est devenu vice-président aux affaires internationales de l'Union Générale des Étudiants du Québec (UGEQ) en mars 1968, et à ce titre a représenté l'UGEQ à des conférences internationales étudiantes. A la suite de la démission du président de l'UGEQ, il a joué un rôle important d'animateur dans la contestation. Il cherchait à "canaliser l'expression des voix discordantes venant de tous les coins de la province, à susciter, sans la diriger, la prise de conscience des étudiants."

DE LA CONTESTATION A LA POLITIQUE ACTIVE

On a dit de la contestation qu'elle était un refus global. Claude Charron proteste énergiquement et la définit comme "le mouvement du oui global, de l'espoir. Les étudiants, expli-

que-t-il, disaient non à un monde qui les écoeurait, mais surtout ils étaient prêts à agir dans le sens du changement." Son adhésion au P.Q., il la voit comme le prolongement de son désir de changement, puisque selon lui le changement passe par des réformes et que "le début de tout, c'est l'indépendance du Québec."

L'EXECUTIF ET L'ASSEMBLEE

C'est un secret de polichinelle qu'il a été élu contre la volonté de l'ancien exécutif, mais il ne s'en alarme pas: il y voit une preuve nouvelle qu'il y a possibilité de travailler dans le P.Q., que le parti est plus démocratique que les autres. Il se dit d'accord avec les principes du parti, il respecte l'autorité du chef mais ne lui accorde pas de mandat en blanc. Il était par exemple favorable à l'abolition de la commission politique, "parce que cette structure pouvait dans l'avenir devenir embarrassante."

LA VIOLENCE

D'aucuns croient que l'élection de M. Charron est une caution contre la violence. Il répond: "Ce n'est pas ça qui arrête un mouvement social". Est-il en faveur de la violence? "Si c'était le cas, dit-il, j'en ferais." Il finit par dire qu'il a "à peu près toujours approuvé les causes de violence", mais qu'il n'a "pas de position globale de fond sur cette question. Parfois, poursuit-il, un mémoire est inutile, parfois c'est la violence qui l'est."

QUÉBEC-ÉDUCATION

LA RESTRUCTURATION SCOLAIRE À MONTRÉAL (2)

VERS UN GIGANTESQUE SAINT-LÉONARD AUX DIMENSIONS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

par
JULES LeBLANC

Il y a quatre ans à peine, la réforme scolaire risquait de déboucher sur une espèce de "guerre de religion": durant la campagne électorale de mai-juin 1966, la confessionnalité constituait un problème aigu et passionné.

Aujourd'hui, c'est plutôt dans la voie d'une âpre lutte linguistique que le Québec est engagé. Les événements de Saint-Léonard, qui ne cessent de s'aggraver depuis 18 mois, sont au cœur même de la restructuration scolaire de l'île de Montréal. La possibilité d'éventuels recours à la violence est même loin d'être exclue, surtout depuis deux mois.

Voici un an, on évoquait la création possible de 10, 20, 30 Saint-Léonard à travers le Québec. Maintenant, on voit plutôt poindre la perspective d'un gigantesque Saint-Léonard aux dimensions de toute l'île de Montréal. Plus de deux millions de personnes seraient ainsi touchées.

UNE DOUBLE OBSESSION

Etablir de nouvelles structures administratives pour l'enseignement public montréalais constitue une tâche très complexe en soi. Cela exige qu'on réconcilie des orientations d'ordre idéologique différent, ainsi que des mentalités, des besoins et des intérêts fort variés.

Loin de simplifier l'entreprise, la langue et la religion se présentent comme une double obsession qui ombrage les esprits.

Elles viennent mêler les cartes et, partant, risquent de fausser le débat en reléguant à l'arrière-plan des aspects très importants.

Il semble assuré que Montréal sera doté d'une structure à trois paliers: 1) un comité scolaire dans chaque école publique (élémentaire et secondaire); 2) des commissions scolaires au palier intermédiaire; 3) un conseil scolaire pour toute l'île.

TROIS GRANDES FORMULES

La difficulté réside au palier intermédiaire: sur quelle base va-t-on établir les commissions scolaires?

Trois formules sont principalement mises de l'avant: a) une division selon la religion; b) une division selon la langue; c) une commission unifiée.

Dans le premier cas, c'est presque le statu quo: on aurait des commissions scolaires catholiques, protestantes et neutres; chacune d'elles régirait les écoles françaises et anglaises de son territoire.

Dans le deuxième cas, c'est la formule Pagé: on aurait des commissions scolaires françaises et anglaises; chacune d'elles aurait juridiction sur les écoles catholiques, protestantes et neutres de son territoire.

Dans le troisième cas, c'est la formule du rapport Parent (et du ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal): dans un territoire donné, une seule commission scolaire régirait toutes les écoles publiques, qu'elles

soient anglaises ou françaises, qu'elles soient catholiques, protestantes ou non confessionnelles.

MAINTIEN DU STATU QUO

Les tenants d'une division selon la confessionnalité, soutiennent que l'existence de commissions scolaires confessionnelles est indispensable au maintien d'écoles confessionnelles. Ses adversaires affirment qu'il n'en est rien et qu'une telle formule ne répond plus aux besoins de la population hétérogène de Montréal.

Une telle formule, en outre, entraînerait l'ouverture d'un secteur non confessionnel. D'où le risque d'augmenter le nombre des commissions scolaires. D'où, surtout, le risque d'avoir un secteur neutre déficient: doterait-on ce secteur d'un statut particulier — dans le domaine du financement et de l'équipement scolaire, par exemple — pour tenir compte de sa nouveauté et lui permettre d'offrir un enseignement valable?

L'Association des parents catholiques du Québec tient beaucoup à cette formule et elle peut compter sur des appuis importants au ministère de l'Éducation, notamment de la part d'un sous-ministre adjoint, Mlle Thérèse Baron.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal opte également pour la structure confessionnelle.

CONSÉCRATION DE "DROITS"

La division selon des lignes linguistiques soulève beaucoup de protestations, en particulier dans les milieux nationalistes. Cette formule, soutient-on, consacre dans une législation les "droits" scolaires de la minorité anglophone au Québec et constitue de ce fait un précédent très dangereux.

La Ligue pour l'intégration scolaire, avec M. Raymond Lemieux et la SSJB de Montréal, avec M. François-Albert Angers, sont les principaux porte-parole de cette tendance. À leurs yeux, cette formule incarne la perte définitive du Québec francophone.

D'autres considèrent que la division linguistique constitue un net progrès sur la présente division confessionnelle et qu'elle marque une étape vers les commissions scolaires unifiées du rapport Parent. Cette formule leur paraît plus logique et plus conforme aux besoins actuels.

Les tenants de cette formule prennent pour acquis que, de toutes façons, des écoles publiques de langue anglaise continueront d'exister à Montréal et d'être subventionnées. Cette formule, cependant, devra être complétée par des mesures visant à intégrer efficacement et rapidement les Néo-Québécois à la majorité française du Québec: plusieurs d'entre eux son-

gent à des mesures coercitives pour les futurs Néo-Québécois.

UNE AUTORITÉ UNIQUE

La commission scolaire unifiée, soulignent ses partisans, permet d'éviter les inconvénients que posent les deux autres formules: les écoles optent pour l'une des deux langues principales et adhèrent (ou pas) à une religion donnée, tandis que la commission scolaire, c'est-à-dire l'organisme administratif, lui, n'a ni langue ni religion.

Ils invoquent en outre qu'elle est meilleure sur le strict plan administratif parce qu'elle recouvre seule un territoire donné: ainsi, la population d'un même territoire ne relève pas de deux ou trois organismes administratifs, comme dans les deux cas précédents, mais bien d'une seule autorité.

Ses adversaires invoquent deux arguments principaux: les tenants de la confessionnalité affirment qu'elle entraîne la disparition des écoles confessionnelles tandis que ceux qui se préoccupent beaucoup de l'avenir du français au Québec mettent en relief que cette formule placerait une partie des francophones montréalais sous l'autorité de commissions scolaires à majorité anglophone: ce cas se produirait dans deux ou trois commissions scolaires de l'ouest de l'île.

(à suivre)



COURRIER ÉDUCATION

PAR JEAN LABERGE

QUESTION

Monsieur,

Vous avez demandé que les gens rapportent des expériences vécues dans votre Journal. Je ne sais pas si beaucoup ont répondu à votre appel, mais moi je vais le faire bien simplement.

L'an passé, j'ai suivi des cours pour adultes au Centre Coopératif Sésame. Les cours sont organisés par le ministère de l'Éducation. Moi, j'étais payé par le Centre de la Main-d'œuvre, pour suivre ces cours et avoir le diplôme de 9e année.

Au bout des 6 mois de cours, j'ai eu mon diplôme de 9e. C'était en avril dernier. Je pensais pouvoir continuer mes études pour le diplôme de 11e année, mais j'en ai discuté avec mes professeurs, et je me suis rendu compte que je n'avais pas les capacités pour aller plus loin dans mes études.

Alors je suis vraiment désespéré, parce que, moi j'ai toujours voulu suivre un cours en mécanique, et pour s'inscrire dans une école technique, ça prend le diplôme de 11e année. Et dans les écoles privées comme "Aviron" par exemple, ça coûte trop cher... pour mes moyens en tout cas. J'ai 5 enfants et j'ai jamais eu de travail assez payant pour me ramasser de l'argent.

Depuis que je suis tout jeune que je "joue" dans les moteurs de toutes sortes et que je rêve de devenir mécanicien. Dans le temps j'ai pas eu la chance d'étudier. Je voudrais me reprendre maintenant. La plupart des termes techniques sont en anglais, et moi je parle autant l'anglais que le français. J'ai appris par moi-même. Bien sûr, j'ai pas les papiers des jeunes qui sortent de ces écoles, mais j'ai beaucoup d'expérience. Si je pouvais avoir un diplôme en mécanique, je

pourrais travailler dans ce qui m'intéresse, et ça serait fini pour moi les petites "jobs" pas intéressantes et pas payantes.

Je ne sais pas ce que ça va donner de dire mes difficultés, mais ça me décharge le cœur de vous les raconter, et peut-être d'apprendre que j'ai encore une chance de m'en sortir et d'avoir du travail dans ce qui m'intéresse.

Merci d'avance, si vous mettez ma lettre dans votre journal.

RÉPONSE

Si vous vous souvenez, dans le courrier de la semaine dernière, nous posions un certain nombre de questions relativement à l'éducation des adultes. Entre autres questions, il y avait celle-ci: "Les diplômes accordés répondent-ils aux besoins du marché du travail" et on pourrait ajouter: après lecture de cette lettre "à la situation et aux aspirations des gens".

Nous sommes en présence d'un cas dramatique qui se répète à des milliers d'exemplaires. Si on reprend les éléments d'information renfermés dans la lettre, dans ce cas précis, il y a eu orientation de la part des

professeurs quant aux possibilités de l'étudiant, qui laissé à lui-même aurait pu s'inscrire en 11e année et risquer d'abandonner en cours de route ou d'essuyer un échec à la fin des cours. Or on sait que l'enseignement dispensé au Centre Coopératif Sésame est très différent de celui donné dans d'autres centres. On utilise les méthodes d'animation à l'intérieur des cours et les activités permettent de suivre de plus près l'évolution de chacun des étudiants. Cette situation est assez privilégiée et difficilement applicable dans des centres où l'on retrouve l'enseignement traditionnel et un programme académique très chargé. Ceci amène à dire que le passage du 1er système au 2e doit être assez douloureux pour plusieurs, et qu'un étudiant qui a réussi à Sésame n'est pas nécessairement sûr de réussir dans un autre cadre d'études. De toute façon, c'est un problème délicat que nous aurons le loisir d'analyser dans un autre courrier.

Donc pour notre correspondant, c'est la fin d'un rêve et le commencement d'un drame, puisqu'un étudiant adulte, père de famille doit posséder un papier de 11e année pour étudier

en mécanique alors qu'il est mécanicien depuis toujours à "titre naturel" sinon à "titre officiel". C'était un Sésame qui ouvrait des portes à un avenir meilleur, et voilà que tout se referme dans l'ombre.

Que faire, que diable!!! Devant autant d'espoirs déçus et de situations aussi intolérables que déprimantes, les questions abondent. Les Centres de main-d'œuvre se préoccupent-ils d'ouvrir des classes pour les étudiants adultes plus aptes à l'apprentissage manuel qu'intellectuel? Si oui, est-ce qu'on prend les moyens nécessaires pour informer les gens intéressés? Ne serait-il pas possible d'accorder des bourses à des travailleurs (comme cela se fait pour les étudiants) qui pourraient s'inscrire à des écoles privées plus permises à l'admission, mais trop coûteuses pour des gens à petits revenus? Pourquoi est-il plus facile d'être admis dans le secteur privé que public, mais en payant le gros prix?

Le débat est engagé. Que les responsables d'études ou d'emplois, que tous ceux qui peuvent apporter un avenir meilleur communiquent avec nous.

LA SEMAINE DE PIERRE PASCAU



ÉCRIVEZ À PASCAU

Tous les jours de semaine, à C.K.L.M., les auditeurs échan- gent avec moi des opinions sur l'actualité. Je me suis souvent dit que si nos dirigeants politi- ques écoutaient cette émission, ils changeraient souvent de fa- çon de penser.

Au siècle où nous vivons, la population éprouve un besoin de plus en plus urgent de partici- per à tout ce qui se passe autour d'elle, et tout individu, peu im- porte son niveau d'instruction

ou sa culture académique, a quelque chose à dire. Son opi- nion compte et on doit la rete- nir.

C'est afin de rendre cette par- ticipation encore plus efficace que j'ai accepté de faire chaque semaine, dans QUÉBEC-PRES- SE, une synthèse de mes émis- sions quotidiennes à C.K.L.M.

Je serais incapable de dire si les opinions exprimées dans cette chronique sont les miennes ou celles des auditeurs. Les

idées se croisent dans un échan- ge continu, même si les points de vue sont souvent différents.

Pour poursuivre, jusqu'à un certain point, l'esprit de mon é- mission, il serait souhaitable que les lecteurs m'écrivent pour me faire part de leurs opinions. Nous publierons ces lettres ici et j'y répondrai. Ainsi s'établira peut-être une nouvelle forme de participation très intéressante.

Envoyez vos lettres à Pierre Pascau, C.K.L.M., 1184 ouest, rue Ste-Catherine; MONTREAL.

LA COLÈRE DES FÉDÉRALISTES

Les yeux exorbités du pre- mier ministre du Canada, au di- ner-bénéfice des libéraux du Québec, ont fait beaucoup d'ef- fet.

Ses propos rageurs et la façon emportée dont il a dénoncé les "séparatistes" qui infiltrent des organismes fédéraux ont fait dire à bien des gens, dont René Lévesque, que le premier mi- nistre "avait perdu les pédales".

Cependant, le premier mo- ment de surprise passé, quel- ques-uns ont commencé à se po- ser des questions.

M. Trudeau n'est pas homme à se laisser emporter de la sorte, surtout le jour de son anni- versaire et devant 3,000 person- nes. Cette colère subite ne cadre pas avec le personnage.

Mais à toute chose malheur est bon: le congrès du Parti Qué- bécois, qui menaçait de faire les manchettes des journaux le lund- i matin, a été détrôné.

Coïncidences ou manoeuvres?

De peur qu'on ne nous accuse d'être de parti pris, nous ad-

mettrons quand même que tout cela n'était nullement prémé- dité. Mais là ne s'arrêtent pas les coïncidences.

Il est curieux que M. Robert Bourassa ait choisi le jour où s'ouvrait le congrès du Parti Québécois pour annoncer sa candidature à la direction du Parti Libéral du Québec. Le len- demain, encore une fois, les journaux faisaient grand cas de M. Bourassa et certains relé- guaient même le PQ aux pages intérieures.

Peut-on persister, là encore, à ne voir que coïncidences et ef- fets du hasard? Je le veux bien, mais il existe des personnes plus malicieuses que moi.

Des esprits probablement per- vers et maladroits ont voulu voir entre tous ces événements des liens curieux. Ils sont allés jus- qu'à se demander si M. Bouras- sa et les libéraux fédéraux ne s'étaient pas entendus pour met- tre les bâtons dans les roues de René Lévesque.

Même La Presse est tombée dans le panneau, en annonçant que M. Bourassa était le candi- dat préféré du premier ministre

fédéral, ce que M. Trudeau s'est empressé de nier d'ailleurs.

Et si nous continuons à nous poser des questions, nous en ar- rivons au point de nous deman- der si les esprits pervers et mala- drifs dont nous parlions tout à l'heure ne pourraient pas, tout compte fait, avoir raison. Dans ce cas il faut s'inquiéter.

Le sens de ces manoeuvres

Si les discours des libéraux d'Ottawa étaient prémédités, ils signifieraient que le Parti Qué- bécois est beaucoup plus puis- sant qu'on ne nous le laisse croire.

Dans ce cas, la réaction des ministres fédéraux paraît malha- bile. Ce n'est pas avec des sor- ties de ce genre contre un parti politique, même souverainiste, qu'on convaincra les Québécois lucides que les libéraux sont capables d'assurer l'unité paci- fique du Canada.

Tous ceux qui aiment vrai- ment ce pays et qui ne veulent pas le voir s'effriter sont in- quiets.

LES HÔPITAUX

Les hôpitaux

Le public est en émoi à la pen- sée que les employés d'hôpitaux pourraient se mettre en grève. Chez certaines personnes, l'in- quiétude prend même des ac- cents de panique.

Dans l'éventualité d'une grève on sait que les cas d'urgence seront admis dans les hôpitaux, mais cela ne règle pas tous les problèmes.

Qu'est-ce qu'un cas d'urgence?

Comment définit-on un cas d'urgence? Une victime d'un ac- cident de la route en est un, ce- la est clair, mais comment doit- on considérer une personne qui se plaint de douleurs à l'abdo- men? Seul un examen sérieux pourra déterminer si elle souf- fre d'une indigestion, d'une crise d'appendicite ou d'un cancer. Si on la met parmi les cas urgents

tout va bien; mais si on juge qu'elle peut attendre pour se faire hospitaliser, on lui fait, peut-être courir un gros risque.

Et que dire des malades chro- niques? Déjà certaines familles se plaignent que des hôpitaux leur ont téléphoné pour leur de- mander de venir reprendre un parent hospitalisé depuis plu- sieurs semaines, mais qui n'est pas nécessairement guéri. Si ce malade a encore besoin de soins, il risque de ne pas les avoir à la maison, où chacun est occupé. La famille, surtout si ses reve- nus sont modestes, se trouve donc placée dans une position très précaire.

On comprend bien que le vote de grève ne sera pas pris avant la fin du mois et qu'il y a de for- tes chances que les syndiqués rejettent la grève. Mais cela n'é- limine pas les fameux moyens de pression qui ont déjà com- mencé et qui, paraît-il, paraly-

sent les hôpitaux du Québec dans une proportion de 30%. Là encore on ne peut pas admettre tous les malades qui ont besoin de traitements et c'est la popu- lation qui paie les pots cassés.

Blâme du public sur le syndicat

Le public comprend, en géné- ral, que les infirmières et le per- sonnel hospitalier ne sont pas traités aux petits oignons dans le Québec. Mais il ne pourra sans doute jamais se résoudre à faire les frais des conflits sociaux dans les hôpitaux. Malheureuse- ment, dans le cas présent, mé- me si le gouvernement a tort de ne pas accorder aux employés les salaires et les conditions de travail qu'ils réclament, c'est sur le syndicat que retombe tout l'odieux de la situation, et les moyens de pression qu'il risque de devoir employer le rendront très impopulaire auprès du pu- blic.

LA LANGUE ET LES ÉCOLES

Je suis assez embarrassé pour parler de deux sujets qui ont fait l'objet de sérieuses discussions pendant la semaine: le lock-out à la Régionale de Chambly et la politique de la langue au Qué- bec.

Je suis embarrassé parce que ces deux sujets sont d'actualité brûlante et qu'au moment d'al- ler sous presse, on attend des développements qui pourraient changer complètement la situa- tion.

Voyons quand même les opi- nions exprimées avant que les écoles secondaires aient rouvert leurs portes sur la Rive Sud, et avant que le gouvernement ait présenté ses projets de loi sur la langue et sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal.

Le lock-out de Chambly

Un étudiant de Polyvalente a qualifié "d'écoeuranteries" les événements qui se sont produits à la Régionale de Chambly de- puis la rentrée de septembre.

Si les parents ne sont pas aus- si lapidaires dans leurs juge- ments, ils n'en manifestent pas moins un grand découragement. A force d'entendre la direction scolaire et les enseignants se renvoyer la balle, et les deux parties, en choeur, insinuer que c'est le gouvernement provincial

qui est responsable de toute la confusion, ils se sentent complè- tement perdus.

Baucoup ont l'impression que la préoccupation majeure des enseignants et des direc- teurs d'écoles est loin d'être l'éducation des enfants. On di- rait que les deux parties s'af- frontent dans le cadre d'une op- position systématique. Certains vont même jusqu'à affirmer qu'on ne veut pas régler le con- flit par la négociation.

Une loi d'exception forçant le retour à l'école pourrait bien arranger les opposants. Dans ce cas personne n'aurait cédé.

Mais le problème ne sera pas réglé pour autant. Pour donner aux enfants l'instruction de qualité à laquelle ils ont droit et pour laquelle leurs parents paient des taxes élevées, il ne suffit pas d'ouvrir les écoles et d'obliger les enseignants à re- tourner au travail.

Premièrement, le temps perdu depuis la rentrée sera difficile- ment rattrapé. Deuxièmement, les enseignants ne sont pas des machines et leur travail repose d'abord sur leur enthousiasme et leur état d'esprit. Il est dou- teux qu'une loi d'exception soit le meilleur moyen de créer l'at- mosphère propice à l'étude.

LA LANGUE

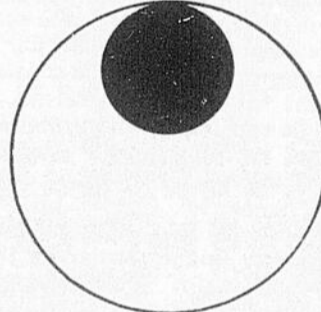
On m'appelle souvent pour dénoncer la "folie" de ceux qui réclament l'unilinguisme au Québec. Comme preuve de la nécessité d'être bilingue, on me dit ceci: j'ai envoyé mes enfants à l'école en Ontario afin qu'ils apprennent l'anglais et c'est pourquoi ils peuvent maintenant gagner leur vie convenablement.

C'est justement le même ar- gument qu'emploient leurs ad- versaires. Ils dénoncent l'injus- tice de la situation québécoise, où la majorité est obligée de parler la langue de la minorité pour pouvoir gagner sa vie.

Entre ces deux extrêmes se si- tue le juste milieu, dirait M. de La Palice. C'est pourtant vrai. Les deux courants d'opinion é- tant très répandus au Québec, le gouvernement doit en tenir compte avant de se prononcer. Même le cabinet de l'Union nationale serait divisé entre les deux extrêmes.

Quel que soit ce fameux bill des langues, il est certain qu'il mécontentera bien des gens. C'est au premier ministre à choi- sir le groupe qu'il veut conten- ter. On pourrait presque parler de jugement de Salomon dans son cas.

K
A
R
A
T
É



FÉDÉRATION CANADIENNE

DE

KARATÉ

Offre des Cours
pour
Hommes - Dames - Enfants.
Matins - Soirs

DEBUTANTS

INTERMÉDIAIRES

AVANCES

Les cours sont donnés sous la direction de Monsieur

ARY ANASTASIADIS
POUR INFORMATION TELEPHONER

277-6532
7386 ST-HUBERT, MONTREAL



PAR LE DR. SERGE MONGEAU

QUÉBEC-SANTÉ

L'ACNÉ, LA MALADIE DE PEAU LA PLUS RÉPANDUE

L'acné est une maladie de la peau qui afflige surtout les adolescents. On estime à environ 90 p. 100 la proportion de ceux qui en seraient atteints à ce moment de leur vie. L'acné débute vers la puberté, et se présente ensuite par crises pendant quelques années, pour s'arrêter généralement vers 25 ans.

En elle-même, l'acné ne présente aucun danger pour la vie de l'individu qui en est atteint; mais en plus des inconvénients esthétiques qu'elle offre pendant sa "floraison", on ne peut mésestimer les traces permanentes de son passage qui peuvent demeurer sur la peau, en particulier celle du visage.

POURQUOI L'ACNÉ?

L'acné n'est pas une maladie récente. Pourtant, on n'a pas encore réussi à connaître entièrement ses causes. Les recherches les plus récentes nous permettent cependant d'en comprendre assez bien le mécanisme.

La peau est constituée de trois couches superposées: l'épiderme (la plus extérieure), le derme et l'hypoderme. Presque toutes les surfaces du corps sont recouvertes de poils plus ou moins développés. La racine de ces poils se trouve dans le derme, au fond d'un follicule (voir le schéma 1). La racine du poil contient une glande qu'on nomme sébacée, et qui produit le sébum, une sorte d'huile qui en s'écoulant sur la peau assure une certaine lubrification, ce qui empêche la trop grande sécheresse de la peau.

Il arrive dans certains cas que des petits morceaux d'épiderme ou de la saleté bloquent la sortie du follicule: ceci survient sur-

tout dans les petits follicules, où les poils sont si minuscules qu'on les voit à peine: ce bouchon où se mêle le sébum s'oxyde rapidement et noircit, ce qui forme de "points noirs". La glande sébacée poursuivant sa production de sébum, celui-ci ne peut s'écouler à l'extérieur et il s'accumule, provoquant un gonflement du follicule et un léger soulèvement de la peau (voir le schéma 2).

A un moment donné, le follicule est si gonflé qu'il éclate dans le derme. Le sébum contient des huiles irritantes pour les tissus, et il s'ensuit une petite réaction inflammatoire qui devient rapidement grave s'il se trouve des bactéries dans la région, car certaines d'entre elles transforment ces huiles en substances encore plus irritantes. Il s'ensuit la formation d'un "bouton" qui peut évoluer vers la pustule, qui prend souvent des proportions considérables.

LES HORMONES

Une question vient immédiatement à l'esprit: pourquoi l'acné est-elle une maladie de l'adolescence? En fait, on a pu découvrir que la sécrétion des glandes sébacées était fortement influencée par les hormones de type androgénique, possédées en plus grande abondance par les hommes, mais également présentes chez les femmes. Au moment de la puberté, ces hormones sont produites en grande quantité par les testicules du garçon et les ovaires de la fille. Cette stimulation subite provoque l'activité accrue des glandes séba-

cées, avec le résultat qu'on connaît. Il faudrait oublier ces idées tant répandues que l'acné est causée par un "mauvais sang", par la masturbation ou toute autre raison du genre. C'est un phénomène normal, en ce sens qu'il s'explique physiologiquement; ce qui signifie aucunement qu'on doive se contenter de regarder évoluer l'acné sans tenter de la combattre. Bien au contraire: en comprenant mieux ce qui se passe, on peut mieux s'opposer aux conséquences pouvant en résulter.

L'ACNÉ, UNE MALADIE

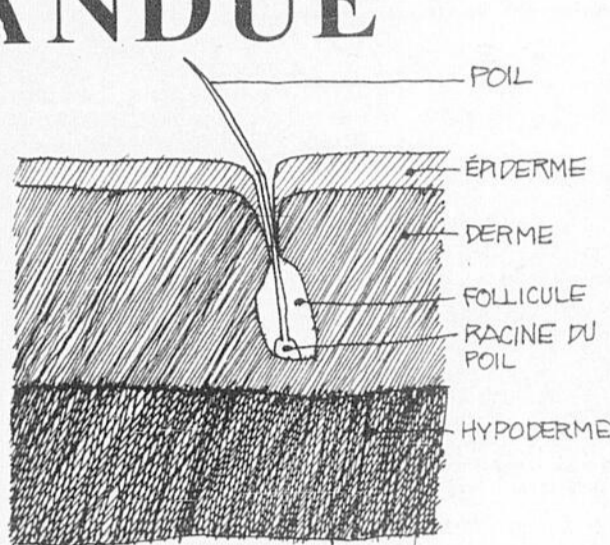
On a trop souvent tendance à catégoriser l'acné parmi ces attributs de l'adolescence qui "passeront avec le temps". Une enquête menée auprès de plusieurs dermatologistes, en 1967, a montré que seulement 7.3 p. 100 de leurs consultations avaient été accordées pour des cas d'acné. Pourtant, c'est sans contredit la maladie de peau la plus répandue.

La médecine dispose aujourd'hui de certains moyens pour faire disparaître, du moins partiellement, les cicatrices d'acné: ainsi par la dermo-abrasion, ou l'on sable littéralement la peau, on arrive à refaire une surface presque neuve. Mais on ne peut réussir à tout effacer, et une prévention adéquate eut été beau-

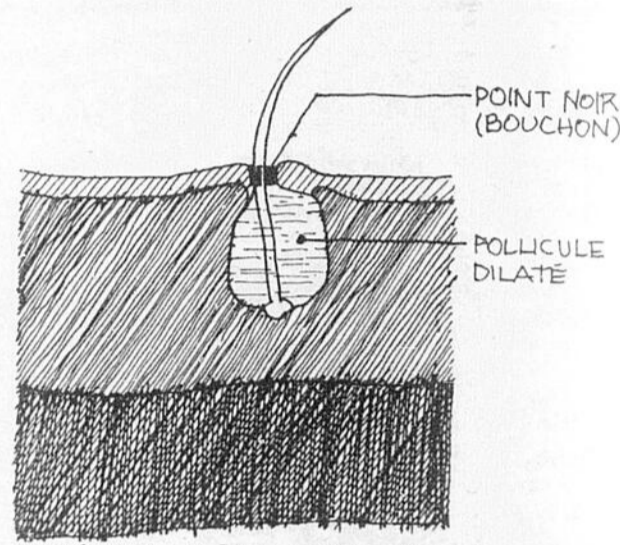
coup moins onéreuse à tous points de vue.

Il n'existe point de traitement universel de l'acné. D'après la gravité du cas, d'après le type de personne atteinte et même selon l'expérience du médecin, diverses procédures peuvent être employées. L'important demeure de poursuivre le traitement aussi longtemps que nécessaire, ce qui signifie la plupart du temps plusieurs années. Voici une liste de thérapies à la disposition des médecins:

les produits chimiques: la plupart du temps, ces substances ont deux vertus: elles irritent l'épiderme, provoquant le détachement de ses cellules les plus superficielles et en même temps le déblocage des



SCHEMA 1: LA PEAU



SCHEMA 2: LE FOLLICULE DILATÉ

conduits folliculaires. De plus, elles servent de cosmétiques pour cacher les irrégularités de la peau.

les manipulations locales: grâce à des instruments stériles, (pour éviter les risques d'infection), le médecin peut extraire les comédons (points noirs), ou il peut inciser les pustules pour permettre que leur contenu s'échappe. Il s'agit là de procédures qui ne devraient jamais se faire par auto-manipulation.

les antibiotiques: dans certains cas plus graves, où les bactéries de la peau sont trop abondantes, le médecin peut prescrire des antibiotiques par voie orale, ce qui empêche alors les follicules crevés de s'infecter.

les hormones: pour contrecarrer l'influence des hormones androgéniques qui activent la production du sébum, quelques médecins emploient des hormones oestrogéniques (de type féminin). Il s'agit là d'une thérapie délicate, en particulier quand elle s'emploie chez

des hommes, mais dans des cas graves elle peut s'avérer nécessaire.

les tranquillisants: le "stress", cette façon de réagir aux situations stimulantes, amène une sécrétion augmentée des glandes surrénales qui produisent elles aussi des hormones androgéniques: certaines personnes étant constamment (ou presque) en état de stress, une médication tranquillisante peut parfois être indiquée.

DES MESURES POUR TOUS

Avant même de voir son médecin et pendant le traitement qu'il peut entreprendre, il existe certaines recommandations sur lesquelles on ne saurait trop insister.

En premier lieu, il faut éviter: de toucher à la peau des régions affectées, pour ne pas y provoquer d'infection; d'utiliser des cosmétiques pour les filles, et de l'huile ou des crèmes pour les cheveux chez les garçons;

de séjourner longtemps dans des lieux très humides (douche ou bains très chauds, etc.);

de pratiquer des sports de compétition, car l'énervernement entraîne une augmentation de la production des glandes surrénales;

d'adopter une diète sévère qui interdit presque toute nourriture. Il suffit d'éviter les substances stimulantes comme le café et le thé, le chocolat et les eaux gazeuses à base de cola.

Quant aux mesures préventives, elles demeurent peu nombreuses: il est nécessaire de se laver les cheveux aux trois ou quatre jours, pour les tenir secs. De plus, quotidiennement il faut laver à l'aide d'un savon antiseptique (Dial ou Phisohex) les parties atteintes, et cela à trois ou quatre reprises. Finalement, il ne faut pas se décourager: l'acné ne se guérit pas, pendant sa période d'activité; elle se contrôle simplement, et peut être empêchée de marquer un visage pour la vie.

POURQUOI J'AI QUITTÉ LE PHOTO-JOURNAL

Pendant presque cinq ans, j'ai régulièrement écrit dans le Photo Journal, y étant responsable tout ce temps de la chronique Médecine d'aujourd'hui; j'y ai aussi réalisé trois enquêtes par questionnaire auprès du public, ainsi que quatre-vingts articles sur la sexologie. Tous ces travaux ont peut-être fait qu'on m'identifie avec ce journal: pourtant, je n'ai mis les pieds dans l'édifice du journal que trois fois en cinq ans.

Il faut mettre au crédit des nombreux directeurs qui se sont succédé à la tête du journal l'entière liberté d'action qu'ils m'ont laissée.

Le Photo-Journal était un hebdomadaire populaire. Durant les premières années de ma collaboration, on s'efforçait de distraire honnêtement les lecteurs, et assez souvent de les aider à mieux vivre, avec un souci constant de véhiculer une langue bien construite.

Il y a quelques mois, le journal a été acquis au prix fort par le groupe Powers, qui contrôle déjà La Presse, La Patrie, Le Petit Journal, etc. Sans doute pour récupérer rapidement le capital investi, on a décidé de procéder à des économies en licenciant les journalistes un à un pour

utiliser de plus en plus de traductions d'articles américains. Mais les gens ne sont pas fous, les ventes descendaient constamment.

Voici quelques semaines, la direction a décidé de tout mettre en oeuvre pour hausser sa cote de popularité: on a procédé à des changements radicaux pour trouver une formule qui saurait flatter les goûts d'un certain public, aussi bas que ces goûts se situent. J'ai décidé de partir. On m'a fort clairement fait sentir que je prenais une mauvaise décision, car où trouverais-je maintenant un endroit pour m'exprimer? Il n'y a que deux propriétaires d'hebdomadaires: quittant le premier (Powers), j'aurais peu de chances auprès du second (Péladeau), puisqu'on n'y cherche qu'à exploiter les gens qui y travaillent. On ignorait encore l'existence d'un nouveau journal, Québec-Presse, qui ne serait lié ni à un groupe ni à l'autre.

Avec l'équipe de ce journal, je pourrai poursuivre honnêtement le travail entrepris ailleurs. Mais au lieu de trouver le résultat de mes efforts perdu dans une mer d'insignifiances et pratiquement hors texte, je saurai que je m'intègre dans une tentative réelle d'offrir un journal indépendant et digne.



ON NE NÉGOCIE PAS AVEC MONTRÉAL

Les policiers et pompiers de Montréal ont fait la grève. Montréal a connu l'une des journées les plus mouvementées de son histoire. C'était au départ un conflit syndical entre un employeur, la ville de Montréal, et ses employés. C'est devenu, à la suite des conférences de presse de MM. Saulnier et Drapeau, du roman d'espionnage. La semaine dernière QUEBEC-PRESSE a voulu rouvrir un dossier hâtivement refermé sur des accusations de subversion et des demandes d'enquête royale. QUEBEC-PRESSE a donc présenté quatre pages d'information sur les comités de citoyens et les perquisitions qui les ont frappé. Cette semaine Maurice Roy retrace un tableau des négociations entre la ville et ses employés depuis l'arrivée au pouvoir de M. Jean Drapeau.

30 congédiements, en 1956:

C'était la politique du "crois ou meurs". Pierre Desmarais, le Lucien Saulnier du temps, congédiait 230 employés manuels permanents de la ville pour confier leurs travaux par voie de contrat à une entreprise privée. La mesure avait été prise unilatéralement par l'administration, sans qu'on tente même de reclasser ces travailleurs dans d'autres services. Les dirigeants syndicaux avaient vainement fait appel au maire Jean Drapeau: il fit la sourde oreille. "Desmarais était un véritable dictateur,

affirme M. Roger Lampron, président du syndicat des manuels de la Ville de Montréal. Il n'était pas possible de négocier avec lui. Il n'avait aucune espèce de considération pour les travailleurs". Aujourd'hui, ça ne se fait plus, parce que la loi le défend. Mais l'esprit n'a pas changé.

Manque de souplesse:

"La façon de négocier de monsieur Saulnier déclare M. Georges Dagenais du Syndicat des ingénieurs de la ville ne reflète pas beaucoup de souplesse. Elle consiste à offrir ce qu'il considère comme étant "juste". Cet-

te offre n'est pas négociable". Lors de la signature de la convention collective des ingénieurs en 1967, l'offre patronale n'a pas varié quant au montant total des sommes impliquées. C'est dans le bureau de M. Saulnier que les négociations se sont déroulées, à la fin. Le président du Comité exécutif refusait d'entendre les arguments de la partie syndicale en alléguant que la ville n'avait pas d'argent.

La grève des cols-blancs, en 1967: au cours de cette grève, M. Saulnier a envoyé une lettre personnelle à tous les grévistes les invitant à rentrer au travail im-

médiatement et à négocier ensuite. C'est un truc classique du patronat réactionnaire pour saboter l'autorité des représentants élus des travailleurs. Dans le même temps, M. Saulnier laissait courir le bruit voulant que les fonctionnaires municipaux ne travaillaient pas suffisamment et que plusieurs d'entre eux étaient inutiles. On utilisait les témoignages du premier venu pour discréditer les fonctionnaires, ce qui était d'autant plus facile que le climat psychologique créé par l'Expo avait porté le prestige du maire et de son administration à son apogée.

Maladministration:

De leur côté, les fonctionnaires mettent sur le compte de la maladministration de la ville, ses problèmes financiers qu'elle invoque toujours quand elle négocie. "Vingt-deux services à la Ville de Montréal, ça n'a aucun sens, dit M. Roger Lampron, du Syndicat des travailleurs manuels. Il y a trop de services qui se recoupent. La planification s'impose. Si tout était coordonné, on pourrait employer 7,000 ou 8,000 permanents au lieu de 12,000 saisonniers. Un autre avantage, c'est que les permanents passeraient dans d'autres services durant les périodes creuses dans un secteur donné. La cause du fouillis actuel, c'est que chaque directeur de service est un petit monarque".

A des fins politiques:

"L'administration Drapeau-Saulnier s'est aussi servie de nous à des fins politiques, déclare M. Roland Fournier, président du Syndicat des chauffeurs d'autobus. En 1967, l'administration nous a fait des offres carrément inacceptables, nous poussant ainsi à la grève. De cette manière, la ville voulait forcer les 19 municipalités de l'île à contribuer au budget déficitaire de la Commission des Transports de Montréal. Le coup a été réussi, puisque par la suite, on a obtenu plus du double de la première offre".

Le coup de la caisse de retraite:

Le point sur lequel tous les syndiqués de la ville de Montréal sont d'accord, c'est l'odieuse de la loi votée par l'Assemblée

nationale à la demande de l'administration Drapeau-Saulnier en vue de faire passer le fonds de retraite des employés municipaux sous le contrôle de la municipalité.

Le déficit de l'Expo:

A la limite, les employés municipaux se demandent si l'administration Drapeau-Saulnier ne finance pas ses projets de prestige sur leurs dos. Roger Lampron, du Syndicat des employés manuels prétend que le déficit réel de Terre des Hommes ne serait pas de cinq millions, mais bien de 12 millions de dollars et plus, si l'administration ne coupait pas d'autres services ou secteurs en souffrance depuis l'Expo. "Pour garder les Pavillons de l'Expo ouverts, ce qui ne sera jamais rentable vu leur nombre et l'étendue du terrain, l'administration fait l'économie des gardiens de piscines publiques. C'est le citoyen défavorisé qui est le premier à en souffrir. Et bien sûr, il manque d'argent dans les coffres municipaux pour payer les employés..."

Policiers et pompiers:

"14 ans d'injustice", criaient les policiers réunis au Centre Paul-Sauvé. Les méthodes de l'administration Drapeau-Desmarais et ensuite Drapeau-Saulnier ont reçu leur condamnation la plus éclatante ce jour-là du sept octobre, qui a fait au moins un mort, une demi-douzaine de blessés et près d'un million de dommages à la propriété. Le principal grief des policiers qui sont privés du droit de grève et vont à chaque négociation jusqu'à l'arbitrage dont la décision est exécutoire, c'est que l'arbitrage est un "fix", comme ils disent. "L'arbitrage nous a coûté \$70,000 cette année et \$40,000 en 1967. Or les décisions sont toujours à l'avantage de la ville".

"Ils prétendent même avoir la preuve que les deux arbitres, se sont consultés avant de rendre jugement, ce qui, selon eux, va à l'encontre de la loi et leur faisait dire: "On est victime d'une injustice, on a le droit d'enfreindre la loi nous aussi".

Maurice L. Roy

LA POLICE, M. SAULNIER ET LA SUBVERSION

DRAPEAU ET SAULNIER ONT SOLLICITÉ L'APPUI DES MAIRES DU QUÉBEC

(M.-L. R.) Au moins 15 maires de différentes municipalités du Québec ont fait parvenir des télégrammes d'appui à la demande du président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, réclamant la création d'une commission royale d'enquête sur les activités présumées subversives des volontaires de la Compagnie des jeunes Canadiens. Nous avons rejoint au téléphone 6 de ces maires: 5 d'entre eux admettent avoir envoyé leur message de protestation à la suite d'une sollicitation du maire de Montréal, M. Jean Drapeau. Deux d'entre eux ajoutent même que sans cette invitation du maire de la métropole, ils n'auraient pas envoyé de message d'appui.

Le maire d'Amqui, M. G.E. Guérette, nie avoir été l'objet de sollicitation, alors que les maires de Bonaventure, M. P.E. Arsenault, de La Tuque, M. Lucien Filion, de Rivière-du-Loup, M. Yves

Godbout, de Val D'Or, M. J.-Wilfrid Morin, et de Matane, M. Roger Dion, ont admis avoir fait parvenir un télégramme de protestation au premier ministre Trudeau à la suite d'une invitation du maire de Montréal. Ce dernier, qui avait demandé qu'on lui envoie une copie de ces télégrammes, a par la suite communiqué le contenu de ces messages à tous les journaux, postes de radio et de télévision du Québec via l'Agence Télé-

Il y a 1655 municipalités au Québec: nous ne savons pas à combien de maires l'hôtel de ville de Montréal a fait parvenir sa demande d'appui, mais à l'heure actuelle, environ 15 ont répondu à cette invitation. Les 6 maires que nous avons rejoints ont affirmé n'avoir eu aucune difficulté avec les volontaires de la CJC, puisqu'il n'y a pas de volontaires dans ces villes.

M.R.

NE TOUCHE PAS À TÉLÉ-4 QUI VEUT

Par Michel Rioux
QUÉBEC — "Simple opération de routine", s'est contenté de répondre l'officier de la Sûreté du Québec qui avait dirigé la perquisition dans les locaux du M.S.P., (mouvement syndical politique) le 17 octobre, à Québec.

On y a saisi des pamphlets et imprimés divers, en vue de monter une accusation possible de sédition contre les "mouvements dits subversifs". La coïncidence est grande, si on pense que le M.S.P. prépare pour le 31 octobre une manifestation baptisée "Opération Télé-4", ayant pour but de protester contre cette station privée qui ne se gêne pas, selon plusieurs, pour prendre des positions souvent contraires aux intérêts québécois. Cependant, selon les informations recueillies, il ne semble pas que l'opération policière ait dissuadé les organisateurs de la manifestation de poursuivre activement leurs préparatifs.

On signale d'autre part que des étudiants de quelques Cégep de la région qui distribuaient des tracts avaient été menacés de renvoi s'ils ne cessaient

pas. De plus, plusieurs journaux étudiants de Québec ont décidé de faire un front commun dans l'Opération Télé-4 et de préparer un journal consacré à cette question.

Les villes de Québec et Sainte-Foy ne comptent pas un seul membre de la Compagnie des jeunes canadiens. Ce qui n'a pas empêché les autorités municipales de ces deux villes d'expédier des télégrammes aux édiles montréalais, dans lesquels elles disent appuyer le président du Comité exécutif de Montréal, M. Saulnier, dans sa demande d'enquête sur les activités de la CJC.

Nous avons demandé à l'échevin Georges Caron, de Sainte-Foy, indépendantiste reconnu et qui représente l'opposition au conseil municipal, quelle avait été son attitude dans cette question. "J'ai répondu que je n'avais pas d'objection à ce qu'une enquête soit faite, car je crois que la C.J.C. ne fait que son devoir et n'a rien à cacher. J'ai aussi ajouté que si une telle enquête avait lieu, j'étais sûr que M. Saulnier se casserait le nez".

LE NOIR DOSSIER

UN HOMME EST MORT

UNE ENQUÊTE DE
GÉRALD GODIN

Un homme est mort, l'autre soir, d'une "balle tirée du toit du garage Murray Hill", pour reprendre les paroles du ministre de la Justice du Québec, Me Rémi Paul. C'était un caporal de la Sûreté du Québec. Il a eu droit à des funérailles civiques. Quelques chauffeurs de taxi, plus chanceux, se promènent quand même aujourd'hui avec quelques centaines de plombs dans le corps. Pour la première fois depuis plusieurs années, des coups de feu ont été tirés ou échangés, personne ne peut

l'affirmer, au cours d'un conflit social dans le Québec.

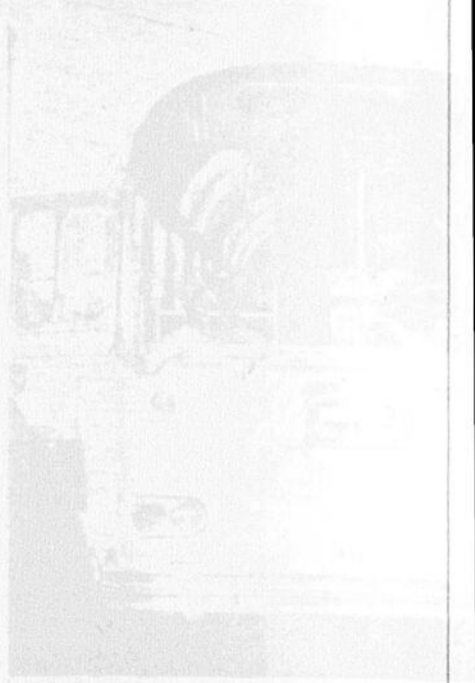
Ce degré franchi dans l'escalade de la violence force à s'interroger sur celle des deux parties en cause qui est, comme on dit, "au pouvoir" ou en tout cas, près du pouvoir.

La Murray Hill Limousine Services Ltd a été fondée en 1908. Elle détient présentement et depuis environ 15 ans un monopole sur le transport-voyageurs de l'aéroport de Dorval en vertu d'un contrat avec le ministère

fédéral des Transports. Ce monopole lui coûte \$60,000 par année. Le contrat vient à échéance en 1972 et peut être reconduit presque automatiquement jusqu'en 1977. Ce monopole prive les chauffeurs de taxi de Montréal et alentours de revenus qu'ils chiffrent à plus d'un million de dollars. L'histoire de ce monopole reste à écrire.

Gérald Godin analyse cette semaine deux aspects de cette question complexe. Dans un premier article, il décrit comment

Murray Hill "grouille et grenouille" dans la jungle juridique et constitutionnelle qui est la caractéristique de ce pays. Dans un deuxième article, il parle des oubliés des récents événements: les employés de la Murray Hill Limousine Services, qui sont du dernier carré des ouvriers non syndiqués au Québec et dont les conditions de travail sont celles de l'ère pré-syndicale. Enfin, il donne quelques réponses et pose quelques questions au ministre fédéral des Transports, l'honorable Don Jamieson.



MURRAY HILL ET LA LOI

Tous ceux qui ont rencontré monsieur Charles Hershorn, de l'honorable Lionel Chevrier jusqu'au maire Jean Drapeau, en passant par l'honorable Léon Balcer et un certain nombre de journalistes, reconnaissent à l'unanimité que c'est un homme absolument charmant et d'une hospitalité sans bornes. Ses employés n'en disent pas autant, mais c'est une autre histoire.

Certains attribuent à ce charme irrésistible ses excellentes relations avec le pouvoir, grâce auxquelles il a pu obtenir entre autres ce monopole du transport-voyageurs à l'aéroport de

Dorval et surtout, le conserver contre vents et marées.

D'autres, tel le député Frank Howard, NPD de Skeena, attribuent à un autre facteur le privilège dont jouit la Murray Hill à Dorval. Il a affirmé dans une conférence de presse récente que monsieur Charles Hershorn a versé au moins une contribution à la caisse électorale du parti libéral fédéral aux dernières élections. Il réclame donc que l'enquête annoncée par le ministre fédéral des Transports, M. Donald Jamieson au sujet du contrat exclusif de la compagnie avec le ministère qu'il di-

rige porte aussi sur cet aspect de la question: les contributions de la Murray Hill au gouvernement et l'influence que de telles contributions ont pu avoir sur la lenteur du gouvernement à trouver une autre solution qu'un monopole, pour assurer le transport-voyageurs de Dorval à Montréal.

M. Jamieson a répondu à M. Howard dans une conférence de presse en ces termes: "Je ne suis pas au courant si quiconque a donné quoi que ce soit à qui que ce soit dans le parti. Et même si tel était le cas, ça n'aurait aucune influence sur ma décision".

LA JUNGLE CONSTITUTIONNELLE

De toute manière, peu importent les raisons des succès de M. Hershorn avec sa flotte d'autobus et de taxis, il reste que la Murray Hill est probablement l'entreprise canadienne qui a su le mieux utiliser à son profit la jungle juridique et constitutionnelle dans laquelle se débattent les simples citoyens et surtout, en l'occurrence, les chauffeurs de taxi de Montréal ainsi que, il y a quelques années, les employés de la Murray Hill Limousine Services.

Cette jungle, la Murray Hill la connaît comme le Vietcong connaît le delta du Mékong et, sur ce terrain, il n'a pas encore connu la défaite.

1.- Le premier exemple connu de cette connaissance du terrain constitutionnel date de 1961. Le 17 octobre 1961, les Teamsters demandait à l'honorable Léon Balcer si les employés de la Murray Hill relevaient de la Commission des Relations de travail du Québec, ou de son équivalente à Ottawa. Ils n'obtinrent pas de réponse.

2.- Le 29 octobre de la même année, les épouses de quatre employés congédiés par M. Charles Hershorn se rendent à Ottawa pour attirer par du piquetage l'attention de l'honorable Léon Balcer sur le sort fait à leurs maris. Mais sans résultat.

3.- Quelques jours plus tard, elles descendent à Québec demander au ministre du Travail de l'époque, l'honorable René Hamel, aujourd'hui juge de la Cour Supérieure, ce qu'il peut faire en cette matière. Le ministre fait dire par le secrétaire de l'honorable Jean Lesage que toute la question est du ressort du fédéral.

4.- Enfin, Ottawa se décide et désigne un nommé Duquette

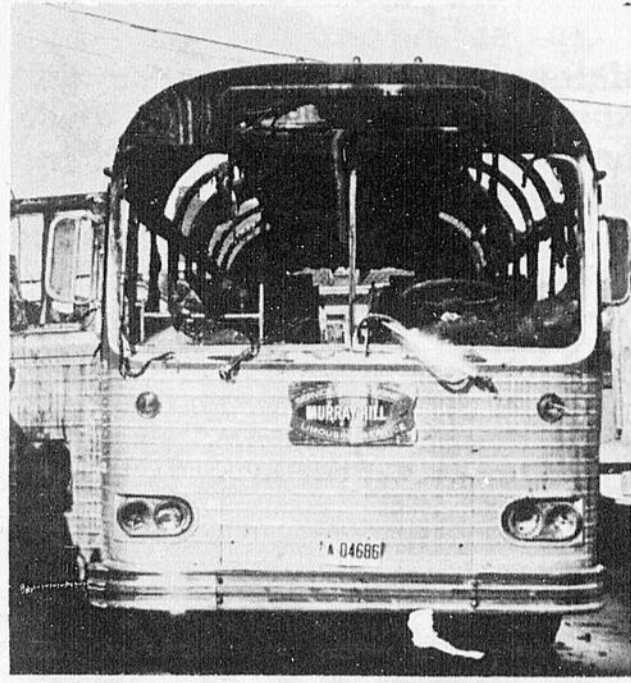
pour servir de négociateur. Dans le même temps, M. Charles Hershorn prend une injonction contre les Teamsters, puis une autre contre le syndicat-bidon de M. Elie Allard et tout est reporté à trois ans.

5.- C'est trois ans plus tard en effet que le juge Allan Gold dans un jugement dont il est question ailleurs dans cette page, nie au Québec le droit de s'occuper des employés de la Murray Hill.

6.- Le 28 juillet 1964, la Ville de Montréal intente des procédures contre Murray Hill dont les véhicules font du transport-voyageurs à Montréal, sans permis municipal. En 1965, la Murray Hill conteste un jugement de la Cour Supérieure qui donne raison à la ville d'exiger un permis d'autos de louage et la Cour d'Appel n'a pas encore rendu son jugement en cette matière. Une centaine de plaintes de la Ville de Montréal contre Murray Hill sont actuellement en suspens, et suivant la décision de la Cour d'Appel, elles seront inscrites ou jetées aux oubliettes.

7.- Vendredi, le 10 octobre 1969, suite aux événements que l'on sait, le ministre fédéral des Transports, M. Donald Jamieson, promet une enquête sur le monopole de Murray Hill. Puis une semaine plus tard, il s'embourbe à son tour dans la jungle constitutionnelle et légale. "On nous met tout sur le dos, dit-il, mais c'est un problème qui doit se régler d'abord au niveau municipal et ensuite au provincial". Or, au niveau municipal, c'est la Cour d'Appel qui dans quelques mois va statuer. Cette cour détient donc entre ses mains les clés de la paix entre les chauffeurs de taxi de Montréal et la Murray Hill. Qui l'emportera? Les chauffeurs de taxi ont hâte de le savoir, de la hâte de ceux qui ont faim.

DE MURRAY HILL



L'AGONIE DU SYNDICALISME

Après dix-huit ans d'efforts, M. Charles Hershorn, "Charlie" pour les intimes et "The King" pour certains leaders syndicaux, a gagné. Dès qu'ils entendent ou qu'ils voient le mot syndicat, ses 250 employés prennent leurs jambes à leur cou et retournent au volant de leurs autobus, taxis, limousines, etc.

La dernière tentative de syndicalisation des employés de Murray Hill a été faite le printemps dernier, dans le silence et le secret le plus complet par l'Union internationale des Camionneurs, aussi appelée "Teamsters". M. Raymond Greene "president of the joint councils" des Teamsters nous a dit: "Ils ont peur. Ils ne veulent pas entendre parler de syndicat".

L'idée même d'un syndicat est donc morte, chez les employés de Murray Hill, dont les conditions de travail sont aujourd'hui inconnues. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'ils reçoivent le salaire minimum, soit \$1.25 de l'heure, qu'il n'y a pas de limites d'heures de travail, qu'ils en sont, en un mot, au stade où en étaient les travailleurs du pays avant l'existence des syndicats.

L'agonie du syndicalisme à Murray Hill a été longue. Ses derniers râlements datent de 1961. Il faut les rappeler pour voir comment s'est joué le drame.

Le premier acte fut secret: les Teamsters obtiennent en octobre 1961 la signature de la majorité des 150 employés et une requête en accréditation attend devant la Commission des Relations ouvrières du Québec.

Tout à coup, le 11 octobre 1961, c'est la grève. Les taxis de Montréal ont pour la première fois depuis longtemps et jamais plus depuis lors, accès à l'aéroport de Montréal. On notera que le service ne s'en porte pas plus mal.

Pourquoi la grève, quelques jours avant la décision de la Commission des Relations du travail? Parce que la compagnie a congédié huit personnes, décapitant ainsi le syndicat et mettant en danger la faible majorité dont disposent les Teamsters pour fonder leur syndicat.

Pour Charles Hershorn, les congédiements n'ont rien à voir avec la syndicalisation. Il déclare aux journaux: "Les personnes congédiées étaient de mauvais employés. Notre maison ne peut garder à son service des gens dont la tenue laisse à désirer ou encore qui passent leur temps libre à la taverne". A cette époque, les salaires sont de \$55.38 pour 70 heures de travail. Les uniformes, à la charge des chauffeurs. L'écusson de la compagnie, obligatoire, coûte au chauffeur, l'équivalent de 5 heures de travail, soit \$3.50.

VIOLENCE

Dans les jours qui suivent, une dizaine d'autobus et de taxis de la compagnie sont endommagés par les flammes ou à coup de bâtons de baseball. La rumeur circulait que c'était la compagnie elle-même qui avait détruit ses véhicules pour fonder la demande qu'elle fit et obtint le 18 octobre à la Cour Supérieure, d'interdire par voie d'injonction à n'importe quel représentant du syndicat des Teamsters de mettre le pied dans les environs du garage maintenant célèbre de la rue Barré ou même d'entrer en contact avec un ou des employés de la compagnie, pour éviter toute violence.

Les organisateurs des Teamsters restèrent dorénavant chez eux. Les grévistes de Murray Hill furent arrosés de rumeurs suivant lesquelles les Teamsters les avaient laissés tomber. Certains d'entre eux le crurent.

Le vendredi 20 octobre, coup de théâtre! Un autre syndicat (?) fait son apparition dans le tableau. Son organisateur est un certain Elie Allard qui arrive sur la ligne de piquetage dans une Cadillac noire avec chauffeur et dont la réputation comme syndicaliste laisse à désirer. Il tient une conférence de presse au cours de laquelle il déclare entre autres: "Le président de Murray Hill est venu lui-même me rencontrer sur la ligne de piquetage et m'a dit qu'il préférerait faire affaire avec moi plutôt qu'avec un employé".

Lundi le 23 octobre, le syndicaliste en Cadillac est victime d'une râclée que lui donnent trois individus.

La confusion la plus grande règne parmi les employés. Une trentaine d'entre eux ont signé des cartes de M. Elie Allard, pour un syndicat dont peu de gens avaient entendu parler jusqu'alors.

Mardi le 24, M. Charles Hershorn obtient de la Cour Supérieure une autre injonction contre le syndicat de M. Allard et sa présence autour de son entreprise.

Le 2 novembre, la Commission de Relations de travail du Québec n'a pas juridiction en cette affaire, puisque Murray Hill fonctionne en vertu d'un contrat du fédéral.

De son côté, la Commission canadienne des Relations ouvrières n'a jamais été saisie de plainte en cette affaire.

Fin d'octobre, la compagnie Murray Hill avait congédié tous ses employés qui s'étaient mis en grève, en leur remettant un "cadeau-souvenir": 2 pour cent de leur salaire de l'année, soit en moyenne 25 dollars, un chèque couvrant deux semaines de salaire, leur livret d'assurance-

chômage, la remise de 35 dollars que chaque employé versait au moment de son engagement pour couvrir des accidents éventuels, ainsi qu'une note leur annonçant leur congédiement.

Puis, ce fut le silence. Un an plus tard, le 4 octobre 1962, dans le bas d'une page intérieure, La Presse publiait une nouvelle intitulée: "Les employés de Murray Hill désespèrent d'être syndiqués". Il s'agissait d'une entrevue avec un chauffeur. "Nous désespérons d'être syndiqués un jour, disait-il. Mais nous prions le gouvernement de faire quelque chose". Son désespoir était fondé. Mais ses prières n'eurent aucune suite. AUCUNE!

RÉPONSES ET QUESTIONS À M. DON JAMIESON, À LA COUR D'APPEL, A QUELQUES AUTRES

Réponses et questions à M. Don Jamieson, ministre fédéral des Transports et à d'autres.

"On nous met tout sur le dos, déclarait M. Don Jamieson, ministre fédéral des Transports, mais c'est un conflit de juridiction entre la ville de Montréal et les municipalités avoisinantes".

Réponse de la ville de Montréal: "On exige de la Murray Hill un permis d'autos de louage. La Cour Supérieure nous a donné raison. La Murray Hill nous conteste en Cour d'Appel. C'est donc actuellement cette Cour qui décidera pour nous."

"Mon ministère a les mains liées parce que Murray Hill est la seule compagnie à détenir un permis provincial de transport par autobus et limousine", dit aussi M. Don Jamieson.

Réponse d'un porte-parole du ministère des Trans-

ports du Québec: "Aussitôt que le Ministère des Transports mettra fin au monopole de Murray Hill, nous accorderons des permis de transport-voyageurs à n'importe quelle entreprise qui répondra aux exigences du ministère".

QUESTIONS A M. DON JAMIESON, MINISTRE DES TRANSPORTS:

Le Gouvernement du Canada a-t-il l'intention de maintenir le monopole de Murray Hill à Dorval? Cette question relève exclusivement du fédéral. "Nous étudions la question", répond-il.

Or la question était à l'étude il y a un an, soit en décembre 1968. Faut-il croire que cette étude d'il y a un an, dont on promettait des nouvelles "dans six mois", soit en juin 1969, n'a jamais même été commencée?

A moins qu'Ottawa ne tente de faire la preuve que "la violence est vraiment inutile", puisque tout ce qu'elle a donné jusqu'à maintenant, ce sont des promesses qui n'ont pas été tenues, ou le jeu de cache-cache d'un ministre fédéral derrière les fameux "conflits de juridiction".

Une dernière question: le droit et la justice existent-ils en ce pays, ou la multiplicité des lois et des juridictions n'équivaut-elle pas, à toutes fins pratiques à une négation de la justice pour les citoyens, en l'occurrence: les chauffeurs de taxi de Montréal et des environs.

QUESTION A LA COUR D'APPEL DU CANADA?

Quand entendrez-vous la cause de Murray Hill contre la ville de Montréal?

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Pour la première fois dans l'histoire du Québec, c'est au suffrage universel que les élections municipales auront lieu. Ca se passera dans une trentaine de municipalités où l'on estime que le nombre d'électeurs doublera et dans certains cas triplera, comparativement à ce qu'il était lors des dernières élections.

De plus, du côté des candidatures, ou de ce qu'on appelle techniquement "le sens électoral", les exigences ont été extrêmement réduites. Surtout en rendant éligibles à des postes de maire ou d'échevins, les locataires ou leur conjoint, alors qu'auparavant, seuls les propriétaires pouvaient briguer un poste. De plus, la fameuse "valeur libre

d'hypothèques" qui retenaient chez eux tant de citoyens soucieux de servir et réservaient aux riches les postes de maires ou échevins, est disparue des règlements. Avec le résultat qu'on a assisté à une multiplication des partis et des candidats un peu partout. Par exemple, à l'Île Jésus, il y a cette année trois partis dans l'arène. Même chose à Ville d'Anjou, où partout, le conseil actuel avait été élu par acclamation aux dernières.

Ce phénomène de nouvelles réalités électorales, de nouveaux hommes et de nouvelles idées dans la lutte électorale municipale, c'est à Ville d'Anjou que nous sommes allés l'observer.

Gérald Godin

VILLE D'ANJOU: TROIS PARTIS, TROIS STYLES

Trois partis s'affrontent à Anjou, l'Équipe Ernest Crépeault, le Réveil d'Anjou, dirigé par Me Alain Brabant et la Survivance d'Anjou - Survival dirigée par M. Jean Corbeil.

"LA SURVIVANCE D'ANJOU-SURVIVAL"

La "Survivance d'Anjou-Survival" travaille sur deux plans. Primo: "Notre équipe est composée d'intellectuels. Ce sont tous des hommes d'affaires qui ont de l'expérience dans l'administration". Secondo: Ernest Crépeault est un homme fini: "Avez-vous vu? Brabant vient de lui intenter une poursuite de 15 millions. Son chien est mort à Crépeault". Font-ils campagne contre l'Équipe Ernest Crépeault? "Ce n'est même pas la peine". Face au Réveil d'Anjou, la tactique est différente. "Il y a des séparatistes là-dedans". - Croyez-vous que ça peut les aider?

- Au contraire ça va leur nuire. Et il y aussi un nommé Chartrand, comment s'appelle-t-il déjà,

jà, (une pause) Michel? Oui, c'est ça, Michel Chartrand fait campagne pour eux.

Quant au programme proprement dit, il vise indirectement l'administration Crépeault, puisqu'on y retrouve partout les termes "désormais" et qu'on y parle partout de "nouveau". Exemples: "Il faut tenir désormais les assemblées du conseil à un endroit et à des heures qui favoriseront la présence de la population". Ce qui est déjà fait, depuis la tutelle. "Il faut désormais examiner en public et en détail tout projet de changement de zonage", "Permettre désormais à chaque conseiller d'exprimer librement son opinion personnelle au cours des séances du conseil".

LE RÉVEIL D'ANJOU

C'est le parti qui fait la campagne la plus publique. Alors que la "Survivance d'Anjou Survival" n'a émis à ce jour aucun communiqué, mais seulement un tract sur chaque candidat et un journal programme, le Réveil en est à son troisième journal et à

son douzième communiqué. Il a aussi distribué ce fameux bilan financier où les citoyens de Ville d'Anjou apprennent avec stupeur que leur ville avait accumulé cette année un déficit de plus d'un million et demi.

La base de la campagne du Réveil, c'est l'attaque contre la "corruption" et la promesse de tout faire "à ciel ouvert". De plus, on insiste énormément sur la modernisation de l'administration municipale, sur l'application d'un plan d'urbanisme et la rénovation urbaine du vieil Anjou dont certaines maisons datent de plus de cent ans. Et ensuite, c'est la chaîne des promesses: piscine fermée, bibliothèque, service des loisirs avec moniteurs, garderie municipale, service d'infirmières visiteuses comme dans les autres villes de l'Île de Montréal.

L'ÉQUIPE ERNEST CRÉPEAULT

Du côté de l'Équipe du maire, on part évidemment avec un handicap sérieux: l'enquête Surprenant, la mise en tutelle et le

déficit de plus d'un million et demi. Mais on ne lâche pas! La campagne consiste surtout à faire des promesses. La plus spectaculaire fut celle d'un investissement de 100 millions par la Shell du Canada. Or la Shell vient d'investir le même montant à Montréal-Est et il n'est absolument pas dans ses projets immédiats d'en faire autant à Ville d'Anjou où elle détient un terrain de 50 acres.

Les autres promesses recourent celles du Réveil: gymnase, piscine olympique (mieux que celle du Réveil), bibliothèque (la même chose que le Réveil); établissement de parcs et terrains de jeux adéquats dans tous les quartiers de la ville; extension du métro de Montréal (le Réveil aussi); mais, et là-dessus le Réveil est dépassé: un hôpital de 800 lits; des feux de circulation aux intersections; abolition de la taxe scolaire; construction du Bureau de Postes, déjà approuvé par le Ministère des Postes (sic); construction d'édifices en hauteur et d'un hôtel international près des Galeries d'Anjou;

établissement dans les Laurentides sur un terrain obtenu gratuitement du gouvernement provincial d'un parc destiné à l'usage exclusif des citoyens de Ville d'Anjou et enfin, reprise d'une promesse du Réveil: le service d'infirmières visiteuses.

ACCORD DES TROIS PARTIS

Les trois partis sont d'accord contre l'annexion, pour le maintien des taxes à leur niveau actuel et pour prendre le pouvoir. L'Équipe Ernest Crépeault, toutefois, n'utilise jamais le mot désormais.

Parallèlement à tout cela, qui est officiel, la lutte est sournoise. Des ragots circulent, les rumeurs les plus fantaisistes ou les plus farfelues, contre lesquels aucune loi jamais ne pourra rien. Là-dessus, Me Brabant philosophe: "Continuez vos commérages dit-il, la population apprend de plus en plus à vous juger comme des comères". Chez les deux autres partis, la Survivance et l'Équipe, on nous a affirmé n'être victime d'aucun ragot. G.G.

LA NOUVELLE LOI NE SERA PAS APPLIQUÉE

Québec J.K. - Le ministre des Affaires Municipales, le Dr Robert Lussier, présentera au Parlement, en février ou mars prochain, son projet de loi modifiant certains aspects importants de la loi électorale des villes et municipalités.

NOUVEAU PROJET

Le nouveau projet du ministre Lussier complète le "bill 285". Son aspect le plus important et le plus spectaculaire vient du fait qu'il limitera les dépenses électorales des candidats dans une élection municipale.

De plus, les dites dépenses seront remboursées dans une proportion de 50%, dans le cas

de tous les candidats qui auront obtenu au moins 25% des votes.

LIMITES DES DÉPENSES

Pour être élu au poste de maire, les candidats ne pourront pas légalement dépenser plus de: 60 cents par électeur jusqu'à concurrence de 10,000 électeurs;

50 cents par électeur de 10,000 à 20,000;
40 cents de 20,000 à 30,000;
10 cents de 30,000 à 100,000;
5 cents de 100,000 à 200,000;
1 cent par électeur au-delà de 200,000.

Ainsi, dans une ville de 50,000 habitants, un candidat à la mai-

rie ne pourrait légalement dépenser plus de \$17,000., remboursable à 50%, s'il a 25% des votes.

Pour un poste d'échevin, la loi est la suivante:

50 cents par électeur jusqu'à concurrence de 10,000 électeurs;
40 cents par électeur de 10,000 à 20,000;
30 cents, de 20,000 à 30,000;
5 cents par électeur au-delà de ce nombre.

Les candidats qui dépenseraient plus que ce maximum permis par la loi sont passibles d'une amende allant de \$100 à \$1,000. et d'un empri-

sonnement ne dépassant pas 1 an.

REMBOURSEMENT

Après les élections, les candidats doivent fournir au directeur des élections les preuves des dépenses effectuées. Ils sont alors remboursés dans la proportion de 50%, s'ils ont obtenu au moins 25% des votes.

Le projet de loi ne fait cependant aucune mention de la carte d'identité obligatoire, une mesure recommandée par l'Union des municipalités.

Enfin la loi ne s'appliquera évidemment pas aux prochaines élections. Elle ne sera en vigueur qu'en 1970.

La nécessité de consulter les intéressés, a dit le ministre Lussier, a forcé la remise à 1970 l'adoption de cette loi. En outre, pour être applicable avec un minimum d'efficacité, il eut fallu qu'elle soit en vigueur dès juin dernier, de façon à permettre aux candidats et aux municipalités de se conformer à cette nouvelle façon de procéder, avant les élections de novembre prochain.

Or, en juin, les consultations n'étaient pas terminées. L'Union des Municipalités, par ailleurs, confirme cette description que fait le ministre Lussier de cette question.



KROUCHTCHEV: IL REFUSA L'ARME NUCLÉAIRE AUX CHINOIS

PAR PIERRE-JEAN MEHU

Des négociations sino-soviétiques ouvertes lundi dernier à Pékin, on peut attendre tout au plus une vague déclaration de principe sur la nécessité pour les deux partenaires de régler pacifiquement leur différend. Sur le fond rien ne changera. Les positions se sont radicalisées à un point tel que toute concession de l'une des parties sera considérée par l'autre comme un aveu de faiblesse; pis, comme la reconnaissance ou par Pékin ou par Moscou de la justesse et du bien-fondé de ses propres thèses.

UNE APPRECIATION DIFFERENTE

En douterait-on, qu'un article de Michel Souslov, le principal idéologue du Kremlin, publié dans la revue "Kommunist", le jour même du départ pour la Chine de la délégation soviétique, montre que par delà les questions de frontière, il s'agit en réalité d'une appréciation fondamentalement différente des problèmes du monde d'aujourd'hui et de l'avenir du mouvement ouvrier international.

RANCOEURS ET ARRIÈRE-PENSÉES

Il est certes positif, que Chinois et Soviétiques, au lieu de

continuer à s'entretenir sur les bords du fleuve Amour, décident de se réunir autour d'un tapis vert. Même si les sourires et les poignées de main ne font que dissimuler les rancœurs et les arrière-pensées. Car, à tout prendre, l'exposé acide des griefs réciproques vaut encore mieux qu'une sanglante confrontation entre gardes-frontières du Sinkiang. Les clameurs patriotiques de la Place Rouge tout comme les slogans scandés sur la Place de la Paix Céleste ont un arrière-goût de nationalisme qu'on croyait être l'apanage des seuls régimes "bourgeois". Le drame est que des considérations stratégiques et des préoccupations de grande puissance sous-tendent la querelle idéologique.

UN DIRECTOIRE A DEUX

Forte de 650 millions d'habitants, la Chine aurait peut-être consenti à exercer avec l'Union soviétique, un directoire à deux du mouvement communiste mondial mais jamais elle ne pouvait accepter le rôle d'un second, même brillant, auquel voulait le confiner l'URSS. Ses soupçons, en 1927, déjà éveillés à l'époque où Staline lui imposa l'accord tactique avec le Kuo Ming Tang

de Tchang Kai-Chek, se trouvent confirmés en 1959 quand Krouchtchev dans son souci de conclure un accord durable avec l'Ouest, lui refusa l'arme nucléaire.

UNE CONDITION ESSENTIELLE

La possession des armes de destruction massive est considérée par la Chine comme la condition essentielle d'une diplomatie indépendante. Y renoncer équivaldrait pour elle à laisser aux Soviétiques et aux Américains la direction des affaires du monde. Même au plus fort de la révolution culturelle, les gardes rouges n'ont jamais osé s'attaquer aux savants et aux techniciens qui forment dans les immensités du Lob Nov., l'instrument dont Pékin a besoin pour asseoir sa stratégie mondiale.

Le conflit armé avec l'Inde tout comme l'opération montée contre le Tibet pour le ramener à une orthodoxie plus stricte, ne visaient qu'à démontrer que la Chine ne se sentait pas du tout concernée par un règlement entre grandes puissances et qui ne ferait que renforcer un statu quo auquel elle n'a jamais voulu se résoudre.

Codifiée, la coexistence paci-

fique l'enserrerait dans un carcan auquel ni la géographie ni son histoire l'y ont habituée.

UN FOND DE MEFIANCE

Le rappel en 1960, des techniciens soviétiques qui travaillaient en Chine ainsi que la décision de Moscou d'obliger son allié à payer dorénavant "cash" les outils et le matériel nécessaire à l'équipement de ses usines, renforça les Chinois dans leur conviction que Moscou leur tiendrait dorénavant la dragée haute et qu'il leur faudrait poursuivre leur industrialisation sans son aide.

Sur ce fond de méfiance, il n'est pas étonnant que le conflit frontalier ait rapidement pris ce tour dramatique.

UN DOSSIER LOURD

Le dossier que débattent depuis lundi MM. Chia Kuan Hua et Kuznetsov est particulièrement lourd. La querelle ne s'est pas circonscrite seulement aux deux grands du communisme mondial, à des degrés divers elle a touché plusieurs pays dont l'Albanie et la Corée du Nord qui s'étaient toujours situés dans la mouvance soviétique. Les par-

tis communistes occidentaux, pour préserver leur unité, ont dû se résoudre à voir apparaître sur leur gauche des groupements maoïstes extrêmement dynamiques et qui leur disputent ouvertement leur rôle de direction du mouvement ouvrier.

LE VIETNAM ET LA ROUMANIE

La Roumanie dans sa nouvelle politique d'indépendance nationale a déjà clairement laissé entendre qu'elle refuserait de se laisser embrigader dans une croisade contre la Chine et le Vietnam en guerre a pu élucider le choix en faisant ressortir que les tâches pratiques de la défense de son territoire ne lui permettent pas de se prononcer dans le conflit.

Quoi qu'il en soit, et malgré le caractère irréductible des positions en présence, on imagine mal une guerre ouverte entre la Chine et l'Union Soviétique. Un conflit armé de ce type - les deux adversaires en sont conscients - prendrait vite des proportions planétaires et casserait définitivement le mouvement communiste mondial. Ni l'un ni l'autre y trouverait son intérêt.

ROCH DENIS À PARIS

COMME LES ÉTUDIANTS, LES PETITS COMMERCANTS MANIFESTENT



Les artistes, les comédiens, les poètes-compositeurs, ne sont assurément pas cette année les "édettes" de la rentrée parisienne de l'automne. L'heure est à la dévaluation et à la politique d'austérité. Et les accrochages sérieux entre les organisations ouvrières, le mouvement des petits commerçants et artisans, et les étudiants, d'un côté et le gouvernement Chaban-Delmas de l'autre, emportent et de loin, la manchette des journaux.

En fait, deux groupes sont présentement à la pointe de la contestation: les petits commerçants et les étudiants.

Rassemblements massifs à Paris et en province, manifestations de rue, affrontements avec les policiers, les petits commerçants ont dressé un cahier de revendications qui a trait au sort de plus en plus difficile qui leur est fait dans l'économie actuelle. Depuis leur refus du régime d'assurance maladie mis en vigueur en 1966, jusqu'à leur désarroi devant la majoration des loyers commerciaux et la multiplication des magasins de grande surface (super-marchés) ils sont las des promesses politiques et veulent obtenir satisfaction tout de suite à toutes leurs revendications.

Or le gouvernement, sans s'effacer complètement devant la contestation, hésite. Entre l'application de sa politique d'austérité et les revendications des groupes sociaux, la marge de manoeuvre est étroite. À qui donner d'abord satisfaction au moins partielle? la réponse tarde à venir et les petits commerçants commencent de leur côté

à recourir à des moyens de pression avec lesquels ils étaient peu familiers jusqu'à maintenant. Les manifestations répétées bien sûr, mais aussi comme certains l'envisagent, la grève de l'impôt... peut-être.

Du côté de l'Université, la situation n'est pas là non plus, de tout repos. Les étudiants devaient "rentrer dans l'ordre" cette année, c'est en tout cas ce qu'espéraient les autorités universitaires et le Gouvernement. Mais dans une proportion importante, ils ne sont pas rentrés du tout, du moins pas encore, et pour cause. Le Gouvernement a pris la décision de hausser d'une dizaine de dollars les frais d'inscriptions dans toutes les facultés.

La riposte étudiante était prévisible. Pendant que l'Union nationale des étudiants (U.N.E.F.) affichait son intention de mobiliser les étudiants contre la hausse des frais, des piquets de grève étaient dressés devant plusieurs centres universitaires de Paris. Au cours des derniers jours, de nombreux bureaux d'inscription ont été fermés et il n'est pas impossible que le mouvement de boycottage trouve sa dimension nationale dans un avenir rapproché.

Y-a-t-il là encore, une solution possible? Les étudiants paraissent en bonne position surtout depuis que le Conseil de gestion de la Sorbonne a exprimé son hostilité à la hausse des frais d'inscription, et invité les étudiants à venir s'inscrire sans payer!

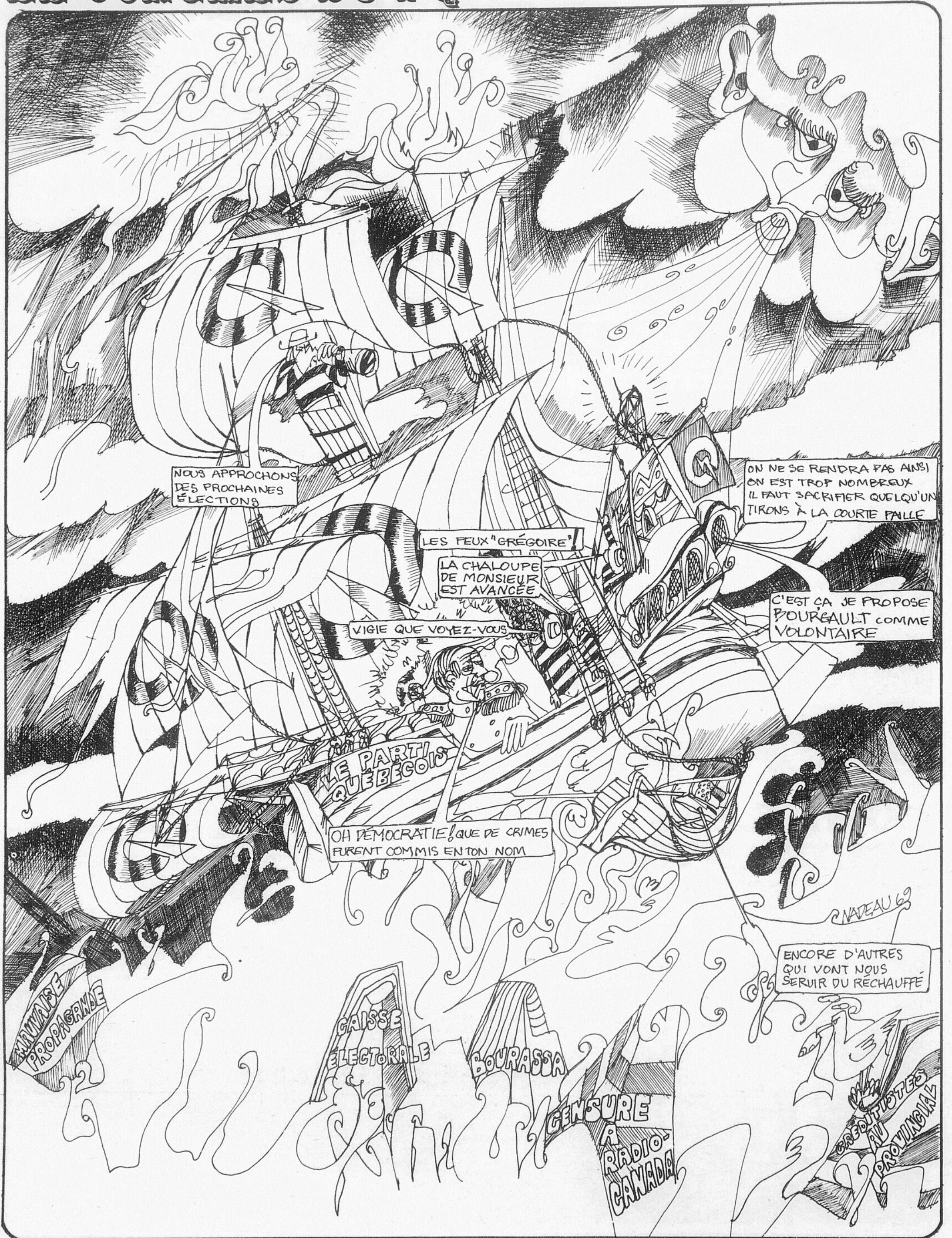
Le Gouvernement, pour sa part et la majorité des doyens

de facultés entendent faire respecter la décision ministérielle, mais ils renoncent, pour l'instant du moins à utiliser la méthode forte pour chasser les contestataires de l'Université. Il en est un seul, jusqu'à maintenant, qui ait eu le courage ou la témérité... de contester les étudiants sur leur propre terrain, c'est-à-dire, - sur les lignes de piquets, - un député gaulliste, M. Michel Boscher. L'expérience cependant ne lui a guère réussi. La voici, en deux mots:

M. Boscher accompagnait sa fille la semaine dernière pour lui faciliter son inscription à la Faculté des Lettres de Paris. Arrivé sur les lieux, il fut pris à partie par une quarantaine de grévistes-étudiants qui lui bloquèrent le passage. Mais ne désespérant pas de convaincre les étudiants, et pour ajouter plus de poids à sa démarche, M. Boscher revêtit alors son écharpe de député. Qu'à cela ne tienne, la colère des grévistes grandissait et M. Boscher dut renoncer à l'inscription de sa fille. Il devait accuser par la suite, le ministère de l'Éducation de "jouer les Ponce Pilate" et préconiser l'expulsion, "au besoin par la force, des quelques forcenés qui bafouent l'autorité de l'État, qui cultivent l'anarchie et empêchent l'immense majorité des étudiants de poursuivre leurs études".

Depuis lors les contestataires n'ont pas été expulsés, les policiers ne sont pas intervenus dans l'Université, et l'augmentation des frais d'inscription reste la principale cible du mouvement étudiant organisé, en France, cet automne.

LE CONGRÈS DU PQ



NOUS APPROCHONS
DES PROCHAINES
ÉLECTIONS

ON NE SE RENDRA PAS AINSI
ON EST TROP NOMBREUX
IL FAUT SACRIFIER QUELQU'UN
TIRONS À LA COURTE PALLE

LES FEUX "GRÉGOIRE"

LA CHALOUPÉ
DE MONSIEUR
EST AVANCÉE

VIGIE QUE VOYEZ-VOUS

C'EST ÇA JE PROPOSE
POURCAULT COMME
VOLONTAIRE

OH DÉMOCRATIE! QUE DE CRIMES
FURENT COMMIS EN TON NOM

NADEAU 69

ENCORE D'AUTRES
QUI VONT NOUS
SERVIR DU RÉCHAUFFÉ

MANIFESTE
PROGRAMME

CAISSE
ÉLECTORALE

BOURASSA

GENSURE
À
RADIO-
CANADA

CÉDULES
AU
PROVINCIAL

QUÉBEC SAIT ACHETER

ÉTUDE COMPARATIVE DES DÉTERGENTS À LESSIVE

Quantité minimum recommandée par le fabricant pour les machines automatiques...

Marque	Format	prix	prix à la liv.	Poids de 1 tasse	Chargées par le devant		chargées par le dessus	
					Quant.	Prix	Quant.	Prix
Co-Op ABC	5 lb.	\$1.15	.23¢	2 1/2 oz.	1/2 t.	.018¢	1 t.	.036¢
	1 lb.	.35	.35	2 1/2 oz.	1/2 t.	.027	1 t.	.055
	2 lb.	.62	.31			.024		.048
	3 lb.	.89	.297			.023		.046
BLUE JET	3 lb.	1.01	.337	2 5/12 oz.	?	.026	?	.051
	5 lb.	1.49	.298		(1/2 t.)	.023	(1 t.)	.045
Cheer	2 lb. 10 oz.	1.01	.385	3 oz.	1/2 t.	.036	1 t.	.072
Oxydol	2 lb. 12 oz.	1.01	.367	3 1/4 oz.	1/2 t.	.037	1 t.	.075
	5 lb. 4 oz.	1.85	.352			.036		.072
Tide XK	2 lb. 10 oz.	1.01	.385	3 1/6 oz.	1/2 t.	.038	1 t.	.076
	5 lb.	1.85	.37			.036		.073
FAB	2 lb. 10 oz.	1.01	.385	3 1/4 oz.	1/2 t.	.039	1 t.	.078
	5 lb.	1.79	.358			.036		.073
Breeze (prime)	1 lb. 14 1/2 oz.	1.01	.53	2 5/12 oz.	1/2 t.	.04	1 t.	.08
	3 lb. 3 oz.	1.85	.58			.044		.088
Duz (prime)	1 lb. 14 oz.	1.03	.549	2 2/3 oz.	1/2 t.	.046	1 t.	.092
	3 lb. 3 oz.	1.85	.58			.048		.097
Drive	2 lb. 10 oz.	1.01	.385	2 2/3 oz.	1/2 t.	.032	1 t.	.064
	5 lb.	1.85	.37			.031		.062
Artic Power	2 lb. 10 oz.	1.01	.385	3 oz.	1/2 t.	.036	1 t.	.072
	5 lb.	1.87	.374			.035		.07
Bold	1 lb. 4 oz.	.52	.416	3 1/12 oz.	1/2 t.	.04	1 t.	.08
	2 lb. 10 oz.	1.00	.381			.036		.073
	5 lb.	1.85	.37			.035		.071
Dash	1 lb. 9 oz.	.62	.397	4 1/3 oz.	1/2 t.	.04	3/4 t.	.081
	4 lb. 11 oz.	1.77	.378			.038		.077
	9 lb. 6 oz.	3.39	.362			.037		.074
All	1 lb. 9 oz.	.61	.39	5 oz.	1/2 t.	.045	3/4 t.	.091
	4 lb. 11 oz.	1.73	.369			.043		.086
	9 lb. 6 oz.	3.39	.362			.042		.085
	20 lb.	6.69	.335			.039		.079

REMARQUES

Cette étude se base sur les prix de COOPRIX au 24 juillet 1969. Elle ne tient pas compte des spéciaux des manufacturiers. Les formats sont indiqués en livres et en onces parce que les noms: régulier, grand format, géant, économie et familial ne correspondent à rien de précis.

LES PRIMES DANS LES BOÎTES DE DÉTERGENT, VOUS LES PAYEZ, ET CHER!

Breeze de Lever Brothers Ltée et Duz de Procter & Gamble sont les deux seules marques de détergent à offrir des primes à l'intérieur des boîtes. Or, selon une définition de Larousse, une prime c'est "un objet que l'on offre en cadeau à un client, pour l'engager à acheter". Vous êtes-vous déjà demandé à combien vous revenait ce cadeau? L'I-

P.I.C. a fait ce calcul pour vous et est arrivé à la conclusion suivante: un essuie-main ou un linge à vaisselle vous coûte en moyenne .328 dans la boîte de Breeze et .369 dans la boîte de Duz, tandis qu'une serviette de bain vous revient en moyenne à .781 dans la boîte de Breeze ou de Duz.

IL FAUT TOUJOURS MESURER LE DÉTERGENT

Vous savez sans doute que la quantité de détergent à employer dans votre laveuse varie selon le type de machine que vous possédez.

Règle générale, pour les machines qui se chargent par devant, on emploie une demi-tasse de détergent; pour les machines qui se chargent par le dessus, on utilise de trois-quarts à une tasse ou de une à une tasse et demie. La quantité de savon à employer dépend du degré de saleté des vêtements, de la dou-

ceur ou de la dureté de l'eau, et de la température de l'eau, (à l'exception de Arctic Power).

Une quantité insuffisante de détergent ne nettoie pas les vêtements à fond. Une quantité excessive les endommage. On doit donc commencer par employer la quantité minimum suggérée par le fabricant et augmenter graduellement jusqu'à ce qu'on soit satisfait des résultats. Pour obtenir un rendement maximum, IL FAUT TOUJOURS MESURER LE DÉTERGENT.

L'AGNEAU, UNE BONNE VIANDE, À PEU DE FRAIS

L'agneau est une viande saine et économique que malheureusement on a tendance à sous-estimer, peut-être parce qu'on ne sait pas l'apprêter. Congelé, on peut se le procurer durant toute l'année à un prix assez stable. Par exemple,

les côtelettes dans l'épaule ne vous coûtent que \$0.49 la livre. Si on considère qu'une livre donne trois bonnes portions, la recette suivante vous fournira un excellent repas à peu de frais.

CÔTELETTES D'AGNEAU BRAISÉES

6 côtelettes (tranches) d'agneau dans l'épaule (voir le comptoir de l'agneau congelé) dégelées
1/3 tasse de farine.
1/4 c. à thé de sel
1/4 c. à thé de poivre
1/2 c. à thé de thym séché
3 c. à table de beurre ou de margarine Co-op
1 oignon moyen tranché finc
1 cube de bouillon de boeuf

1/2 tasse d'eau bouillante

1 boîte de 10 oz. de crème de champignons Co-op

MELANGER la farine, le sel, le poivre et le thym.

ENLEVER l'excès de gras des côtelettes et entailler tout autour de la côtelette pour l'empêcher de gondoler durant la cuisson. ENFARINER les côtelettes. FAIRE SAUTER dans le beurre fondu dans une poêle. METTRE les côtelettes sautées au four et à mesure dans une marmite. FAIRE REVENIR les oignons dans le gras et les ajouter à la viande. DISSOUDRE le cube de bouillon dans l'eau bouillante. Verser sur la viande. AJOUTER la crème de champignons. Couvrir et mijoter jusqu'à ce que tendre. Environ 30 min. 6 portions.

VOTRE MENU DE LA SEMAINE

Dimanche, le 26	Lundi, le 27	Mardi, le 28	Mercredi, le 29	Jeudi, le 30	Vendredi, le 31 (Halloween)	Samedi, le 1er novembre
Hors-d'œuvre * Poule au riz Brocoli en sauce au fromage	* Foie de porc braisé au jus de tomate Pommes de terre persillées Cubes de navet au beurre	* Pâté de boeuf et de légumes Salade: chou, piment, radis et oignon Carrés aux dattes	Filets de poisson sautés à la poêle Beurre citron Pommes de terre en purée * Chou rouge mariné * Tarte à la citrouille à la mélasse	* Côtelettes d'agneau braisées Pommes de terre en riz Carottes glacées Salade: épinards et bacon émietté Vinaigrette Sorbet à l'orange	Jus de pomme glacé Rondelles de boeuf haché Sauce aux oignons Courge en purée Pommes de terre bouillies Crème au chocolat * Biscuits à face de citrouille	Macaroni au fromage Salade: chou, piment vert, radis et échalottes Vinaigrette française Pomme au four meringuée

DEUX MILLIONS D'HOMMES



PAR GÉRARD ST-DENIS

LA MUTUELLE DES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC: 25 ANS D'ACTIVITÉ

La Mutuelle des Services de Santé du Québec, fondée il y a 25 ans sous la "Loi des syndicats coopératifs de Québec", a inauguré un nouvel immeuble à Ste-Foy. L'Honorable Armand Maltais, Ministre des Institutions financières, des compagnies et coopératives, a déclaré dans son allocution de circonstance: "Je souhaite vivement que cette admirable illustration du dynamisme de la formule de coopération, d'entraide et de participation aura une valeur d'entraînement." Il voit dans ce "geste d'éclat", "non seulement la possibilité mais aussi la volonté commune d'une revalorisation collective dans les affaires de la nation".

M. Paul-Emile Charron, président du conseil d'administration, a expliqué les progrès rapides de cette société par le facteur suivant: "C'est qu'elle est une institution coopérative dans le vrai sens du terme, une institution coopérative qui fait que c'est l'usager du service qui est en même temps le propriétaire de l'entreprise qui l'assure. Ce facteur a joué un grand rôle dans l'accroissement de notre Société et explique pourquoi nous avons versé en prestations à nos assurés, depuis le début, près de cent millions de dollars, ce qui représente un roulement d'argent dans notre économie qui n'est pas à négliger." Signalons enfin que cette mu-



M. Paul-Emile Charron

tuelle représente plus de 400.000 assurés. Membre du Conseil de la Coopération du Québec, elle fournit du travail à quelque 350 personnes à travers le Québec. Elle possède des succursales dans les villes de Québec, Sherbrooke et Montréal et des bureaux régionaux à Trois-Rivières et Kénogami.

25 ans après... cette entreprise contribue à développer largement l'économie québécoise.

LA S.S.J.B. ET LA COOPÉRATION

A l'occasion du congrès général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, M. Alfred Rouleau, du Conseil de la Coopération, a prononcé une conférence intitulée "Rajeunir et moderniser les structures coopératives".

"Au Québec comme ailleurs, a-t-il déclaré, on s'interroge de plus en plus sur l'opportunité de rajeunir et de moderniser les structures coopératives afin qu'elles soient mieux adaptées aux exigences de la concentration et de l'intégration nécessaires pour faire face à la concurrence des entreprises rivales, et

surtout pour établir et mettre en oeuvre une stratégie de développement méthodique et planifiée." Il a ajouté que "le mouvement coopératif est conscient que son insertion dans notre société a des répercussions qui dépassent les implications économiques."

M. Rouleau croit que l'efficacité est une des préoccupations majeures du mouvement coopératif au Québec: "L'accroissement de la compétence administrative et technique de son personnel de gestion, la rationalisation de ses structures, la recherche d'une plus forte solidarité à tous les niveaux sont autant de

manifestations d'une attitude bien déterminée en ce sens."

Le conférencier a souligné l'importance de certaines institutions coopératives au Québec: les Caisses d'épargne et de crédit, les compagnies d'assurance, la Société de Fiducie, les magasins Co-Op, les coopératives agricoles, etc. Il a conclu en ces termes: "Que tous ceux qui croient que les coopératives ne sont vouées qu'à demeurer de petites entreprises ne perdent pas de vue que le chemin parcouru depuis un demi-siècle n'est qu'un faible reflet de ce que sera le prochain quart de siècle."

UN CODE DE PROCÉDURES PROPRE AUX COOPÉRATIVES

La Fédération des Caisses d'Economie du Québec, a, le 18 octobre dernier, à l'occasion de l'inauguration officielle de ses nouveaux locaux, rue Sherbrooke est, lancé un nouveau code de procédures parlementaires adapté aux coopératives, "Les assemblées délibérantes", de Me Claude Béland, conseiller juridique de cet organisme. M. Robert Girard, directeur du Service d'éducation et d'information à la F.C.E.Q., a souligné la nécessité d'un tel ouvrage, car les codes de procédures existant de plusieurs années, ne sont pas rédigés en français et ne sont pas adaptés aux lois des coopératives. Le volume de Me Béland est préfacé par M. Jean De Grandpré, alors sous-ministre associé au ministère des institutions financières, compagnies et coopératives.



Me Claude Béland



LES MAGASINS



M
O
Y
E
N
S

CONTRIBUENT À FAIRE DIMINUER LE COÛT DE LAVIE

- Ses propres usines de production ;
- Ses achats massifs;

- Les profits vous reviennent;
- Ses 325 produits étiquettes Co-op et Harmonie

SURVEILLEZ CETTE SEMAINE DANS LES MAGASINS CO-OP
LES DEUX PRODUITS ILLUSTRÉS



BAS PRIX
QUALITÉ-PROTECTION



QUÉBEC-ARTS



“T’ES PAS ICITTE POUR PENSER...”

I. PIÈCE EN UN ACTE

L'ADMINISTRATEUR: "Si ces jeunes ne sont pas contents, qu'ils aillent étudier ailleurs... La Commission scolaire n'a pas l'intention de tolérer les jeans serrés du devant et du derrière."

L'ÉTUDIANT: "Pour s'habiller, on s'occupe pas tellement de la mode. La mode joue avec les gens, nous on joue avec la mode. On s'habille dans ce qui nous plaît et dans ce qui nous met à l'aise. Et puis, c'est une espèce de jeu, s'habiller. Comme se déguiser."

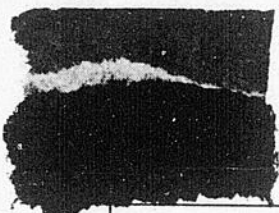
L'ADMINISTRATEUR: "Seuls seront acceptés les étudiants qui auront signé la formule suivante: "Je m'engage à respecter les règlements stipulés par la commission scolaire et à collaborer à la vie étudiante par une action positive afin d'instaurer dans mon milieu un climat social, culturel et spirituel qui fa-

vorisera le bien commun et la joie de vivre."

L'ÉTUDIANT: "Notre révolte ne répond plus à des besoins primaires (pain, confort...) mais à des besoins plus fondamentaux; ceux d'une vie plaisante et harmonieuse, où la beauté, le repos, la créativité, l'amour, ne seraient pas brimés par un régime répressif."

L'ADMINISTRATEUR: "T'es pas icitte pour penser, t'es icitte pour faire ce qu'on te dit."

L'ÉTUDIANT: "Pour quelle raison?"

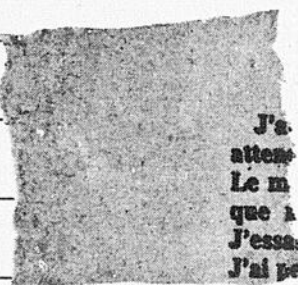


L'ADMINISTRATEUR: "Parce que."

II. COMMENTAIRE DE TEXTE

Je n'ai pas inventé ces phrases: elles sont textuelles. Je les ai tirées des journaux, et en particulier du numéro 3 du nouveau Quartier Latin. Ce numéro, intitulé "Etre dans sa peau", propose un voyage dans l'univers des nouveaux jeunes. Il y a là un reportage sur le Village Carré Saint-Louis, un montage-document sur la vie (l'aventure) d'un garçon et d'une fille libres, un montage-poème par des étudiants de Laval, des documents

de 1970 sera fort déçamment v plus de souvenirs que si j'avais n-



Moi je connais un gars en ville et qui vit...



MOI MA MAMAN M'AIME!

C'est un spectacle engagé et en deux parties qui tient l'affiche jusqu'au 1er novembre. Ceux qui y ont assisté en sont revenus pour la plupart émus et bouleversés; quelques-uns ont peut-être été choqués, mais chose certaine, aucun n'est resté indifférent.

Nous leur avons demandé leur opinion au sortir du spectacle. Il y a d'abord les spectateurs qui approuvent: "Franchement, j'ai bien aimé ça." "Formidable!" "Merveilleux!" "Emballant!" "C'est très humain, ça m'a ébloui"; "C'est très touchant"; "C'est drôle"; "C'est amusant"; "Ca fait mal": "On

cherche encore...".

Et puis, il y a ceux qui analysent le spectacle sous angle philosophique, sociologique, poétique ou simplement humain.

C'est très fort comme spectacle. J'ai aimé la façon dont on présente les divers problèmes de la société, surtout dans "La chanson des amoureux" pendant laquelle on entend en arrière les gens déjà mariés qui s'engueulent. On voit bien la réalité de ce qui se passe. Il y a aussi le monologue d'Yvon Deschamps qui est fantastique, absolument fantastique; je ne trouve pas d'autre mot."

"Ce qui m'a frappée, nous dit une dame, c'est qu'on peut faire de l'humour sans être vulgaire, parce que le vulgaire semble à la mode cette année."

"D'après moi, M. Chénier a résumé ce que voulait devenir l'homme." "Moi, chu encore toute pognée!"

Bien sûr, il y a ceux qui ne sont pas d'accord:

"C'est sous-estimer le Québécois moyen". "C'est rire du monde", affirment les mécontents.

Monique Paradis

sur "Les écoles secondaires: des camps de concentration". Tout ça, les idées, le style, la présentation visuelle, la façon de penser, de parler et de vivre — tout ça forme un document remarquable: on y voit en toute lumière que l'actuel conflit de générations est un conflit de civilisations.

La génération qui exerce aujourd'hui le pouvoir, dans les écoles et ailleurs, est née avec la radio et les premiers avions. La génération qui les conteste est née après la télévision, après Hiroshima, avec la conquête de l'espace extérieur et intérieur.

L'Occident a conquis la nature par la rationalité et l'efficacité. Mais il a sacrifié l'homme du même coup: l'univers technologique est une omniprésente extension de l'organisme, une immense projection de l'homme à l'extérieur de lui-même. Et, forcés que nous sommes d'y vivre, nous nous échappons à nous-mêmes, nous perdons notre intériorité. Et ces jeunes ont à nous proposer une reconquête: ré-inventer l'homme, retrouver en soi un nouvel Orient, sans rien perdre des acquisitions de

la science. Ils veulent vivre, sentir, vibrer. Ils se veulent totalement présents, ici et maintenant, à chaque seconde. Ils sont beaux. Ils sont l'fun. Alors les représentants du vieux monde prennent peur: le fun les scandalise. Ils se font répressifs. Leurs enfants se font contestataires. Et c'est parfat comme ça.

III. UN POÈTE: JACQUES LAGACÉ.

Il y a dans ce numéro deux pages consacrées à un poème de quelqu'un qui s'appelle Jacques Lagacé. Ce gars-là réussit à dire l'univers des jeunes d'aujourd'hui, avec des mots, des tripes, du sperme et du coeur, mieux que personne d'autre que je connaisse.

Il dit la violence: "Ce n'est pas surprenant qu'il (Rémi) considère que les anarchistes ne soient pas des hommes: - On n'est pas de la même espèce que lui -- S'il en est un, moi pas. J'ai rien de commun avec ça."

Il dit l'amour:

"Ta chair est ma première révolution."

Ta peau ma première angoisse
La possession est un leurre
N'existe pas que notre rencontre
N'existe que notre bonheur
N'existe que notre plaisir"

Il dit son profond respect des hommes: "Je ne suis pas un cave -- ça m'amuse même souvent de réfléchir -- Je suis même un gars de gauche - mais Christ y a encore des fois où je veux dire aux gens quoi faire".

Il dit une extraordinaire envie de vivre, et de vivre avec les hommes: "Y a des fois que j'aime le monde - J'embrasserais tout le monde - Ca vous arrive pas des fois d'aimer le monde - d'avoir envie de les aimer - de les embrasser - de les faire rire - de les envelopper - de les ouvrir - de les aimer - de les packter - de les endormir - de les manger - moi ça m'arrive".

IV. MORALITÉ

Lisez donc le Quartier Latin en général, et ce numéro-là (no 3, 15 octobre 1969) en particulier. Si vous êtes jeunes lisez-le pour le fun. Si vous êtes trop vieux pour le fun, lisez-le pour voir ce que c'est que vous ne comprenez pas. Et peu importe votre âge, lisez-le pour Jacques Lagacé: un nouveau poète, on ne trouve pas ça tous les jours.

Pierre Maheu





PAR ANDRÉ BERTRAND

ANTONIONI Michelangelo. — Metteur en scène italien né le 29 septembre 1912 à Ferrare. Il tourne à compter de 1942 de nombreux films néo-réalistes qui ont une influence déterminante sur les documentaristes canadiens: Pierre Perrault admet avoir beaucoup appris de "L'Avventura" et Jean-Claude Labrecque, à titre d'opérateur, photographie en 1965 un "Antonioni" réalisé à Rome par Gian Franco Minozzi (le producteur est André Belleau).



LÈVESQUE Mariette. — Née à Québec le 17 octobre 1944. Cover-girl et mannequin, elle débute à la TV comme animatrice d'une émission pour les jeunes, "le Club des Jnobs", après avoir été l'héroïne d'un film dont la sortie, sans cesse différée, explique dans une certaine mesure l'échec: "Manette ou la folle et les dieux de carton", mis à l'affiche à Montréal en janvier 1968, décrit à coups d'images obliques, le drame d'une mystique obsédée par le sexe, partagée entre son professeur de yoga et la débauche pure et simple. En plus de ce rôle de Manette, Mariette Lèvesque obtient des rôles secondaires dans "Vedettes en coulisses" réalisé pour l'ORTF par Claude Vernick à l'occasion d'une tournée de Charles Aznavour aux États-Unis en 1966, et dans "Place à Olivier Guimond" de Gilles Carle, qui date de 1967. Cette même année 67, son mari Pierre Brousseau la dirige dans "Narcissus", puis dans "James Bagatelle". L'année d'après: deux courts métrages dont l'amateurisme se camoufle assez mal derrière de petits moyens financiers. En définitive, Mariette Lèvesque n'a pas encore joué dans une oeuvre digne de son talent.



OUIMET Danielle. — Née le 16 juin 1947 à Montréal. Elue Miss Québec à 20 ans après avoir été mannequin chez Elaine Bédard, elle se fait connaître des jeunes en s'affichant tour à tour aux bras de Michel Pajé et Pierre Lalonde grâce à qui elle débute dans la chanson, à la radio et à la télé où le public la retrouve bientôt de semaine en semaine comme hôtesse de "la Poule aux oeufs d'or" et de "Devinez juste". En 1969, elle incarne une Valérie très à l'aise dans sa peau dans le film à succès réalisé par Denis Héroux, qui lui décerne ensuite le rôle de Nadine dans "L'Initiation". Sans aucune autre expérience de comédienne, même si elle est apparue déjà, l'espace de quelques minutes, dans "Prudence" de Marcel Dubé, Danielle Ouimet a tout pour réussir: beaucoup d'ambition et plus de charme encore, une présence à l'écran qui manque parfois désespérément aux actrices de métier.



LES FILMS EN UN CLIN D'OEIL SEULS LES ENFANTS ÉTAIENT PRÉSENTS



La comédienne montréalaise Monique Mercure dans une scène de "Seuls les enfants étaient présents" (Don't Let The Angels Fall).



Michèle Magny et John Kastner dans "Seuls les enfants étaient présents" à l'affiche des cinémas Côte-des-Neiges et Longueuil à compter du 29.

Que SEULS LES ENFANTS ÉTAIENT PRÉSENTS ait ou non décroché un prix au dernier festival de Cannes, cette farce monumentale, voilà qui n'a aucune espèce d'importance contrairement à ce que prétendent certains bonzes de l'O.N.F. et tant de naïfs à leur suite. Un cinéma, est-ce par hasard des médailles? Est-ce des trophées? Est-ce des oscars? Un cinéma, n'est-ce pas davantage le reflet d'une société suffisamment consciente de ses besoins pour exiger de se reconnaître à l'écran après avoir visité par l'image mille pays étrangers? Pourquoi toujours Hollywood, Paris, Londres et New York? Pourquoi pas la rue Saint-Hubert de temps en temps, pourquoi pas la Catherine? Parce que la rue Saint-Hubert et la Catherine sont à nous autres et que nous devons par conséquent les cacher le plus possible? "Seuls les enfants étaient présents", inutile de le passer sous silence, a été mal accueilli

à Cannes. Très mal accueilli. So what? Comme dirait Jean-Claude Germain, est-ce que nous sommes nous-mêmes des chefs-d'oeuvre pour réclamer sans arrêt des chefs-d'oeuvre et encore des chefs-d'oeuvre? Cessons donc de rêver et apprenons bien vite à faire nos délices de nos propres navets sans attendre que des critiques français ou américains nous les décrivent comme tels à l'occasion d'un festival. Interprété par Arthur Hill, Sharon Acker, Charmion King, John Kastner, Andrée Lachapelle et Monique Mercure, "Seuls les enfants étaient présents" prend l'affiche dès le 29 sur la Côte-des-Neiges et au cinéma Longueuil: j'espère que ce long métrage canadien-anglais mis en scène par George Kaczender aura du succès malgré ses défauts parce qu'il nous expose, noir sur blanc, l'échec d'une famille bourgeoise de chez nous.

À VOIR ABSOLUMENT:

Z AU VENDOME (PLACE VICTORIA). Un cri de révolte provoqué par la corruption des magistrats, des militaires et des gouvernants. Un cri du coeur proféré par un honnête homme que scandalise l'assassinat des pacifistes et des rares politiques gagnés à la cause du peuple. En tournant ce film où Yves Montand personnifie un député tué d'un coup de matraque au sortir d'un meeting en faveur du désarmement, nul doute que Costa-Gravas a donné au cinéma d'aujourd'hui l'un de ses plus authentiques chefs-d'oeuvre.

JE SUIS CURIEUSE AU FESTIVAL Vilgot Sjöman s'attaque aux fascistes comme Franco, dont

l'héroïne poignarde un portrait, et avec acharnement le socialisme sclérosé de ses compatriotes suédois; en matière de sexe par exemple, il préconise la révolution pure et simple, que chacun appartienne à chacune et vice-versa au hasard des rencontres. C'est pas pour demain!

CALCUTTA AU VERDI

Ce merveilleux documentaire, Louis Malle l'a arraché à une ville qui ressemble assez à un cadavre en train de se décomposer. "J'ai pris de la boue, et j'en ai fait de l'or" (Baudelaire). Au même programme: POURQUOI C'EST FAIRE tourné par Richard Lavoie et Jean-Claude Labrecque. Deux films indispensables pour mesurer toute la distance qui sépare l'Orient de l'Occident et le pauvre, privé du strict nécessaire, du riche en quête de nouvelles distractions parfois très dispendieuses.

L'EAU À LA BOUCHE

Le 1er novembre, Télé-Métropole présente un petit film licencieux que je me permets de recommander aux nombreux lecteurs qui ont apprécié "Valérie": L'EAU A LA BOUCHE de Jacques Doniol-Valcroze est en

effet interprété par ce Jacques Riberolles qui sera le partenaire de Chantal Renaud et de Danielle Ouimet dans L'INITIATION, le prochain long métrage de Denis Héroux qui devrait être terminé en décembre.

LES AMOURS DE LADY HAMILTON

Toutes fesses dehors, Michèle Mercier incarne une bergère qui vole de couchette en couchette jusqu'à la couchette de la reine d'Angleterre qu'elle abandonne finalement pour un brave amiral décoré comme un arbre de Noël: il lui fait une fille avant de disparaître au milieu d'une

bataille navale. A la fois prostituée, lesbienne, amante et mère endeuillée en l'espace de deux heures, cette lady Hamilton cherche à plaire à trop de publics différents pour séduire le vrai cinéophile qui sortira du Parisien un peu dégoûté s'il s'y aventure par mégarde.

LES FILMS AU 10

STALAG 17. Réalisé par Billy Wilder avec William Holden, Don Taylor et Otto Preminger pour interprètes. Comment ne pas s'évader d'un camp de concentration nazi. Au canal 10 le 26 octobre à 1:30 p.m.
L'INCONNU DU NORD-EXPRESS. Suspense d'Alfred Hitchcock avec Farley Granger, Ruth Roman et Robert Walker. A voir absolument pour la scène où le train du Nord-Express s'engouffre à vive allure dans un tunnel. Au 10, le 27 à 11:00 p.m.
UN PITRE AU PENSIONNAT. Ce recueil de farces plates illustre de manière éclatante la médiocrité de Jerry Lewis acclamé par des Français qui ne sont pas assez fiers de leurs propres comiques. Au 10 le 29 octobre à 7:30 p.m.
JAMAIS LE DIMANCHE. Le metteur en scène Jules Das-

sin y exhibe sa femme Melina Mercouri, très agréable à regarder lorsqu'elle danse mais très peu dansante. Le reste, ne vaut pas bien cher. Au 10 le 30 octobre à 7:30 p.m.
HOLD-UP EN PLEIN CIEL. Version française de "Prize of Gold" avec Richard Widmark et cette Mai Zetterling qui a renoncé depuis à une brillante carrière d'actrice pour devenir l'une des meilleures réalisatrices de films, sinon la meilleure comme en témoignent "les Amoureux", "Jeux de nuit" et "Doctor Glass. Au 10 le 30 à 11:00 p.m.
LA TAVERNE DE L'IRLANDAIS. Non pas le chef-d'oeuvre de John Ford, mais une comédie de moeurs qui respire la santé. Avec Lee Marvin et John Wayne, la fiole à la main. Au 10 le 2 novembre à 1:30 p.m.



L'ART DE PROTESTER

de Claude Jasmin

MA CHÈRE VIEILLE CAPITALA: QUÉBEC



Six photographes du début du siècle (ou de l'autre finissant) ont vu leurs anciennes photographies rassemblées en une exposition et en un livre-catalogue publié par le Ministère des Affaires culturelles. J'adore les vieux albums, vous? Bon, alors si vous voulez voir de quoi avait l'air Québec dans "l'ancien temps" il faut vous procurer (Musée de Québec) "Québec vu

par..." C'est cocasse. On y trouve des vues surprenantes et l'on découvre que la capitale était toute "anglifiée" en ce temps-là. Il n'y a qu'à lire toutes ces enseignes, écriteaux, pancartes. Rue Saint-Jean, citadelle, escaliers, portes-de-ville, marchés populaires, tous les sites prennent les aspects d'une ville-frontière. On y voit une certaine tristesse. On y voit l'hiver. Celui de

Vigneault et aussi la mélancolie d'un Georges Dor. Certains regards (comme, dans le temps, on fixait l'objectif) me font encore un drôle d'effet. Témoins, devenus muets, d'une époque difficile, on aimera examiner costumes et accessoires comme, enfant, on aimait regarder papa et son chapeau melon, maman et ses "collets" fourrés.

TONY ROMAN OU WILFRID PELLETIER

La musique est indispensable. Et tout le monde s'en passe! Et personne. Où est-elle? Comme Dieu, partout. Il y a la "grande", il y a Wilfrid Pelletier. Il y a la "petite", il y a "La Révolution-Française". C'est un groupe-né des ex-"Sinners". Le producteur Tony Roman vient de décrocher un "hit". Or, c'est du "son" américain, pour parler comme tout le monde quand ils parlent musique populaire. C'est un fait. Elvis Presley, premier Blanc à digérer la musique populaire des Noirs a engendré bien des descendants, à Londres, il y a les "Beatles"; John Hallyday ou l'ancien Antoine, partout c'est le règne du "rock". Ici, on traduisait et puis on invente. Juste-

ment ce "Québécois". Si vous avez des enfants et un phonographe vous connaissez la chanson à fond! Des milliers et des milliers de disques, un succès boeuf. Les nationalistes sont fiers, cela ressemble à l'hymne... à nous trou-

ver. Entre nous, c'est la musique, plutôt, redisons-le "le son" qui fait le succès de ce disque. Il reste quoi encore? Il reste que "la musique" se fait entendre par la gravure, comme le dessinateur actuel qui a laissé les pieuses cimaises, la coterie des galeries-de-luxe pour l'imprimé. Notre exemple, notre merveilleux Nadeau. Comme dit Gilles Latulipe: "Je l'aime, mon Nadeau."

GRANDEUR ET DÉCADENCE DE CHARLEBOIS

Tout le monde en voulait du Charlebois. Même le noble T.N.M. La denrée se faisait rare. Après le "flop" de la Comédie, les prix vont-ils baisser? Il reste que ce gros gamin de trente ans aura besoin de ce purgatoire. Lui aussi, il avait le "son américain". Né dans l'avenue des Pins, au "Quatre sous", l'idole allait vite connaître une percée vertigineuse. Une comète! Ses amis croisaient les doigts. Ses détracteurs - ceux qui parlent la bouche pointue - patientaient. Sa chute n'a pas été spectaculaire. Il s'en remettra donc. Le confrère Yves Leclerc a tenté, avec brio, d'expliquer les torts et les risques. Après coup, dira le comédien-chanteur, c'est facile. C'est vrai. Quant à moi, je lui

prédis avec joie, de nouveaux succès. A une seule condition, "qu'il n'aille pas jouer pour des enfants au milieu du parc Jarry" comme il a dit à la télé de Guy Godin. Pas de faux-fuyant, sorti de son purgatoire, il lui faudra revenir là où se construit le "nouveau-spectacle" dans les théâtres. La télé et le cinéma continuent de se nourrir des talents divers qui s'accouchent sur "les plariches".

ERRATUM:

Un "blanc" de typo a fait sauter une partie de l'article sur "les nus" à la télé. Il s'agissait d'un travesti épouvantable qui, durant de longues minutes a osé présenter, à "Réal Giguère illimité" un numéro d'une inconcevable grossièreté. Si vous avez vu ce travesti (mi-homme et mi-femme) vous devez de protester aux bureaux de Pierre Juneau du CRTC. C.J.



REGGIANI: JE SUIS HONTEUSEMENT HEUREUX

PAR ANNIE BERGERON

Nous l'avons vu au "Sel de la semaine". Du "Carrefour des enfants perdus" jusqu'à "La 25^{ème} heure", il nous a parlé de sa carrière cinématographique. Des "Jours de notre vie" aux "Parents terribles", nous avons rencontré le comédien, les gens de théâtre, Cocteau. Et puis, ce fut la chanson. Après l'émission c'était la con-

férence de presse, où les questions jaillirent de tous côtés. Serge Reggiani ne semble pas fait pour ce genre de manifestations: il a trop de choses à dire. Comédien, chanteur - "c'est la même chose, c'est toujours la scène et le public" - il essaie aussi d'être le moins comédien possible. "Remarquez, nous sommes

tous des comédiens. Ce soir je joue le rôle du comédien, comme vous jouez celui de journaliste". - Et cette liberté, dont vous parliez... - Mon fils est plus libre que moi à l'âge de 18 ans... il m'apprend beaucoup de choses, je deviens le fils de mon fils. Aujourd'hui, la jeunesse ose

bouger. Nous, nous ne pouvions pas, c'était la guerre. Oui, j'aime la jeunesse. Moi? J'ai 47 ans. - Que dirait Serge Reggiani, s'il jouait la comédie du comédien interviewé? - Il dirait qu'il n'est pas très heureux et que... Il a éclaté de rire... "Mais moi, je suis honteusement heureux". ... "Le bonheur? C'est la compréhension. Ce qui compte, c'est de chercher à se comprendre: c'est le dialogue... L'amour, c'est un dialogue, non? Et puis l'amour raté, c'est un dialogue de sourds". - angoissé? - Par la vitesse... par l'abondance à côté de la misère.

Faute de temps, nous n'avons pu aller plus loin... Il est à la Comédie Canadienne depuis le 24 octobre, il restera parmi nous jusqu'en novembre. Nous le verrons aux "deux D", aux "Couche-Tard", "A La Seconde" et à "Zoom". Avant qu'il nous quitte, je lui ai parlé de la solitude puisqu'on le dit solitaire. "Je suis solitaire dans mes promenades, mais je n'aime pas la solitude dans les choses sérieuses, vous comprenez?". J'ai répondu affirmativement, puis, je me suis demandé s'il ne voulait pas dire qu'une conférence de presse, c'est une promenade...

SPECTACLES CETTE SEMAINE

cinéma

ALOUETTE : 318 O. Ste-Catherine, 861-2807. Johnny Cash 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.30. D.S. 9.05.

ARLEQUIN : 1004 E. Ste-Catherine, 288-2943. Le Temps des amants 2.50, 6.15, 9.40. La Vénus au vison 1.00, 4.20, 7.45, D.S. 7.45.

AWATER : angle Ste-Catherine-Atwater, 935-4246. Cinema II : Garry On Up the Khyber 1.15, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40. Cinema I : Easy Rider 10.10, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

AVENUE : 1224, Greene, 937-4689. Last Summer 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.30.

BERRI (ODEON) 1280 St-Denis, 878-3366. Erotissimo 1.00, 3.10, 5.20, 7.25, 9.35.

BIJOU : 5030, Papineau, 527-9131. Un jeune couple 12.20, 2.26, 4.11, 6.17, 8.23, 10.08.

BONAVENTURE : Place Bonaventure 861-2725. Les Grandes Gueules 1.20, 4.00, 6.30, 9.00.

CANADIEN : 1204 E. Ste-Catherine, 523-5180. Ingrid 12.15, 3.30, 6.33, 10.00. Le Crime de David Levinstein 1.40, 4.55, 8.10.

CAPITOL : 890 O. Ste-Catherine, 866-6828. Acehigh 10.00, 12.20, 2.30, 4.45, 6.55, 9.10. Dim. dès 12.10.

CHAMPLAIN : 1815 E. Ste-Catherine, 524-1635. Les Miens, les tiens, et les nôtres, 2.22, 6.07, 9.52. Sel et poivre et dynamite 12.30, 4.15, 8.00.

CHATEAU : 6856 St-Denis, 271-4400. Les refroidisseurs de ces dames 1.15, 5.20, 9.25. El Gringo 3.20, 7.25, D.S. 7.05.

CINEMA V : 555 O. Sherbrooke, 489-5579. I am curious Yellow 7.30, 10.00, dim. 12.02, 2.30, 5.00, 7.30, 10.00; Sam. 5.00, 7.30, 10.10, 12.00.

CINEMA ANJOU : Les Galeries d'Anjou, Les Amours de Lady Hamilton 7.05; sam. dim. 1.00, 3.00, 5.05, 7.05, 9.10.

CINEMA DE MONTREAL : 1584, Mont-Royal E., 521-7870. Le 4e Sexe 1.27, 5.54, 10.21. La Prisonnière du plaisir 12.00, 4.27, 8.54. Filles et garçons 1.27, 2.48, 7.15.

CINEMA DE PARIS : 896 O. Ste-Catherine, 861-2896. Le Mariage 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CINERAMA THEATRE IMPERIAL : 1430 Bleury, 288-7102. Mediterranean Holiday. Tous les jours 8.30; mercredi, samedi, 2.00; dim. 2.00, 7.30.

COTE-DES-NEIGES : 6800, Côte-des-Neiges, 735-5527. Cinéma I : Oliver merc. sam. dim. 2.00. Every Night 8.30. Cinéma II : 2001 Space Odyssey 8.00; sam., dim., 1.10, 4.35, 8.00.

CREMAZIE : 8810, St-Denis, 388-4210. Funny Girl 8.05; sam. dim. 2.15, 5.15, 8.15.

CRYSTAL : 1223, St-Laurent, 861-2249. The Hellcats, The High Commissioner. The Funniest Man in the World.

DAUPHIN : 2396 E. Beaubien, 721-6060. Salle Renoir : La Vie, l'Amour la mort 7.30, 9.40 sam. dim. 1.15, 3.20, 5.25, 7.30, 9.40. Salle McLaren : Le Diable par la queue 7.30, 9.30; sam. dim. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

ELECTRA : 1114 E. Ste-Catherine, 522-9177. Cramponne-toi Jerry 1.43, 5.05, 8.25, Pendulum 12.00, 3.25, 6.40, 10.05.

ELYSEE : 35 O. Milton, 842-6053. Salle Resnais : Ma nuit chez Maud 7.30, 9.30; sam. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.45; dim. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. Salle Eisenstein : Un soir un train (s.t. anglais) même horaire.

FESTIVAL : 1206 Est, Ste-Catherine "Je suis curieuse" En sem. 7.30, 10.00, Sam. 5.00, 7.30, 10.00, 11.45. Dim. midl. 2.30, 5.00, 7.30, 10.00.

FLEUR DE LYS : 858 E. Ste-Catherine, 288-3303. Le Mariage 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

FRANCAIS : 59 est, Ste-Catherine, 288-5513. Le Refroidisseur de ces dames 1.15, 5.20, 9.25. El Gringo 3.20, 7.25, D.S. 7.25.

FRANCAIS : 549 Taschereau, 671-6129. Cinéma I : Where Eagles Dare 8.55. The Impossible Years 7.00; D.S. 7.45. Dim. dès 2.00. Cinéma II : La Petite Vertu, 6.15, 9.30. La Loi du survivant 7.45; dim. dès 1.00.

GRANADA : 4353 E. Ste-Catherine, 255-2428. Le Refroidisseur de ces dames 3.20, 7.25, El Gringo 1.10, 5.15, 9.20. D.S. 7.10.

JEAN-TALON : 4255 E. Jean-Talon, 725-7000. Hibernatus 6.45, 10.25; dim. 12.00, 3.25, 6.45, 10.25. Les jeunes Loups 8.20; dim. 1.20, 4.50, 8.20.

KENT : 6100 O. Sherbrooke, 489-9707. Best House in London 1.20, 3.15, 5.15, 7.10, 9.10. D.S. 8.50.

LAVAL : Centre d'Achat Laval, 688-8200. Cinéma I : Where Eagles Dare 8.55; sam. dim. 2.10, 4.30, 8.55. The Impossible Years 7.10; sam. dim. 2.45, 7.10. D.S. 7.10. Cinéma II : Le Temps des amants 6.20, 9.45. La Vénus au vison 7.55; sam. dim. 1.00, 4.25, 7.55. D.S. 7.55.

LIDO : 360, Labelle, 681-1888. Du 21 au 25 : Le Voyage fantastique et La Diligence vers l'Ouest, les 2 films dès 7.00. Le 26 : La Reine des Vikings et Ballades en bleu dès 1.30, et dès 7.00. Du 27 au 31 : même films dès 7.00.

LOEW'S : 954 O. Ste-Catherine, 866-5851. The Italian's Job 12.55, 3.00, 5.00, 7.05, 9.10.

LUCERNE : 855, Décarie, 744-2734. Roméo et Juliette 9.00. Barefoot in the Park 7.15. D.S. 7.15. Dim. dès 1.00.

MAISONNEUVE : 3901 E. Sherbrooke, 525-2174. Hibernatus 6.45, 10.25; dim. 12.00, 3.25, 6.45, 10.26. Les jeunes Loups 8.20; dim. 1.20, 4.50, 8.20.

MERCIER : 4260 E. Ste-Catherine, 255-6224. Plus mort que vif 8.05; sam. dim. 12.30, 4.15, 8.05. Enfants de saulards 6.05, 9.55; sam. dim. 2.15, 6.05, 9.55.

MIDI-MINUIT : 4462, St-Denis, 842-8264. Oui à l'amour non à la guerre 1.35, 4.45, 8.00. L'Auberge de la peur 12.00, 3.10, 6.20, 9.35.

MONKLAND : 5504 Monkland, 484-9711. The Seven Golden Mes 1.35, 3.30, 5.30, 7.35, 9.35.

MONTCALM : 3238, Masson, 727-5213. Prudence et la pilule 7.50; sam. dim. 2.45, 6.20, 9.50. L'Incident 6.05, 9.25; sam. dim. 2.50, 6.05, 9.25. D.S. 7.50.

OUTREMONT : 1248 O. Bernard, 277-3233. Fraulein Doctor 6.20, 9.50; sam. dim. 2.45, 6.20, 9.50. Assassinat en tout genre 7.55; sam. dim. 12.50, 4.20, 7.55. D.S. 7.55.

PALACE : 698 O. Ste-Catherine, 866-6991. Butch Cassidy and the Sundance Kid 10.25, 12.35, 2.45, 4.55, 7.10; dim. dès 12.15.

PAPINEAU : 4519 Papineau, 521-6853. Valérie 2.40, 6.05, 9.40. La loi du survivant 12.55, 4.20, 7.50.

PARISIEN : 480 O. Ste-Catherine, 861-2697. Les amours de Lady Hamilton 10.00, 12.00, 2.15, 4.30, 6.45, 9.10.

PIGALLE : 912, Ste-Catherine O. 866-2774. Oui à l'amour non à la guerre 10.10, 1.35, 4.45, 8.00, 11.10. L'Auberge de la peur 12.00, 3.10, 6.20, 9.35. Dim. dès 12.00.

PLACE DU CANADA : 1010, Lagachetière O. 861-4595. Journey To the Far Side of the Sun 5.40, 7.40, 9.45; sam. dim. 1.30, 3.35, 5.20, 7.25, 9.35.

PLACE VILLE-MARIE : 1 Place Ville-Marie, 866-2644. Grand cinéma : The Sterile Cuckoo 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. Sam. Midnight Show 11.15. D.S. 9.00. Petit cinéma : The Graduate 12.30, 2.30, 4.30, 6.30, 8.30. Sam. Midnight Show 11.15. D.S. 8.30.

PLAZA : 6505 St-Hubert, 274-6155. Ingrid 12.15, 3.30, 6.33, 10.00. Le Crime de David Levinstein 1.40, 4.55, 8.10.

RITZ : 1313 Bélanger, 272-5290. Notre homme Flint et F. comme Flint; sam. 6.00; sam. dim. 1.00.

RIVOLI : 6906, St-Denis, 277-4129. Mon homme 2.30, 5.55, 9.25. Les trois sergents du fort Madras 12.50, 4.15, 7.45.

SAINT-DENIS : 1594, St-Denis, 849-4211. Le Grand Dadals 12.20, 3.39, 6.38, 9.57. Une garce inconsciente. 1.51, 5.10, 8.29.

SALLE HERMES : 5550 O. Sherbrooke, 480-5559. Marry Marry Me. 8.00, 10.00; dim. 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.

SAVOY : 4470 Wellington, 769-7372. Romeo and Juliet 9.10; dim. 1.05, 5.05, 9.10. Barefoot in the Park 7.15; dim. 3.15, 7.15. D.S. 7.15.

SEVILLE : 2155 O. Ste-Catherine, 932-1139. Goodbye Columbus. 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25. D.S. 9.00.

SNOWDON : 5225, Décarie, 482-1222. La Muhair 1.30, 3.30, 5.35, 7.40, 9.40.

THE CINEMA : 1 Westmount Square 931-2427. Me Natalie. 1.05, 3.05, 5.0, 7.05, 9.15.

VAN HORNE : 6150 Côte-des-Neiges, 737-5811. Medium Cool 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.25.

VENDOME : Place Victoria, 878-1451. "Z" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45.

VERDUN : 3841, Wellington, 768-2092. Plus mort que vif. 8.05; sam. dim. 12.30, 4.15, 8.05. Enfants de saulards 6.05, 9.50; sam. dim. 2.15, 6.05, 9.55.

Versailles : 7265 E. Sherbrooke, 352-0200. Salle Bleue : Peuples des abimes 7.45; sam. dim. 1.15, 4.30, 7.45. Les Monstres de l'espace 6.10, 9.25; sam. dim. 2.55, 6.10, 9.25.

WESTMOUNT : 5038 O. Sherbrooke, 486-7395. Midnight Cowboy 12.30, 2.40, 4.50, 7.05, 9.20; sam. 11.30. Midnight Show.

YORK : 1487 O. Ste-Catherine, 937-8978. Take the Money and Run 1.35, 3.35, 5.35, 7.35, 9.40. D.S. 9.05.

Mercredi le 29 : **M LE MAUDIT** (19 h. 30) : LA CHAUDIERE, FOIRES AGRICOLES et BOIS-FRANCS à 21 h. 30.

Jeudi le 30 : "Le cinéma d'animation et la formalisation". Avec Pierre Hébert, à 20 h.

Vendredi le 31 : **DR. JEKYLL AND MR. HYDE** (19 h. 30); **LE TESTAMENT DU DOCTEUR CORDELIER** (21 h. 30).

LE PATRIOTE A CLEMENCE : 1474 Ste-Catherine est, 521-6666. Dim. le 26 oct. "La Tabarnouche de Varlope". Du 29 oct. au 9 nov. "Les Girls", revue de Clémence Desrochers. Merc., Jeu., dim., 9:00 Ven., 10:00 Sam., 9:00 et 11:30.

LE PICASSO : 1621 St-Denis, 843-3533. Dim. le 26 oct. Richard Roy.

théâtre

LA POUDDRIERE : Ile Sainte-Hélène. "Délicate Balance" de Edward Albee, en français. Jusqu'au 31 octobre.

L'ATELIER INC. : Cité Universitaire, Sherbrooke Qué. Le Théâtre de l'Atelier présente "Caviar ou lentilles", comédie de Scarnicci et Tarabusi. Mise en scène : Benoit Dumont; décors : Denis Rousseau; régie : Patrice Potvin. Les mercredis, jeudis et samedis à 8.30. Jusqu'à la mi-décembre.

RIDEAU-VERT : 4664, St-Denis, 844-1793. "Cet animal étrange" pièce de Gabriel Arout, d'après les récits de Tchekhov avec Yvette Brind'Amour. Gérard Poirier, André Cailloux, Andrée St-Laurent, Serge Turgeon, Daniel Roussel et Diane Pilon. Mise en scène : André Cailloux. Costumes : François Barbeau. Décor : Guy Rajotte. Jusqu'au 2 novembre.

THEATRE MAISONNEUVE : Place des Arts. "Lysistrata" d'après Aristophane. Adaptation d'André Brassard et Michel Tremblay. Avec Denise Pelletier, dans le rôle-titre : Elizabeth LeSieur, Ginette Letondal, Diane Picard. Présenté par le Théâtre du Nouveau-Monde, jusqu'au 9 novembre.

THEATRE POPULAIRE DU QUEBEC : 130 E. St-Paul. "Encore 5 minutes" pièce de Françoise Loranger avec Marjolaine Hébert et Jean Duceppe. Costumes : Gilles-André Vaillancourt; décor : Hugo Wuehrich. Mise en scène : Louis-Georges Carrier.

boîtes à chanson

Au Verdi cette semaine

VERDI : "Calcutta" et "Pourquoi c'est faire" : sur semaine à 7:30 et 9:30 et le samedi et le dimanche à 1:30, 3:30, 5:30, 7:30 et 9:30.

A la Cinémathèque Canadienne cette semaine

Mardi le 28 : **C'EST ARRIVE DEMAIN** (21 h. 30).

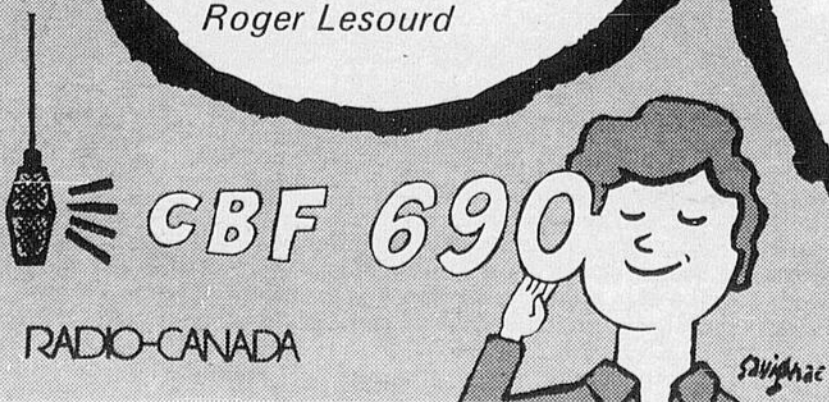
Drôle, rigolo, désopilant, à se tordre, irrésistible, gai, amusant, hilarant, joyeux, humoristique, badin, folichon, enjoué, impayable, déridant

CHEZ MIVILLE

du lundi au vendredi

8h15 avec

Jean Mathieu,
Jean Morin,
René Caron et le trio
musical de
Roger Lesourd



À L'HEURE DES ORALIENS

NON AU POPSICLE OUI AU GLAÇON

par Réal Pelletier

— Tu veux un popsicle, fiston?
— Un popsicle? . . . c'est quoi ça papa? . . . ah tu veux dire un glaçon? ah bon! d'accord!

Dialogue-fiction qui pourrait devenir réalité d'ici quelques années au Québec. Pourvu que le nouveau cours télévisé de français oral qui a débuté lundi dernier à l'intention des élèves de première année produise les effets escomptés.

Le besoin crée l'organe. Devant l'impuissance chronique de notre système scolaire à inculquer aux enfants un enseignement convenable du français parlé, le ministère de l'Éducation a décidé qu'il fallait frapper un grand coup. Au risque d'ailleurs d'éveiller encore une fois les susceptibilités de quelques pédagogues ou linguistes.

Au hasard des choses, le Service des moyens techniques d'enseignement au ministère de l'Éducation a mis la main sur quelques-uns des meilleurs spécialistes de l'enseignement du français dont certains préparaient déjà des manuels de français oral, objets encore inexistant chez nous. On a travaillé ferme et vite pour en arriver à produire, en collaboration avec Radio-Québec, cette première série de 125 émissions de quinze minutes chacune qui s'inscrivent dans le programme de fran-

çais oral pour les élèves de première année.

L'objectif: enseigner 3.000 mots de vocabulaire aux enfants dès la première année de l'élémentaire, soit l'équivalent de la somme de vocabulaire utilisé par l'adulte moyen au Québec. En vertu de l'ensemble de ce programme réparti sur les six années du cours élémentaire, le jeune Québécois devrait pouvoir utiliser régulièrement 10.000 mots de vocabulaire usuel à l'âge de 12 ans.

Depuis le 20 octobre, les stations de télévision française de Radio-Canada au Québec et ses stations affiliées diffusent à diverses heures (19h.15 à CBFT) une série de 125 émissions quotidiennes, à l'intention de 125.000 élèves inscrits en première année dans les écoles françaises.

Toutes les écoles cependant ne captent pas l'émission puisque toutes les écoles, malgré le mouvement de démocratisation de l'enseignement, ne disposent pas toutes des mêmes moyens techniques; pour tout dire, certaines écoles n'ont pas de téléviseurs en nombre suffisant. Les responsables de la série estiment que seulement de 50 à 60 pour cent des élèves de première année pourront suivre le cours cette année.

Qu'à cela ne tienne! Tout est à refaire - sinon à faire - en édu-

cation au Québec. Et le mot d'ordre le plus valable est peut-être d'inspiration frère-un-tellienne: "A la hache, Messieurs!"

Les auteurs de la formule se défendent bien d'avoir travaillé à la hache, mais ils conviennent que les événements, en ce qui les concerne, se sont précipités.

A l'heure présente, non seulement les écoles ne sont pas toutes techniquement prêtes à diffuser le cours "Français oral - Un", mais les auteurs de la formule ne sont même pas assurés que, scientifiquement parlant, leur cours soit le meilleur qui soit. Ils ne sont pas sûrs par exemple qu'il n'aurait pas été plus convenable au départ de mettre l'accent sur la structure de la langue parlée plutôt que sur le vocabulaire - même si cette préoccupation pour la structure de la langue doit être omniprésente dans cette première série de 125 émissions.

Mais le temps n'est pas à fendre les cheveux en quatre.

"Il existe, au point de vue de la langue parlée, une situation d'urgence à laquelle il faut remédier dans les plus brefs délais", observe un responsable. "Nous savons que la formule mise au point n'est pas idéale, mais nous sommes par contre convaincus, d'un point de vue pédagogique et linguistique, qu'elle s'attaque de front au coeur du problème du français

à ce niveau."

En fait, explique-t-on, il n'existe à peu près pas de moyens de vérifier, dans l'état actuel de la recherche sur le français parlé au Québec, si la formule utilisée est celle qui répond le plus pertinemment aux besoins. Idéalement, il aurait fallu compléter cette recherche. Mais tout cela aurait pris combien d'années? Dans l'intervalle, autant de fournées de 125.000 élèves auraient dû s'en remettre au système en cours, c'est-à-dire à des institutrices dont la formation en la matière est très très variable et qui, de toute manière, ne disposent même pas d'un manuel convenable de français oral.

Même le choix des 3.000 mots de vocabulaire retenus pour cette première série d'émissions procède davantage de l'intuition que de la science, mais les responsables sont convaincus qu'il s'agit là de mots éminemment utiles dans la vie courante de "notre" milieu. 3.000 puisés, bien sûr, aux meilleurs dictionnaires français, mais aussi quelques-uns inventés de toute pièce pour décrire en français des réalités qui ne sont que nord-américaines.

Comment dire "popsicle" en français justement? La réalité "popsicle" n'existe pas en francophonie. On a donc inventé le mot "glaçon". Pourquoi pas?

Les linguistes discuteront peut-être longtemps des mérites de "glaçon", mais les petits Québécois diront bientôt "glaçon". Serait-ce un recul? D'autres termes américains par contre restent intraduisibles: "hot dog", par exemple, qui demeure "hot dog". Mais la fameuse "pinotte" deviendra "cacahuète", sans perdre de sa saveur.

La formule a été conçue par la section des langues au Service des moyens techniques d'enseignement du ministère de l'Éducation. C'est Radio-Québec, qui en assure la réalisation. Pour Radio-Québec, c'est le premier véritable grand test. A l'Éducation, on se méfiait de l'ORTQ comme de la peste: au bout du compte, on se félicite de la compétence des réalisateurs et techniciens qui travaillent à ces émissions. On n'en demandait pas davantage.

Un bon nombre d'émissions ont été mises en boîte et les autres le seront dans les prochaines semaines. Mais on pense déjà au cours de "Français oral - Deux", que suivront l'an prochain les élèves inscrits cette année en première année. L'an prochain, les nouveaux inscrits verront à leur tour la présente série "Français oral - Un". Et ainsi de suite jusqu'à "Français oral - Six" qui complètera cette première tentative massive de "déjoutalisation" du français parlé au Québec.

JE R'GARD EN ORALIEN J'ERGOR EN JOUAL

Finie cette distinction artificielle entre la télévision qui éduque et la télévision qui distrait!

Les responsables du nouveau cours de français parlé télévisé estiment que les élèves peuvent regarder avec autant d'intérêt une émission de télévision qui éduque qu'ils en manifestent devant "Bobino", de retour à la maison.

"Il faut détruire cette impression chez l'enfant que l'école, par définition, c'est ennuyeux, et la télévision, c'est amusant."

La télévision scolaire peut être les deux: amusante et instructive.

C'est ce que les auteurs du cours de français oral ont tenté de faire. Aussi, cette première série de 125 émissions de quinze minutes se présente comme une continuité pour enfants, intitulée "Les Oraliens".

"Les Oraliens", ce sont de petits êtres venus d'une planète lointaine et qui . . . etc. Bref, je quoi enflammer a priori l'imagination des enfants de six ans en cette ère de voyages spatiaux.

"Il ne s'agit pas de cours télévisés, mais de véritable télévi-

sion scolaire, comme il ne s'en est jamais fait encore ici à une telle échelle", observe un responsable.

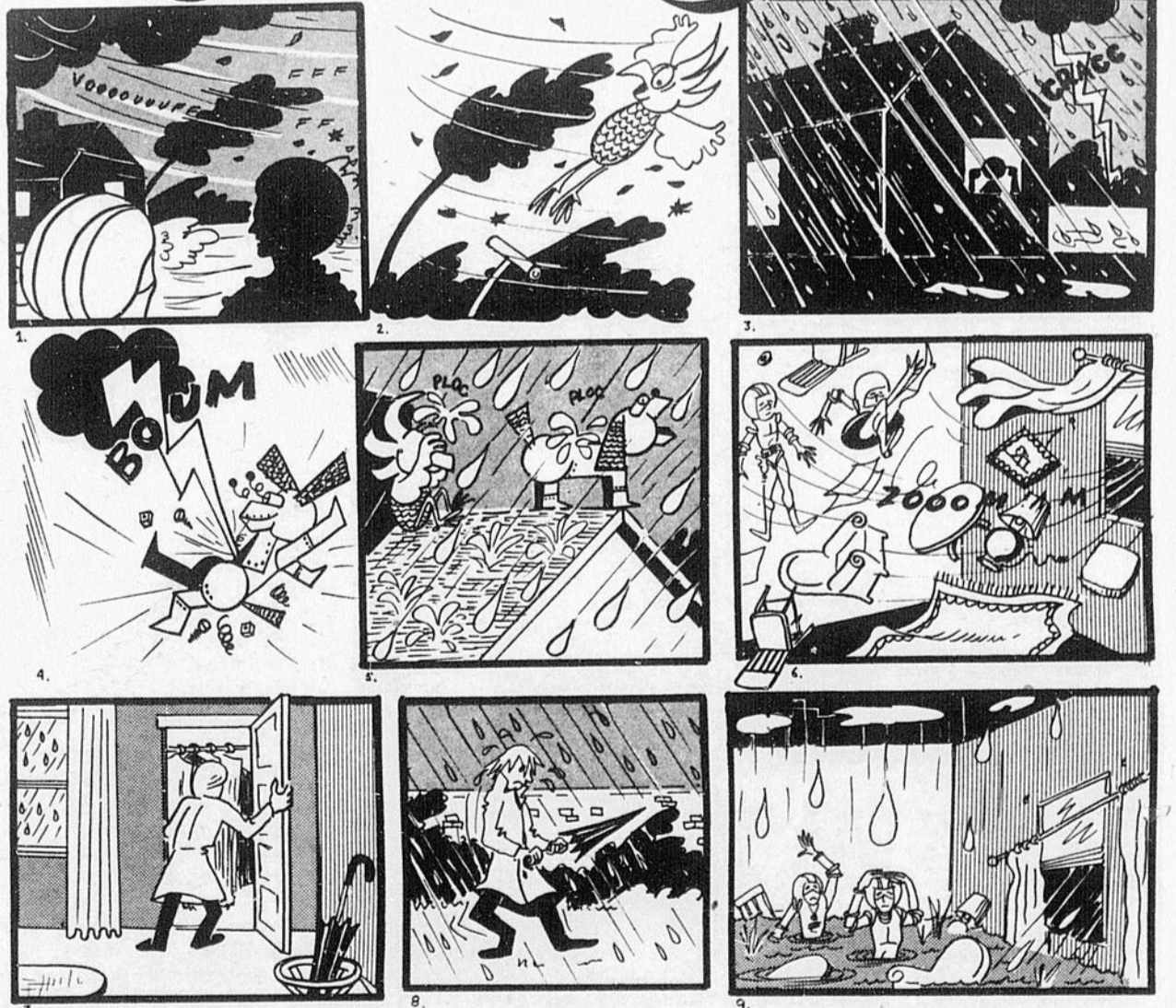
En vertu de cette formule, l'élève est plus qu'un spectateur attentif à l'intrigue: les comédiens par moments s'adressent à lui directement. Et l'institutrice, dont le rôle n'est pas tout effacé, est là justement pour favoriser l'animation en classe. La projection dure quinze minutes et dans les quinze minutes qui suivent, l'institutrice remâche le message éducatif. Elle distribue aux élèves des bandes dessinées sans légende s'inspirant des principales images de l'émission, puis elle fait parler les élèves.

Tout ça pour amener les enfants à dire "Je r'gard", et non "j'ergor"; "soucoup", et non "secoup"; "réverbère", et non "lumiér"; "je parl'français", et non "j'pall'frança".

Que vaut la formule? Ca reste à voir.

Les responsables, quant à eux, affirment que des tests auprès de plusieurs dizaines d'élèves en classe ont produit des résultats impressionnants.

LES ORALIENS 16. L'ORAGE



NICOLE SANS MICRO NI CAMÉRA 2

FEUILLETON EXCLUSIF DE CLAUDE JASMIN

Résumé: Nicole est une jeune secrétaire dans une station de télévision. Elle découvre un monde nouveau, celui de la vie active, du travail et cela, dans l'étrange "milieu" du spectacle. Un compagnon de travail, Roger Bleau, tourne un peu autour d'elle. Lui, il est un de ces ambitieux qui, déjà a bien appris la leçon: "a rats race". Nicole restera-t-elle celle fille simple, contentée?

NICOLE marche vers la station Beaudry du métro. Elle regarde les manchettes des journaux "à vedettes". Elle lit, un peu incrédule et avec un sourire amusé parce qu'elle devine bien les mensonges de ces gros titres: "Dominique veut se jeter dans l'argent pour soigner ses peines de coeur", et, "La mort va-t-elle faucher notre plus grand comédien Olivier?" Nicole rencontre souvent ces "stars". Elle entend parfois, dans le coin d'un couloir, des confidences, des propos très réalistes. Comme ils contrastent avec cette prose populaire qui s'étale en gros caractères aux kiosques des coins de rue ou aux tourniquets des magasins du

métro. Elle se dit, en descendant l'escalier du métro, que son emploi dans ce poste de télévision lui a au moins enseigné cette chose: se méfier des vies extraordinaires du monde des "vedettes". Nicole, tassée au creux d'une grappe de travailleurs qui rentrent, songe en souriant encore à sa mère qui lui posera, encore ce soir, la fatidique question: "As-tu rencontré des artistes, aujourd'hui?" Elle sourit. Si elle dit oui, c'est la débacle: "Qui? Pas Pierre Lalonde? Comment était-il? Toujours aussi propre, clean cut? Et qui? Vraiment, lui, le gros Giguère? Est-il toujours aussi poli, aussi avenant comme il est tous les matins à son émission?"

Un petit supplice, auquel Nicole consent volontiers. Elle sait bien que toute cette drôle de vie du petit monde de la télé, tient lieu d'existence à un tas de bonnes mères de famille comme la sienne de mère. Une sorte de drogue douceureuse, sans grand danger et qui poudre la grisaille de la petite vie quotidienne d'une sorte de rêverie à bon marché. Rêverie qui est entretenue, alimentée, bien huilée par d'honnêtes commerçants. Il y a des mar-



chands de tomates, des marchands de souliers et des marchands de petits rêves chétifs. Elle lit, qui se répète blanc sur noir, l'écrêteau "Jean-Talon". Nicole sort poussant et poussée. Elle entre à la pharmacie Besner, au coin de sa rue. Elle en sort munie de son cher champoing pour sa chère chevelure. "Tu as les plus beaux cheveux de toute la station", lui murmure souvent Bleau. Le feu devient vert, elle traverse. Sur le trottoir deux petits garçons jouent au hockey sur l'asphalte humide. Ils ne voient personne, pas même la jolie secrétaire de Télé-Québec. Nicole réentre chez elle. Elle a faim.

Nicole a jeté son manteau de tweed sur le divan-lit au fond de sa chambre-vivier. Elle marche vers le fond de l'étroit couloir qui sépare les pièces de l'appartement. Dans la salle de bain, la jeune fille éponge rapidement son front à l'aide de la débarbouillette. Elle est salie. Nicole s'en aperçoit trop tard. C'est sans doute Raymond. le cadet,

qui s'est débarbouillé en rentrant de la ruelle, de ses cours malpropres, des hangars en désordre, de toute cette boue du mois d'octobre. Autour de la table de cuisine, Nicole regarde sa bande. Les Marceau, sans savoir pourquoi, peut-être à cause de cette étrange proposition du fringant Bleau, du beau Léo, Nicole éprouve une sorte de lassitude extrême en voyant toujours la même table, les mêmes visages, ses cinq frères et sa soeur cadette, son père distrait derrière un journal du soir, sa mère derrière les chaudrons de la cuisinière électrique. Il lui semble, c'est bizarre, qu'elle vivra toujours, pour l'éternité, cette existence régulière, monotone. Et, alors, le visage de l'ambitieux Léo Bleau lui semble moins dur, plus accueillant.

C'est cette drôle de peur qui pousse les filles à poser certains gestes. Cette peur diffuse, difficile à nommer avec précision, s'empare des jeunes gens qui vont entrer dans la vie réelle, la vie ordinaire, celle des adul-

tes polis, empressés, laborieux. "Attelés pour la vie", comme dit si souvent son père, Adrien Marceau qui tient une de ces boutiques où l'on trouve un peu de tout: cigarettes et journaux mais aussi du lait et du pain pour les distraits du dimanche, les oublieux des grands marchés. Nicole répond aux "bonjours" de mère et de père. Les jeunes ont le nez dans la grosse et stimulante soupe chaude faite de légumes variées que madame Marceau achète toujours au marché Jean-Talon jusqu'en fin novembre. Nicole boit à grandes lampées. Ce soir, elle ira au Rivoli, on y affiche un film d'espionnage comme ceux dont Lucien raffole. Lucien l'aime bien, comme un bon chien. Nicole sort avec Lucien parce qu'il faut bien, à dix-neuf ans, sortir un peu avec les garçons. Nicole espère mieux. Elle fait de grands rêves. L'homme de sa vie, elle est sûre de cela, vit quelque part et, un jour, il va se manifester et ce sera un grand jour, un beau jour.

A SUIVRE